Arlette Farge
Jacques Revel

Logiques de la foule

L'affaire des enlèvements d'enfants Paris 1750



HACHETTE

Est-elle bonne ? est-elle mauvaise ? D'une ville, on parle souvent comme d'une personne. On en épie les humeurs, on en décrit le tempérament, on lui attribue un caractère. On se penche sur elle comme sur un enfant, imprévisible. On en scrute le corps énigmatique comme celui d'une femme. On la regarde vivre en espérant surprendre son secret.

De Paris, on ne cesse depuis longtemps d'interroger la présence tout ensemble évidente et opaque. Mais au XVIIIe siècle, cet inlassable commentaire de la ville change de statut et de contenu. Il veut se constituer en savoir, se faire utile. L'espace urbain devient alors objet de connaissance et d'expérimentation. Les administrateurs, les politiques, les médecins bientôt prétendent le maîtriser pour mieux l'organiser. Ils laissent aux chroniqueurs et aux passants le sentiment inquiet de n'y comprendre rien. Ou du moins, ils croient pouvoir

le faire : car Paris résiste à leurs entreprises, déroute leurs certitudes, échappe à leurs catégories trop nettes, trop générales. Eux aussi finissent un jour ou l'autre par en revenir à ces mystères qu'ils avaient pensé pouvoir dissoudre : la ville, le peuple, la foule.

La capitale a plutôt bonne réputation. Louis-Sébastien Mercier, qui a passé sa vie à la raconter, note dans son *Tableau de Paris* (1782) qu'elle est généralement « tranquille ». C'est un lieu commun au Siècle des lumières : mémorialistes et journalistes sont d'accord pour reconnaître que le peuple y est « naturellement bon, paisible, éloigné de tout ce qui sent le tumulte[1] ». Mais ce calme n'est point passivité. Mercier, qui leur dénie, probablement à tort, toute conscience politique, est attentif aux signes et aux gestes par lesquels les Parisiens affirment, au jour le jour, leur identité collective : « Ils repoussent le canon par des vaudevilles, enchaînent la puissance royale par des saillies épigrammatiques, punissent leur monarque par le silence ou l'absolvent par des battements de mains ; lui refusent le "Vive le roi !" s'ils sont mécontents, ou le récompensent par des acclamations. La halle a là-dessus un tact qui ne se dément jamais[2]. » Les choses n'en restent pas toujours à cet alerte commerce. Souvent aussi la ville dérange ceux qui font profession d'observer et de prévoir ses réactions. Ils détaillent ses caprices, ses bouderies, parfois ses colères. Ils savent aussi que ce grand corps tranquille est plein de forces indistinctes et qui les inquiètent.

Est-elle bonne ? est-elle mauvaise ? Il suffit d'un rien pour qu'en un instant tout bascule. Le pain qui vient à manquer, le feu ou l'eau, la rumeur et

la peur qui courent les rues, une fête, une bagarre, et la paisible surface se creuse. Les ombres s'épaississent, les reliefs s'accusent. Paris devient, à la lettre, indescriptible. La ville s'impose alors pour ce qu'elle est : un espace saturé, un tissu enchevêtré dans lequel les hommes sont partout, incrustés et mouvants tout ensemble, insaisissables. On ne parle plus alors des Parisiens, mais de la foule, de cette « populace » qui s'empare de la rue pour la plier à son désordre.

On voudrait ici tenter de raconter l'un de ces moments : une révolte, bavarde et secrète comme le sont tous les faits divers. En 1750, Paris s'insurge contre ses gouvernants et sa police que l'on accuse de voler des enfants et de les faire disparaître. L'imputation est grave et scandaleuse ; elle est aussi exceptionnelle, presque exotique, et c'est sans doute ce qui explique que l'épisode ait retenu l'attention de bien d'autres historiens avant nous[3]. Elle rappelle que le siècle de la raison triomphante a aussi été, des convulsionnaires de Saint-Médard aux chercheurs de la pierre philosophale et à ceux que transporteront les merveilles du mesmérisme, le temps de toutes les attentes, de toutes les aventures spirituelles. Mais la révolte s'inscrit aussi dans le registre ordinaire des rapports ambigus que le peuple entretient avec l'autorité publique. Derrière les gestes qui s'exaspèrent le temps d'une émeute, elle laisse paraître un ensemble de comportements, de convictions, de relations, de valeurs qui relèvent de l'expérience quotidienne. Elle est unique, mais elle est triviale.

La ville est une figure opaque. La révolte y ajoute son désordre. Elle brouille davantage encore l'observation. Nous avons pourtant choisi de lire

cet épisode dans le texte et, le plus souvent, au plus près des archives qui conservent aujourd'hui une émeute de papier. De cette myopie volontaire, nous n'attendons pas un surcroît de réel, une proximité plus grande avec les acteurs d'une histoire, mais tout au contraire les moyens d'un dépaysement. A d'autres moments, c'est le parti de la distance que l'on a retenu, celui qui permet de replacer l'événement à la croisée des séries qui lui donne sa signification la plus claire. Les deux opérations, auxquelles sont associées des variations d'échelle, sont de sens inverse. Elles font apparaître des trames, elles composent des objets différents. Elles sont pourtant complémentaires. La seconde cherche à reconstruire un contexte dans lequel replacer, dissoudre à la limite, le texte de la révolte. La première insiste au contraire sur ce que tout fait divers a d'irréductible et, peut-être, d'incompréhensible ; elle s'attache à ce qui résiste à la typologie et à la généralisation. Nous avons voulu faire droit à cette étrangeté, que les sources ne cessaient de nous rappeler, mais ne pas nous laisser intimider par elle ; en tirer parti, plutôt, prendre appui sur elle pour tenter de saisir ce qui nous déconcertait le plus, les logiques d'une foule en proie à la peur et à la colère.

Dans le désordre des témoignages qui composent un récit éclaté, insaisissable, de l'affaire, nous avons cherché à surprendre des représentations et des actions à l'état naissant, au moment où tout est encore possible, où la signification de l'événement n'est pas encore donnée. Avant que ne s'imposent les interprétations globales, les conduites suggèrent déjà, dans leur désordre apparent, qu'il existe une scénographie du conflit. Chacun y joue son

rôle, à la manière d'une improvisation sur une situation familière. C'est à déchiffrer cette trame convenue que nous avons voulu être attentifs, aux codes qui l'organisent, aux signes de reconnaissance et aux valeurs qu'elle laisse paraître dans le détail des gestes et des cris. Sans doute, comme une loupe, la révolte grossit cette mise en scène de la vie quotidienne et elle la déforme. Mais chacun des acteurs n'y trouve sa place que parce qu'il sait, à chaque instant, situer le texte qu'il invente dans la partition collective qui lui donne forme et sens. Derrière les logiques de la révolte, nous avons voulu reconnaître les contours d'un savoir social.

Paysage avec révolte

En mai 1750, Paris a la fièvre. Une fois encore, la ville est malade de ses pauvres. Depuis des mois, les chroniqueurs notent au jour le jour la montée des tensions. Deux ans plus tôt, en 1747-1748, la disette a frappé à nouveau certaines des provinces du royaume. Elle a jeté sur les routes le cortège accoutumé des affamés et des mendiants, dont beaucoup ont fini par se retrouver dans la capitale. Qu'y cherchent-ils ? Rien de précis sans doute : quelques miettes de la richesse qui s'y affiche, un emploi, une bonne fortune, peut-être simplement la proximité d'autres marginaux. Leur présence est pourtant assez encombrante pour susciter l'inquiétude et la réprobation : « Il s'attroupe dans les places publiques, sur les quais et dans d'autres endroits de cette ville [...] des vagabonds, des libertins, des filous et autres gens sans aveu qui y jouent aux cartes ou à des jeux avec des balles de plomb, d'autres jouent au bâtonnet, cassent les

vitres et les lanternes publiques...[4]. » Derrière l'oisiveté et les mauvais jeux, c'est la sociabilité dangereuse des « flâneurs » qui est visée. Gens *sans aveu,* ils occupent dans Paris une place à laquelle ils n'ont pas droit.

Le problème posé n'est pas neuf. Les réponses que tentent de lui apporter les autorités ne le sont pas davantage. Depuis la fin du Moyen Age, un arsenal répressif existe, que l'on s'efforce d'utiliser au mieux dans les temps de crise. De nouveaux textes sont alors affichés, qui invitent la police à nettoyer les rues de leurs vagabonds, à juger les coupables et à les enfermer, parfois à les mettre au travail. L'ordonnance royale de novembre 1749 ne recommande rien d'autre que cette prophylaxie habituelle. Non moins traditionnellement, les interventions des archers et des exempts sont mal acceptées par la rue. Elles donnent toujours lieu à des échauffourées à l'occasion desquelles la foule vient prêter main-forte aux vagabonds. Entre décembre 1749 et avril 1750, la répression paraît avoir été tout particulièrement énergique. La réponse des Parisiens ne l'a pas moins été : pendant ces cinq mois, une quinzaine d'« émotions violentes » se succèdent à un rythme accéléré[5]. Dans la ville, le bruit commence à se répandre que la police ne se contente pas d'arrêter les mendiants ; des enfants aussi ont disparu, vers on ne sait quelle destination ; des parents ont été rançonnés. La rumeur n'est pas assez forte cependant pour que les mémorialistes, pourtant attentifs à la chronique quotidienne du malheur, daignent s'y arrêter longuement. L'affaire n'est pas encore intéressante. Elle le devient, brutalement, au mois de mai 1750.

Faubourg Saint-Laurent, le 1er mai. Le long des égouts, ils sont une vingtaine de jeunes gens qui jouent. Obéissant aux instructions, Sébastien Le Blanc, exempt du guet, en arrête six « pour l'exemple » ; ils ont entre treize et quinze ans. Aussitôt alerté, le quartier s'alarme. L'opération apparaît assez grave pour que des soldats des gardes françaises, qui en ont été les témoins, entreprennent de s'y opposer. On tire l'épée. Bousculade, désordre, blessures. Le guet réussit pourtant à embarquer les enfants à bord d'une voiture qui les conduit à la prison du Châtelet. Dans les heures suivantes, les accrochages se multiplient entre soldats et policiers.

Ils ont dû, en fait, se prolonger tous les jours suivants. Le 16 mai, l'avocat Barbier note enfin dans son *Journal* : « Depuis huit jours, on dit que des exempts de la police déguisés rôdent dans différents quartiers de Paris et enlèvent les enfants, filles et garçons, depuis cinq ou six ans jusqu'à dix ans et plus, et les mettent dans des carrosses de fiacres qu'ils ont tout prêts. Ce sont des petits enfants d'artisans et autres qu'on laisse aller dans le voisinage, qu'on envoie à l'église ou chercher quelque chose. Comme ces exempts sont en habits bourgeois et qu'ils tournent dans différents quartiers, cela n'a fait d'abord grand bruit[6]. »

Le même jour, veille de la Pentecôte, l'une de ces voitures passe dans la rue des Nonnains-d'Hyères. Elle est remplie d'archers commandés par un exempt. Le convoi ne passe pas inaperçu. « Une femme qui tenait un enfant par la main [...] s'écria que ces coquins n'étaient là que pour saisir l'occasion d'enlever leurs enfants. Ces discours occasionnèrent sur-le-champ une sédition, et tou-

tes les petites gens de ce quartier s'étant joints, l'on tomba sur les archers que l'on maltraita avec la dernière cruauté[7]. » De fait, ces derniers sont contraints de se réfugier dans la maison du commissaire de Rochebrune, d'où le guet devra venir les dégager. L'émeute laisse un mort et plusieurs blessés. Surtout, elle a embrasé tout un quartier, du Marais jusqu'au Temple. L'occasion de l'incident dit assez l'exaspération des esprits. Tout ce qui vient de la police déclenche la peur et la colère. L'un des archers, caché dans la boutique d'un marchand de bière, entend gronder les femmes qui le cherchent : « Il y en a encore un ici, le chien, nous l'aurons, il faut le tuer ; une fois sorti elles ont crié le voilà ! et voulu l'assommer. » Mais n'importe qui peut, d'un moment à l'autre, devenir suspect. Le lendemain, deux paisibles promeneurs sont pris à partie par la foule et roués de coups aux Porcherons. Leur seul tort est d'être inconnus dans ce faubourg.

Ce soir-là, tout est en place pour que surviennent des choses graves, et rien, pourtant, n'est encore joué. La ville a peur, mais elle travaille à se défendre contre les voleurs d'enfants. Sur les murs, des affiches apposées par les maîtres invitent les familles à être vigilantes : « Père et mère sont avertis de ne point laisser venir aux écolles leurs enfants, de les amener et les revenire chercher car nous n'an répondons point[8]. » Paroisse Saint-Gervais, l'acolyte qui assure l'instruction des enfants pauvres n'en accueille que douze, sur les quatre-vingt-cinq qu'il attend chaque jour, « encore étaient-ils tous tout tremblants ». Parfois on s'organise : quarante ans plus tard, le vitrier Ménétra se souviendra encore que son père est venu le chercher à l'école « avec sept forts garçons tonneliers qui portaient chacun un levier sur les épaules[9] ». Chacun a son histoire et chacun la raconte. Paris est à l'écoute.

C'est dans cette atmosphère de crainte et de soupçon que la révolte éclate en vraie grandeur, les 22 et 23 mai. Elle n'a pas un lieu, mais des lieux dispersés dans la ville. Lieux ordinaires où l'on vit et où l'on travaille. Leur géographie n'est pas vraiment significative, mais renvoie au hasard d'incidents minuscules : un enfant qui se croit suivi, un espion de police reconnu, un passage du guet. La violence est partout prête à prendre, il n'y faut qu'une occasion. Entre la rue et les forces de l'ordre, le heurt survient brusquement, comme un accès de colère. La ville s'émeut sporadiquement, par flambées passagères, sans jamais s'insurger tout entière.

Le 22 mai, six affrontements graves secouent six quartiers différents de Paris. Entre eux point de contagion, mais, de l'un à l'autre, sur les deux rives, un scénario en gros identique. Seules varient l'ampleur des attroupements et la gravité des faits. Du matin au soir s'ameutent tour à tour le cloître Saint-Jean-de-Latran, le faubourg Saint-Denis, la rue du Gros-Chenêt au Marais, le quartier de la porte Saint-Martin, le carrefour de la Croix-Rouge sur la rive gauche et, enfin, le Pont-Neuf.

Tout commence à chaque fois par une scène de rue, sur-le-champ interprétée. Un soldat invalide qui a trop arrosé sa permission contraint un petit musicien à jouer de la vielle à la sortie du collège des Quatre-Nations ; c'est assez pour que quelques-uns crient : « Ce n'est pas un invalide mais un coquin d'exempt déguisé pour enlever les

enfants[10] ! » La foule des badauds, qui jusque-là s'amusait de son manège, se rue sur lui pour le lyncher. Le salut n'est alors que dans la fuite. Dans tous ces accrochages, dès les premiers cris chacun quitte sa boutique ou son atelier. On appelle les domestiques aux fenêtres, on les presse de descendre participer à la chasse au suspect. La foule investit la rue au hasard de la poursuite. Si l'on rattrape un « voleur », on l'assomme à coups de poings, de bâtons ou de pierres. Le fugitif, lui, n'a qu'une idée : gagner un lieu sûr, qui est, le plus souvent, la maison d'un commissaire de police. S'il y réussit, il n'est point pour autant tiré d'affaire, car les poursuivants font son siège. Ils tentent d'obtenir qu'on le leur livre. Parfois, comme au faubourg Saint-Denis ou à la porte Saint-Martin, un officier du guet réussit à ramener le calme en parlementant avec les insurgés. Plus souvent, c'est la violence qui prévaut. La foule — de quatre à cinq mille personnes parfois, selon la police — brise les vitres, enfonce les portes, lapide les bâtiments publics. Elle cherche des outils pour se battre dans les boutiques alentour. C'est, bien sûr, l'occasion de quelques scènes de pillage. Dans un seul cas, on est allé plus loin. Quelques dizaines de jeunes gens quittent la bagarre de la rue de la Calandre, au Pont-Neuf, pour tenter de forcer, en vain, les boutiques des armuriers du pont Saint-Michel. Un témoin déclarera qu'ils criaient « qu'il leur fallait des fusils pour aller tuer tous ces bougres-là et qu'il leur en fallait tout à l'heure[11] ». Les émeutiers sont lents à se disperser. Cette nuit-là, à trois heures du matin le calme n'est pas encore revenu dans Paris.

Tôt le lendemain, samedi 23 mai, veille de la Trinité, la révolte reprend. Elle se concentre cette

fois dans un seul quartier de la rive droite, la paroisse Saint-Roch, entre le marché Saint-Honoré et le Palais-Royal. D'une violence encore accrue, elle y dure tout le jour. Les archives de la police et le dossier de l'instruction la prennent au vol et l'on ne sait pas grand-chose sur l'incident qui l'a provoquée. Un exempt, Labbé, aurait tenté d'enlever un enfant de onze ans au pont Marie. Un tambour des gardes françaises, témoin de la scène, aurait donné l'alarme. La foule accourt, libère l'enfant, tandis que les hommes du guet parviennent à s'enfuir. Mais pour Labbé, c'est le début d'une longue traque qui s'achève au soir sur sa mise à mort.

C'est lui qui entraîne ses poursuivants vers le marché Saint-Honoré, où il a eu ses habitudes et où il espère trouver une protection. Mauvais calcul : on le reconnaît bientôt pour ce qu'il est et on le suit à la trace. Il échappe une fois, deux fois aux émeutiers, pour tomber enfin dans leurs mains dans une mansarde où il s'est caché sous un lit. Le guet survient à temps pour le sauver du lynchage et l'entraîne jusqu'à la maison voisine du commissaire de la Vergée, où l'on s'apprête à dresser procès-verbal de l'arrestation. Mais la foule voudrait davantage. La scène tourne alors à la confusion. Devant le magistrat chargé de l'instruction judiciaire, le commissaire donnera plus tard, en style administratif, sa version de ce moment de tension extrême[12] :

> [...] étant descendu dans notre étude, nous avons demandé à la populace qui y était entrée de quoi il était question ; il nous fut répondu que ce particulier avait arrêté ce matin l'enfant d'une femme, pourquoi,

après avoir recommandé au guet de laisser la porte de notre étude ouverte, nous leur avons demandé s'ils connaissaient la femme, plusieurs firent réponse qu'on était allé la chercher; nous leur avons répliqué en ces termes et de façon à être entendu de beaucoup de monde : mes amis, je vais vous rendre justice et envoyer ce particulier en prison. Ils parurent contents, n'ont même rien dit ni fait chez nous, ni dans notre cour, et comme nous avions vu de notre fenêtre la populace animée et que nous n'avions que dix hommes du guet, nous avons dit à aucuns de ces particuliers et au sergent de dire au public dans la rue que nous allons envoyer ce particulier en prison, mais il nous a été rapporté presque sur-le-champ que la populace de la rue ne voulait rien entendre et qu'ils voulaient tuer ledit particulier amené devant nous, ce qui fit que le guet se voyant sans force ferma la porte cochère. La populace s'est mise en devoir de la casser. Plusieurs de ceux qui avaient amené le particulier chez nous nous firent monter dans notre appartement, disant qu'ils seraient fâchés qu'il nous arrive un accident, ce qui arriverait indubitablement si la populace parvenait à entrer, et de notre appartement nous avons remarqué que la populace avait cassé la porte cochère et les portes du marchand de vin à côté donnant sur notre cour comme sur la rue, et par ce moyen la populace jetait des pierres dans notre cour et voyant même que le guet les tenait en respect présentant le bout de leur fusil avec la baïonnette, ce qui les empêchait de pouvoir entrer, quelqu'un de la populace a tiré deux coups d'arme à feu de dessous la porte; le guet en a tiré un et la populace un troisième, et le guet ensuite deux, ce qui a fait écarter la populace et apaiser leurs violences. Le guet ayant pris l'homme dans notre étude pour le conduire en prison, la populace, comme enragée, le leur a arraché des mains et le peu de guet n'y pouvant tenir et croyant leur vie exposée se sont allés d'un côté; et il

nous a été dit que le particulier s'est arraché des mains de la populace, mais rattrapé rue Saint-Roch où il avait été tué à coups de bâtons et de pierres...

La mise à mort de Labbé ne marque pourtant pas la fin de la vengeance collective. Le cadavre est encore traîné devant l'hôtel du lieutenant général, Berryer, le vrai responsable des polices parisiennes, l'homme aussi que le roi a chargé de vider Paris de ses vagabonds. On s'apprête à entreprendre un nouveau siège, tandis que le haut magistrat s'enfuit par les jardins. Alors surviennent enfin les brigades du guet, dont la lourde présence convainc les mutins de renoncer à leur projet. Ils ne s'estiment pas satisfaits pour autant : le soir, attentifs et goguenards, ils suivent en silence jusqu'à la morgue le corps du supplicié que les archers portent sur une échelle.

C'est au terme de cette journée de violence que les autorités paraissent enfin avoir pris la mesure de la gravité de la révolte. A Versailles, le duc de Luynes, chroniqueur assidu du détail de la Cour, finit par noter, mais comme à regret, l'événement entre les affaires du clergé et les chasses du roi : « Il y a aussi plusieurs mouvements dans Paris, depuis quelques jours...[13]. » Les chroniqueurs lui donnent eux aussi une importance nouvelle[14]. En deux jours, l'affaire est devenue grave : elle inquiète le gouvernement et ne peut plus être réglée au seul niveau de la police.

Pourtant, tout est étonnamment calme dans Paris, le dimanche 24 mai. Les badauds viennent se promener sur les lieux de la révolte. La présence du guet ne suffit pas à intimider leur curiosité. Mais le temps n'est plus à la violence ouverte. Le

soir cependant, vers les dix heures, un petit groupe se rassemble rue du Bout-du-Monde, sous les fenêtres de la blanchisseuse Lorrain, la maîtresse de Labbé — qui vivait là avec elle. Pour rappeler, peut-être, qu'on a refusé les derniers sacrements à l'exempt massacré, on y célèbre une liturgie dérisoire. À la lumière d'un feu de bois, on égorge un chat avant d'entamer un simulacre de célébration religieuse. L'eau du ruisseau sert à bénir l'animal. On chante le *De profundis* et quelques *Libera nos,* puis on jette le cadavre au bûcher au milieu des vivats, des quolibets et des menaces contre toutes les mouches — entendons : les espions de la police — qui pourraient bien « finir comme ce chat [15] ».

Paysage après la bataille. On fait les comptes des blessés et des morts depuis le mois de mai. De part et d'autre, on dénonce l'œuvre de provocateurs. La police s'est mise au travail et s'emploie à réunir un dossier ; elle parle bientôt d' « une compagnie formée de brigands pour faire soulever le peuple ». Dans la ville, on murmure contre les inspecteurs et leurs mouches, on cite des noms. Surtout, la rumeur des enlèvements d'enfants n'est pas éteinte : elle a même gagné la banlieue — à Vincennes, à Bagnolet, à Vitry, à Saint-Cloud —, où, selon l'inspecteur Roussel, « ces sortes de séditions et mauvais bruits augmentent au lieu de diminuer [16] ».

Rien n'est réglé. C'est pour calmer le jeu que, le dimanche 24 mai, le lieutenant général de police, l'avocat du roi et le premier président du Parlement se réunissent. Leur marge de manœuvre est étroite. Il leur faut à la fois traiter le désordre et ses causes supposées. Au terme de leur délibération

commune, le Parlement publie le lendemain un arrêt qui traduit toute l'ambiguïté de la situation. Il confie à l'un de ses membres, le conseiller Severt, une triple mission d'information. Le magistrat est chargé d'enquêter à la fois sur l'émeute et sur la responsabilité des violences qui l'ont accompagnée ; sur « ceux qui auraient répandu les faux bruits d'ordres donnés pour enlever des enfants, et auraient occasionné par là les différentes émotions qui sont arrivées » ; enfin, et comme par surcroît, sur l'existence d'éventuels enleveurs d'enfants. Le tout est assorti de mesures d'ordre général destinées à garantir le calme dans la capitale [17].

Texte ambigu, puisqu'il évoque tout à la fois une rumeur malintentionnée et la réalité de ce qu'elle raconte, l'arrêt du Parlement quadrille large. Il doit satisfaire des attentes ou des incertitudes contradictoires, celles des autorités et celles du peuple parisien, avant même d'ouvrir les voies d'un règlement judiciaire. L'information qui commence alors, pour durer jusqu'au début de juillet, touche, au-delà de ceux qui sont directement mis en cause, sur le fait ou par la suite, un large éventail de témoins de la révolte, de parents et d'enfants inquiétés. Elle nous fournit l'essentiel de ce que nous pouvons aujourd'hui connaître de l'affaire [18].

Les éclats de la révolte

Voici donc, avec d'autres, après d'autres [19], un récit de l'émeute parisienne de 1750. On peut, à sa guise, le simplifier ou l'enrichir, au contraire, de nouveaux détails. Il est sincère et vérifiable sur les

sources. Et pourtant il est totalement fallacieux, car, entre les éclats de la révolte, il introduit, tout ensemble, un ordre et une cohérence. A partir d'une trame chronologique, il suggère une intrigue : un enchaînement de péripéties qui, tant bien que mal, s'organisent entre un commencement et un terme. Or, même minimales, ces certitudes sont profondément étrangères à l'expérience des journées du mois de mai. Myopie d'acteurs : d'une révolte comme d'une bataille, on ne voit rien ou presque. Mais il y a plus grave : c'est que la révolte est, à la lettre, irracontable. On peut lui trouver des raisons, on en a proposé, très tôt, des interprétations. Mais de ces événements qui, comme des bulles à la surface d'une mare, viennent trouer l'espace parisien, on n'a su longtemps que dire ni comment le dire.

Il arrive aussi qu'on n'en éprouve pas le besoin. Le 29 mai, la *Gazette d'Amsterdam* informe laconiquement ses lecteurs. Rien ne signale, dans cette brève, l'ampleur de la révolte dont le détail n'importe pas. La leçon politique a déjà rongé l'événement :

> *De Paris, le 25 mai 1750.* Le Roi, qui était revenu de Choisy vendredi s'y retrouve aujourd'hui et y restera trois jours. La Reine est entièrement rétablie d'un rhume dont elle a été incommodée quelques jours.
> *De Paris, le 29 mai 1750.* Les Émotions populaires qu'il y a eu ces jours-ci en divers endroits de la capitale avaient été occasionnées par des faux-bruits que des mal intentionnés ont affecté de répandre dans la vue de troubler le repos public, en disant qu'il y avait des personnes chargées d'enlever des Enfants : ces émeutes ont duré jusqu'au 23 de ce mois ; Mr. le Premier Président s'était rendu ce jour-là à Versailles où il s'est tenu le lendemain Conseil extraordinaire en présence du Roi. Le 25, les Chambres du Parlement s'étant assemblées, la Cour a rendu l'arrêt suivant : [*suit le texte de l'arrêt*].
> Le Roi, qui s'était rendu le 24 à Choisy, retourne à Versailles et assiste à la Procession de la Fête du Saint-Sacrement.

Ce texte est un discours d'ordre. De la révolte, il ne retient aucune circonstance, aucun fait, mais seulement l'imputation qui légitime l'action judiciaire confiée au Parlement. Le 2 juin, c'est en apparence une tout autre version que livre le *Mercure historique et politique,* publié à Paris et proche des autorités. Sous la fiction accoutumée d'une correspondance, la relation des événements se veut davantage informative :

> L'attention du public de cette ville s'est principalement fixée pendant quelque temps sur une émeute dont la cause était peu considérable et aurait pu produire des effets funestes si l'on ne s'était hâté de la détruire entièrement. La manière cruelle et effrénée dont des exempts de police enlevaient des enfants dans la rue sans qu'on en sût le moindre motif excita, près du pont Marie, le tumulte qui s'étendit comme en un clin d'œil jusqu'à la rue Saint-Antoine. De ces quartiers, qui sont extrêmement fréquentés, l'émeute s'étendit dans toutes les rues adjacentes ; bientôt elle gagna presque toute la ville, et comme dans ces sortes d'occasions, la population ne se porte que trop aisément aux derniers excès, dont le moindre est quelquefois le pillage, les bons habitants fermèrent leurs boutiques et les portes de leurs maisons et demeurèrent chez eux. Vingt escouades du guet à pied et à

cheval ne purent réussir à dissiper la foule mutinée sans en venir aux dernières extrémités. Il fallut faire feu, il y eut un homme de tué et douze blessés. Le tumulte commença à diminuer; l'approche de la nuit, la nuit elle-même et le redoublement des patrouilles achevèrent le reste. Cette affaire a occupé le Parlement et le Conseil du Roi.

Sommaire et partiel, le récit est pourtant tout entier construit sur le mode de ces histoires exemplaires qui, dans les occasionnels et les livrets de colportage, égrènent la chronique des prodiges ou du malheur des temps. Une poignée de faits « vrais » — les exactions de la police, quelques éléments de localisation, des précisions chiffrées d'ailleurs controversées — ne sont là que pour donner chair et crédit à ce qui pourrait être le récit type de n'importe quelle révolte. La correspondance du *Mercure* ne raconte pas ce qui s'est passé : elle se contente de ramener le cas particulier à une figure générale de l'émeute, où le détail ne vise qu'à garantir un effet de réel. Qui pourrait désirer en savoir plus, et pour quelles raisons, et pour apprendre quoi? Le journaliste conclut, désinvolte : « Il s'est donné des arrêts et des ordonnances là-dessus; mais je ne vous communiquerai ni ces pièces, ni même les suites de cet événement à moins que vous n'en ayez une grande envie; ce qu'il faudra que vous me fassiez savoir. »

Mais les gazettes sont pressées. Elles sont souvent soumises aussi au contrôle, au moins indirect, du pouvoir politique. Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, ne font même pas état de l'affaire. Tentons notre chance à l'autre bout du spectre des témoi-

gnages : là où le récit se constitue au ras de l'événement. L'information judiciaire confiée au Parlement a pour but de faire dire, à chacun de ceux que l'on a pu identifier sur la scène des désordres, ce qu'il a vu et ce qu'il a fait. Elle est à l'origine d'un autre récit de la révolte : récit éclaté, au hasard de l'intervention des témoins, au fil des questions posées par le magistrat instructeur. Récit éclaté encore parce que c'est par bribes parcimonieusement lâchées, à travers une accumulation de détails qui souvent voudraient dissimuler plus qu'ils ne montrent, que racontent ceux qu'interroge la justice.

Surtout ils prennent garde de disparaître, autant qu'ils le peuvent, de l'intrigue. Adrienne Boucher, marchande de marée, était le 23 mai au marché des Quinze-Vingts et elle ne nie pas avoir vu « la bagarre ». Elle reconnaît aussi avoir vu survenir Labbé — qu'elle n'identifie pas — « le visage plein de sang, vêtu d'une veste ou d'un habit rouge, lequel s'est sauvé par une allée au-dessus de la boucherie [...] la populace qui courait après a abondé dans le marché qui s'est trouvé plein de monde ». Le détail est précis, le tableau vraisemblable. Mais dès la question suivante de l'instructeur : « Qu'est devenu cet homme ? », elle cesse d'avoir rien vu, ce qui est plausible, ni rien su, ce qui l'est moins. Elle choisit de n'avoir plus rien à dire : « Elle n'a pas vu l'homme sortir de la maison parce qu'elle avait assez à faire à débiter sa propre marchandise où elle s'était réfugiée[20]. » Cette tactique d'évitement, on la retrouve chez Claude-Joseph Frizon, jeune apprenti et témoin à éclipses de la mort de Labbé. Il a bien vu qu'on le maltraitait, mais « cela lui a fait trop de peine », aussi s'en est-il allé de son

côté ; précisément, il est revenu « un peu après que l'homme a été mort, et l'a vu traîner chez Mr Berryer[21] ».

Ruses naïves. Moins on a vu, moins on a fait. Joseph Jacquet, un cocher de place, accusé de s'être mêlé aux échauffourées devant la porte du commissaire de Rochebrune, va au plus simple. Il déclare au magistrat « qu'il n'a rien fait, et n'a vu aucune des émotions et bacchanales de Paris, que même celle de la rue Saint-Honoré, il n'en a vu qu'un cadavre[22] ». Mais le témoignage peut recourir à des variantes un peu plus subtiles. On peut avoir été là, mais n'avoir identifié personne. C'est le cas de Marie-Françoise Lecomte, blanchisseuse, elle aussi présente sur le marché. Dans ce lieu de sociabilité serrée, où personne ne reste longtemps anonyme, elle a tout vu mais déclare « n'avoir reconnu personne, seulement des polissons, des hommes, des garçons et toute sorte de monde qu'elle ne connaît pas[23] ». A chaque fois, il faut éviter de donner prise à l'enquête.

Pourtant, par-delà ces prudences élémentaires, le récit des témoins porte, au plus intime, la marque des conditions dans lesquelles l'événement a été vécu. Ici on se rappelle seulement un visage (« il était fait comme un *ecce homo* »), ailleurs on se souvient de la couleur d'un habit déchiré, toujours on rapporte les faits dans le désordre, sans enchaînement, dans la précipitation de l'instant, comme s'il demeurait impossible de s'en détacher. Les greffiers notent scrupuleusement ces fragments d'une narration : « qu'il est descendu pour voir et a ouï dire que cet homme avait pris un enfant », « qu'il a seulement suivi la populace et a ouï dire que l'homme s'était sauvé chez une blanchisseuse », « qu'il n'a rien su de la révolte, mais que c'est toutes les femmes du marché qui se le disaient les unes aux autres », « qu'elle a ouï dire dans le bateau où l'on devise que la femme Eustache... ». Le récit s'organise entre cette forme traditionnelle du savoir transmis par nouvelles données et reçues en pleine rue, et une collection de détails attrapés à la volée, restitués en vrac sans souci de les hiérarchiser. Ici tout se vaut, et le témoignage ne tient parfois que par la volonté manifeste des policiers de faire apparaître des informations supplémentaires ou des recoupements révélateurs. A l'intérieur même des séquences racontées, le discours n'est pas davantage ordonné ; il progresse par accumulation de faits vrais ou présentés comme tels. L'intrigue, même parcellaire, ne se noue jamais tout à fait. Les plans succèdent aux plans, parfois comme par une sorte de grossissement à la loupe, la voix s'arrête sur le détail, un geste, une couleur, dont on ne saisit pas toujours le rapport à l'action. Spontanés et rusés tout ensemble, ces récits ont la forme des bruits de la rue ; on y retrouve l'écho de la ville, le morcellement des rumeurs qui l'habitent, des informations qui s'y colportent.

Entre la presse et les témoins immédiats de l'affaire, les mémorialistes se situent comme à mi-chemin. Les meilleurs d'entre eux — les plus riches : d'Argenson, Barbier — notent à chaud le détail de la révolte et le commentent. Chez eux, l'événement n'est pas seulement une information : il est la matière première d'un mode d'écriture, ce sur quoi la chronique prend appui pour aller de l'avant. On ne retrouve donc pas sous leur plume

l'indifférence expéditive des gazettes. Ils se nourrissent du détail vrai. Mais, à la différence des acteurs de l'émeute, ils ne quittent guère leur cabinet. Loin de se laisser aveugler par l'instant, ils forment le projet, plus ou moins avoué, de donner de ces journées confuses une vision cohérente et d'en tirer une leçon. Ils disposent pour ce faire de sources diversifiées et souvent riches, qui ont laissé leur marque dans leur texte. Autant ou plus que par le rythme des incidents, leur récit est scandé par l'irruption de l'information fraîche et rare qui, à tout instant, vient nuancer ou compléter le tableau [24]. D'où naît une écriture hachée, qui évoque dans sa forme celle des nouvelles à la main : « On mande de Paris... », « Le bruit est grand que... », « Nous venons d'apprendre... », « J'ai entendu hier des gens... », « J'ai vu des lettres... » [25]. A chaque moment de sa progression, le journal s'autorise de cette lecture constamment enrichie et corrigée. Elle paraît garantir la véracité de la relation. L'écrivain reprend souvent à son propre compte ces procédés rhétoriques (l'usage de l'indéfini, le recours aux formules accoutumées : « on raconte », « il se dit ») pour conférer à sa chronique l'authenticité fugitive de la nouvelle.

Le style pourtant ne suffit pas à tout résoudre et nos chroniqueurs peinent, eux aussi, à rendre compte de la révolte. Le marquis d'Argenson a vécu l'affaire à distance. Distance géographique : il n'est pas à Paris pendant les événements de mai, il est dans sa campagne, où il se tient assidûment informé ; il est vrai qu'il est le frère du ministre de la Police. Distance politique aussi : ce grand seigneur philosophe ne voit dans les violences qui inquiètent la capitale qu'une illustration de la justesse de ses propres analyses. Car depuis qu'il s'est retiré des affaires après un bref passage aux Affaires étrangères, l'ancien ministre n'a qu'une passion : la dénonciation de ce qu'il nomme avec mépris « le régime ». Contre l' « anarchie dépensière » de Louis XV, contre « le roi et son règne de raison trompée », il ne trouve point de mots assez sévères. Autant dire que d'Argenson est tout prêt à reconnaître dans l'émeute les prémices d'un bouleversement plus radical. Évoquant, un peu plus tard, le mécontentement général qui travaille le royaume, il prophétise, l'œil fixé sur la Glorieuse Révolution de 1688 : « Toutes ces matières sont combustibles, une émeute peut faire passer à la révolte et la révolte à une totale révolution... [26]. » Mais il est trop obnubilé par le cours inéluctable qu'il croit pressentir pour réussir à bien accommoder sur ce qui se passe sous ses yeux. Quand il s'y efforce, cet homme de certitudes laisse bientôt paraître d'étranges hésitations.

Le 26 mai : « On mande de Paris que, depuis mon départ, il y a eu de fréquentes révoltes, et surtout le 23 de ce mois, où il y en a eu jusqu'à quatre dans le même jour, et cela pour des enfants qu'on arrête ; on n'y comprend rien. » Le 27, il semble avoir choisi son explication : « Le peuple s'imagine toujours que les exempts enlèvent des enfants, et il se montre des séditions aux quatre coins et au milieu de Paris à la fois. » Le marquis, il est vrai, n'a guère d'indulgence pour la populace. Pourtant, qui faut-il donc croire ? Le 28 mai : « Personne ne veut croire que les archers n'aient pas arrêté d'enfants et que ce soit purement un effet de l'imagination du peuple surprise et révoltée. De part et d'autre, on n'en finit pas sur les questions et sur les



sujets d'étonnement, car pourquoi arrête-t-on des enfants ? Que ferait-on d'eux plutôt que d'hommes faits et de femmes capables de peupler les colonies ? Mais aussi pourquoi le peuple le croirait-il, si cela n'était pas ? Qui l'y exciterait, qui pousserait à des révoltes si fréquentes et si universelles ? » Trois jours plus tard, il entend dire que les émeutiers ont été manipulés « par des gens au-dessus de la condition du peuple » ; il n'accorde guère de crédit à cette hypothèse : « C'est là une énigme que je ne devine pas. » Mais le 18 juin, il note comme un fait singulier « que le peuple n'a pas désemparé un moment de crier, de battre, de piller ; on a vu à toutes les autres séditions que l'heure du dîner était respectée, et que la populace se retirait au moins quelques heures ; mais ici non[27] ». Faisons ici la part des choses : d'Argenson est décidé à ne pas s'en laisser conter et il prétend librement exercer son sens critique. Mais reconnaissons aussi qu'il n'en fait pas grand-chose : l'événement, sur lequel il reste l'un de nos meilleurs informateurs, le laisse étrangement indécis. Il est comme embarrassé de ce qu'il sait et, tout occupé à débusquer derrière les cris de la rue les grandes forces qui agissent dans l'ombre, il ne réussit pas à en tirer un récit construit de la révolte.

On retrouve de semblables hésitations chez Barbier. Il s'agit pourtant d'un tout autre témoin. Pendant quarante-cinq ans, cet avocat au Parlement spécialisé dans la consultation juridique tient une chronique parisienne. Ce grand notable est partout bien introduit, en particulier au Châtelet et à l'échevinage. Sceptique, railleur, il a la passion de la nouvelle et met son talent au service d'une extraordinaire intelligence sociologique de la

ville[28]. Lui non plus ne sait que faire de l'événement. Pourtant, il en a le premier repéré les prodromes à la fin de 1749 : « Depuis un mois, on enlève du monde dans Paris... » Mais ce qu'on raconte au sujet de ces arrestations ne le convainc pas, « c'est un conte du peuple ». Barbier sait pendant tous ces mois que quelque chose se passe dans Paris, mais il ne réussit pas à en prendre la mesure ni à distinguer le fait et la rumeur. Dans son *Journal,* à l'intérieur de la même page, il ne cesse de passer du discours qu'il rapporte — et qu'il tient ostensiblement à distance (« On dit que, dans Paris, des exempts de la police déguisés rôdent dans différents quartiers... ») — à l'affirmation qu'il reprend clairement à son compte (« Aujourd'hui, samedi matin 16e de ce mois, on a pris et voulu prendre, dans le quartier de la rue de Fourcy et du port aux Veaux, un enfant... »).

Du coup, son texte, qui colle au déroulement de l'affaire, est construit comme une sorte d'enquête. La recherche de la vérité s'y enrichit chaque jour de détails nouveaux, souvent aussi contradictoires. Le mémorialiste tente de reformuler en permanence l'événement. Mais il ne parvient jamais à en fixer une version. Critique, il voudrait séparer fermement le vrai du plausible et le plausible de l'impensable. Mais les enlèvements et la révolte demeurent pour lui aussi une énigme. Les premiers demeurent incompréhensibles : « On ne conçoit rien dans ce projet. » La seconde met en cause ce qu'il croit savoir de la capitale : « Cet événement est d'autant plus singulier que le peuple de Paris, en général, est assez doux et assez tranquille, et l'on convient que, depuis quarante ans, on n'a point vu de pareilles séditions, même dans

les années de pain cher. » De tous nos témoins, Barbier est, de loin, celui qui raconte le plus longuement l'affaire, et de la façon la plus circonstanciée, la plus suivie. Il en détaille les antécédents, il en connaît probablement tout ce qu'on peut savoir. Le doute est pourtant au cœur d'un récit qu'il n'arrive pas à organiser et dont il cherche en vain à produire le dernier mot[29].

Ainsi se défait, d'un texte à l'autre, l'impossible histoire d'une émotion de la rue dont on ne sait jamais exactement quoi dire. Ainsi faut-il peut-être comprendre que l'événement de 1750, pourtant mineur si on le compare à d'autres grandes affaires[30], ait tant interrogé les contemporains — et après eux les historiens.

Les ordres dans la ville

L'ordre et la tranquillité publique : sur ces deux termes s'établit une sorte de consensus au spectre large, qui alimente un discours fortement organisé, bavard, répétitif. Constamment invoquées par la police et le gouvernement, par la foule et par les individus, ces valeurs sont par tous proclamées indispensables au bon fonctionnement d'une société qui se donne en exemple. Celle-ci pourtant se leurre. L'ordre ne va pas de soi et le désenchantement menace à tout moment.

Car l'accord collectif sur cette configuration paisible ne signifie pas que, pour autant, les représentations en soient unanimement partagées. À partir d'une même exigence, les partenaires confrontés dans la ville construisent de l'ordre et du désordre des figures parfois complémentaires, plus souvent opposées. Lorsque survient la crainte, lorsqu'un accident vient rompre cette unanimité de surface, les clivages deviennent patents. L'événement sus-

les années de pain cher. » De tous nos témoins, Barbier est, de loin, celui qui raconte le plus longuement l'affaire, et de la façon la plus circonstanciée, la plus suivie. Il en détaille les antécédents, il en connaît probablement tout ce qu'on peut savoir. Le doute est pourtant au cœur d'un récit qu'il n'arrive pas à organiser et dont il cherche en vain à produire le dernier mot[29].

Ainsi se défait, d'un texte à l'autre, l'impossible histoire d'une émotion de la rue dont on ne sait jamais exactement quoi dire. Ainsi faut-il peut-être comprendre que l'événement de 1750, pourtant mineur si on le compare à d'autres grandes affaires[30], ait tant interrogé les contemporains — et après eux les historiens.

Les ordres dans la ville

L'ordre et la tranquillité publique : sur ces deux termes s'établit une sorte de consensus au spectre large, qui alimente un discours fortement organisé, bavard, répétitif. Constamment invoquées par la police et le gouvernement, par la foule et par les individus, ces valeurs sont par tous proclamées indispensables au bon fonctionnement d'une société qui se donne en exemple. Celle-ci pourtant se leurre. L'ordre ne va pas de soi et le désenchantement menace à tout moment.

Car l'accord collectif sur cette configuration paisible ne signifie pas que, pour autant, les représentations en soient unanimement partagées. À partir d'une même exigence, les partenaires confrontés dans la ville construisent de l'ordre et du désordre des figures parfois complémentaires, plus souvent opposées. Lorsque survient la crainte, lorsqu'un accident vient rompre cette unanimité de surface, les clivages deviennent patents. L'événement sus-

cite des réponses rivales et qui peuvent s'opposer violemment. Ce sont bien deux versions incompatibles de l'ordre public qui s'affirment et se heurtent pendant les journées de mai 1750. Pour les autorités, l'émeute est perçue comme une rupture menaçante du seul fait qu'elle existe. Pour la rue, elle est comprise comme une réparation et une tentative de retour à l'ordre après que la police a introduit dans la ville un désordre nouveau. Lectures antagonistes, pourtant « vraies » l'une et l'autre : les commentateurs les plus attentifs de la révolte, et l'avocat Barbier en premier lieu, s'efforcent de les respecter toutes deux.

Rien, à vrai dire, ne commence en 1750. Depuis la fin du XVII[e] siècle, les responsables de l'ordre public s'inquiètent de l'accroissement spectaculaire de la population errante dans la capitale : on parle de neuf mille mendiants en 1702, de quinze mille vers 1750. Pour tenter d'endiguer cette crue menaçante, on multiplie les mesures qui doivent permettre d'assainir l'espace parisien. Leur nombre laisse déjà pressentir que l'efficacité de ces ordonnances et de ces édits a été limitée. Mais l'obstination des autorités fait voir aussi qu'elles sont désormais contraintes d'affronter une réalité qui leur est devenue intolérable. Face à cette foule incontrôlable, leur programme est simple. Des recommandations, demeurées manuscrites, de la police l'énoncent crûment : il s'agit de « faire des opérations de triage et de discernement ».

Trier et discerner : voilà l'urgence, mais aussi l'équivoque. Car une fois repérés et isolés les errants, il reste à décider de leur sort. L'expulsion, qui débarrasserait la capitale de ces indésirables, est une solution à courte vue puisqu'ils reparaîtraient bientôt dans Paris. Les réponses punitives classiques, la prison et les galères, ne semblent avoir offert qu'une solution fort limitée, peut-être parce qu'elles étaient mal acceptées par une société qui se sentait en compte avec la pauvreté[31]. C'est sans doute ce reste de mauvaise conscience qui explique que les grands textes répressifs du début du XVIII[e] siècle — trois grandes déclarations en 1700, 1701, 1709, une ordonnance en 1706 — aient timidement associé à la politique d'arrestations une tentative d'assistance, voire de réintégration par l'ouverture d'ateliers publics. Ainsi au lendemain du terrible hiver de 1709, qui a vu les mendiants refluer vers une ville épuisée par la disette et les épidémies. Cette attention a d'ailleurs ses limites, puisque les textes réglementaires continuent à demander aux particuliers, artisans, commerçants, domestiques, de ne point accorder leur protection aux pauvres.

Il existe enfin une dernière réponse qui d'un mal endémique voudrait tirer parti pour le plus grand bien du royaume. Pourquoi ne pas recruter dans cette population flottante les colons qui partiraient peupler et mettre en valeur les colonies d'Amérique ? Le plan d'une émigration forcée prend forme pendant la Régence — porté en particulier par la spéculation coloniale dans les années de Law. Dès 1717, un projet d'ordonnance rédigé par l'inspecteur de la marine de la Boullaye recommande la déportation des vagabonds et mendiants valides[32]. L'année suivante, la maison de Bicêtre dresse, comme bien d'autres institutions, des listes d'indésirables à l'intention de la police. Les gens sans aveu n'y sont pas seuls, puisqu'ils y côtoient les faux sauniers et autres fraudeurs, les filles

publiques, les jeunes délinquants de tous ordres. En novembre 1718, une ordonnance recommande à la maréchaussée d'agir avec zèle afin que « le Roi puisse faire passer aux colonies ceux qui seront en état de servir ». Une déclaration de 1719 presse encore le mouvement : les juges pourront désormais ordonner l'envoi aux colonies de tous ceux qui encourent des peines de galères. Sous le coup de ces dispositions tombent beaucoup de ceux qui sont alors détenus par lettres de cachet; parmi eux, d'anciens apprentis ou compagnons, beaucoup de jeunes gens surtout. Le « discernement » annoncé est bientôt oublié. Sous la double pression de l'administration et des milieux d'affaires, le mouvement des déportations est prêt à s'emballer. En 1720, le scénario de l'émeute des enlèvements d'enfants a déjà été joué, incomplètement, une première fois, et le souvenir n'en sera pas oublié trente ans plus tard.

C'est moins le principe d'une politique répressive que le zèle aveugle de ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre qui va alarmer la capitale. « On prenait toutes sortes de personnes *indifféremment* » : cette inattention aux statuts qui distinguent les personnes jusque dans le monde de la grande pauvreté explique l'inquiétude qui s'empare alors de Paris. Partout on rapporte des histoires d'enfants enlevés, de départs forcés pour l'Amérique. En avril 1720, la rue s'insurge « contre les archers qui prenaient toutes sortes de personnes sans distinction ». La désinvolture des exécutants, encouragés par les primes promises par la Compagnie des Indes, et qui souvent ne s'embarrassent pas des formes juridiques élémentaires, est ressentie comme une atteinte au droit commun.

Le conseil secret du Parlement, qui se réunit alors, en convient : « Tout le peuple était acharné contre ces gens-là, et avec raison puisque c'était pour lui ôter la liberté publique de ne pouvoir sortir de chez soi sans être arrêté pour aller à Mississippi[33]. » L'alarme est assez forte pour qu'une nouvelle ordonnance royale se préoccupe, dans les semaines qui suivent, de restaurer un semblant d'ordre acceptable pour les deux parties. La politique d'assainissement n'est pas remise en cause, mais elle devra respecter les formes. Les mendiants arrêtés seront interrogés par un officier de police avant qu'on ne décide de leur sort. De leur côté, les archers devront agir publiquement, formés en brigade sous le commandement d'un exempt, et « revêtus de leurs habits uniformes ». Fragile équilibre : entre le peuple et la police, il ne réussira pas à restaurer longtemps la confiance, ni même un accord sur les règles du jeu social.

Une situation de crise larvée, interrompue par de brèves flambées de violence, s'installe alors dans Paris. Les données du problème ne vont plus guère changer pendant le dernier siècle de l'Ancien Régime. La ville continue d'attirer, de très loin parfois, les marginaux et les errants qui espèrent toujours y trouver un refuge, des ressources, ou à défaut la solidarité des exclus de la société. Attentes le plus souvent déçues, cela va de soi : difficilement acceptée en temps normal, la présence de cette multitude anonyme, partout infiltrée et toujours plus nombreuse, devient intolérable dès que les rapports se durcissent. C'est en particulier le cas lors des disettes qui, de façon répétée, mettent la capitale aux abois en 1725-1726, en 1738-1741, ou même lorsque la



seule rumeur d'une tension sur les blés en province suffit à l'inquiéter comme en 1747-1748. Face à cette sourde menace, le gouvernement et la police paraissent démunis — mieux : dépassés. Ils hésitent toujours entre plusieurs solutions qui sont simultanément et contradictoirement mises en œuvre : l'assistance et la mise au travail, la déportation, l'enfermement qui finit habituellement par prévaloir. Incapables de choisir une politique, ils laissent se développer ces opérations brutales, à demi légales et qui intimident probablement moins les mendiants qu'elles n'exaspèrent le peuple de Paris.

C'est sur le fond d'une insécurité multiforme, entretenue d'année en année, qu'il faut situer l'ordonnance du 12 novembre 1749. Elle a le mérite d'être claire dans sa brutalité : « Sa Majesté ordonne que tous les mendiants et vagabonds qui seront trouvés soit dans les rues de Paris, soit dans les églises ou à la porte des églises, soit dans la campagne et aux environs de Paris, de quelque âge ou sexe qu'ils puissent être, soient arrêtés et conduits dans les maisons de force, pour y demeurer si longuement qu'il sera jugé nécessaire. » La tonalité est donc strictement répressive. Cette remise en ordre vise d'ailleurs, au-delà de la capitale, le pays tout entier. Mi-convaincu, mi-narquois, le marquis d'Argenson note dans son *Journal* : « L'ordre a été donné à la fois d'arrêter tous les mendiants dans le royaume, les maréchaussées agissant dans les campagnes, tandis qu'on en fait autant à Paris où l'on est sûr qu'ils ne reflueront pas, se trouvant pris de tous côtés[34]. » Mais si le sens de l'ordonnance est clair, les moyens qu'elle

autorise le sont beaucoup moins et laissent une large part à l'interprétation et à l'improvisation.

Or le zèle l'emporte sur le scrupule chez l'homme qui a la charge d'exécuter ce grand dessein. Le lieutenant général de police, Berryer, est une créature de la marquise de Pompadour, qui l'a imposé en 1747. Homme nouveau, homme de pouvoir, « insolent, dur, brutal », il se fait d'autant plus vite détester que rejaillit sur lui l'hostilité résolue et bavarde dont est l'objet la toute-puissante favorite : elle « avait voulu à cette place un homme absolument à elle ; celui-ci lui était tout dévoué, ce qui, dès le principe, l'avait rendu odieux au public[35] ». De fait, trop soucieux de démontrer en haut lieu son énergie et l'efficacité de son administration, Nicolas-René Berryer paraît avoir mal pris la mesure de sa tâche et mal reconnu le terrain de son entreprise.

Il veut obtenir rapidement des résultats tangibles et met en place, en quelques jours, une nouvelle équipe. Sans s'arrêter aux conséquences, il adresse des recommandations personnelles aux inspecteurs et aux exempts en leur demandant d'agir vite et fort. Il est vrai que, sur son personnel, il a tous pouvoirs ou presque. Les hommes de main de la police sont des exécutants qui travaillent « quand Monsieur le Lieutenant veut les employer » et l'un d'eux déclarera, lors de l'instruction : « Il faut travailler à peine de mourir de faim. » Berryer sait la puissance de cet assujettissement personnel ; il sait aussi jouer de l'avidité de ses hommes. A qui lui suggère de payer au forfait, et non à la prise, les exempts chargés des arrestations, il répond avec une brutalité inouïe : « Ce serait là un poste de chanoine, je ne veux pas de

poste chez moi. Je veux qu'on me donne de la marchandise et je donne de l'argent. » Faillon, cavalier du guet, expliquera lors de l'instruction « qu'il rendait tous les jours compte à Mr Berryer de ses prises de la veille et que si par hasard il s'en est trouvé avec domicile ou père et mère, Mr Berryer ne lui en a fait aucun reproche, qu'au contraire, il approuvait sa conduite et qu'apparemment il était du bon ordre d'arrêter même les enfants d'ouvriers ou bourgeois jouant sur les places ».

Tous les témoignages des exécutants de l'opération font état de cet acharnement et ce sont eux, les hommes de terrain, qui paraissent avoir été les plus sensibles aux conséquences possibles d'une telle politique. La plupart d'entre eux prétendent avoir exprimé leurs réticences. Bien sûr, il leur faut se justifier devant les magistrats et donc charger le responsable de la police en se rangeant à l'abri de son autorité. Mais, à défaut d'avoir tenté de résister longtemps aux ordres, certains ont voulu assurer l'avenir : tel ce Danguisy, qui a fait tenir par sa fille un cahier sur lequel elle notait le détail de ses arrestations pour le cas où il devrait en rendre compte devant la justice[36].

Mais le lieutenant général est prêt à tout pour réussir l'épreuve, car il lui faut justifier la confiance que lui a témoignée la Cour. Il n'est pourtant pas impossible qu'il ait cru sincèrement aller au-devant de l'assentiment du public. N'a-t-il pas reçu pendant tous ces mois les plaintes de parents débordés par les « polissonneries » de leurs enfants et prêts à demander à la police de relayer leur autorité défaillante ? Convaincu par les placets et lettres de cachet qui se multiplient pendant ces années[37], il

a probablement mal mesuré l'abîme qui sépare les deux démarches : la libre initiative de particuliers qui s'adressent à la puissance paternelle du souverain pour régler un problème domestique, et la violence arbitraire, injustifiée, indistincte, de la police et de ses auxiliaires à gages lâchés dans les rues de Paris. L'émeute de 1750 naît de cette incompréhension profonde.

Le mal court

Dès les premières violences, deux interprétations de l'ordre s'affrontent donc, qui renvoient pourtant à un même modèle de référence et à des explications systématiques. Chacun, certes, impute à l'adversaire la faute décisive. Pour le peuple de Paris, on n'enlève pas des enfants, même au nom d'une ordonnance ; pour la police, on ne se révolte pas contre l'autorité du roi, fût-ce pour libérer ses enfants et pour punir ceux qui les font arrêter. Derrière ces accusations croisées, il existe pourtant un même modèle d'interprétation du désordre. Car pour les uns et pour les autres, la ville est un espace privilégié et promis au bonheur. Les entreprises multiformes de la police au XVIIIe siècle, son omniprésence dans la capitale n'ont d'ailleurs pas d'autre signification que de réaliser ce rêve. Mais la tranquillité publique, c'est aussi le premier souhait des loyaux sujets de Sa Majesté. Si ce consensus vient à être rompu, c'est qu'on a travaillé à le ruiner. Des menaces pèsent sur la ville.

La police ne se contente pas d'agir, d'intervenir, de réprimer. Elle parle aussi, et surtout elle écrit.

Fiches, rapports, mémoires, notes griffonnées en marge des registres : laconiques ou diserts, besogneux ou alertes, ces textes finissent par composer un commentaire de l'événement à l'intérieur duquel chaque incident trouve sa place et sa signification. C'est à travers ce discours à plusieurs voix que les éclats opaques de la révolte au quotidien peuvent s'intégrer dans une intrigue, qui, à son tour, vient légitimer une action. Il s'agit, bien entendu, de ramener l'inconnu au connu et de se convaincre, du même coup, que l'on a pris les choses dans le bon sens. Mais ce travail de réduction a besoin de preuves. Il n'est pas l'œuvre d'hommes de cabinet, mais d'experts professionnels de tous niveaux, qui doivent produire des faits et entraîner la conviction. De l'émeute de 1750, ils retiennent donc ce qu'ils ont vu, bien sûr, mais également voulu croire ou savoir ; ce qui les rassure aussi et qui fait de cette flambée de violence une révolte ordinaire.

Point de désordre sans coupables. Les agents de la police savent parfaitement ce qui a provoqué la colère de la foule parisienne et, pour la plupart d'entre eux, ils ne songent même pas à le dissimuler ; mieux, certains sont tout prêts à déplorer les exactions de leurs collègues. Mais de ces vraies raisons, ils ne passent qu'exceptionnellement à l'explication de la révolte. C'est que l'action collective et la violence de la rue ne peuvent en aucun cas être justifiées. C'est aussi qu'il existe, pour les comprendre et pour leur répondre, un corps de convictions fortes et inaltérables. Si la paix est ainsi mise en cause, si la violence partout se déchaîne, c'est que des forces malignes sont à l'œuvre dans Paris, et qu'elles infiltrent le corps

social. Ces armées du mal, les hommes de l'ordre savent depuis toujours les reconnaître.

« L'on m'assure un fait que j'ai bien de la peine à croire, c'est que dans le plus fort de l'émotion [...], il y avait trois ou quatre particuliers contrefaisant les gens ivres, qui distribuaient de l'argent au peuple en leur disant : tenez mes amis, voilà six francs, allez acheter des manches à balais pour assommer tous ces bougres-là. Si le fait était vrai, il y avait donc des chefs secrets de cette sédition. C'est ce que le temps et les informations que l'on fait nous éclairciront[38]. » Malgré ses prudences, le procureur Gueulette qui consigne ce bruit le 23 mai ne croit pas trop à l'existence de ces « hommes vêtus de noir », sortis de l'ombre pour mener la révolte. Grand praticien de l'ordre parisien, commentateur prolixe de la chronique judiciaire, il est l'auteur d'un copieux mémoire, nourri d'informations de première main, sur les événements du printemps 1750. Mais, visiblement, les silhouettes fugitives de ces meneurs archétypiques, coupables trop parfaits — peut-être trop abstraits aussi, à coup sûr trop évanescents —, n'emportent pas vraiment sa conviction. Pour autant, il n'en est pas moins persuadé que le peuple n'a pu se déchaîner que parce qu'on l'y a entraîné. Autant chercher les responsables là où, de toute évidence, ils doivent se trouver.

Et d'abord parmi ceux qui ont une revanche à prendre sur la police : du côté des vagabonds et des filles de joie qui ont été les premières victimes de l'ordonnance de 1749. « Il y a lieu de croire qu'un certain nombre de misérables et de scélérats, dont une grande partie avait été arrêtée et conduite à Saint-Louis, après en être sortis, résolu-

rent, pour se venger des exempts et archers, de leur imputer des enlèvements d'enfants pour repeupler les Iles. » Ces « mauvais drôles » ne sont pourtant que la partie la plus visible d'une société du vol et du crime qui se nourrit du désordre et qui l'entretient. La thèse de Gueulette a le mérite de la simplicité. Mais elle trouve — sans surprise, faut-il le dire — cent confirmations dans les informations recueillies à la base. L'inspecteur Roussel travaille sur le terrain. Il observe, il écoute, mais il sait déjà ce qu'il cherche. Le soir du 23 mai, il est attiré par un attroupement menaçant, rue des Petits-Champs : « L'on dit que cela a commencé par un polisson qui a dit : tiens, voilà un de ceux qui prennent les enfants, ils se sont assemblés une douzaine... » La pègre est donc bien à l'origine de l'émotion populaire. C'est qu'elle compte bien en tirer parti. Roussel poursuit : « J'ai dispensé plusieurs personnes dans différents quartiers, qui m'ont rapporté que les idées du menu peuple augmentent tous les jours [...] et je ne fais point de doute que ce bruit qui se répand dans les provinces ne nous attire beaucoup de voleurs et de scélérats. Les escrocs et tapageurs fomentent depuis quatre jours et applaudissent les discours du menu peuple[39]. »

Le crime attire le crime. Il prolifère sur l'inquiétude qu'il sème dans une population crédule. Il menace, si l'on n'intervient, de gangrener tout Paris. Images fortes, ressassées jusqu'à l'obsession. Elles font comprendre que la police, fascinée par sa propre conviction, ne veuille voir que des « chefs secrets », des « accoutumés de la révolte », tout un complot dans une affaire dont elle sait pourtant les tenants et les aboutissants. Le projet

optimiste qui voudrait construire le bonheur du peuple sur l'administration rigoureuse d'un espace assaini n'est pas pour autant renié. Il s'efface provisoirement derrière une urgence plus grande. La répression est prioritaire, parce qu'elle doit répondre à une remontée du mal dans la société urbaine.

Du coup, le tableau social vire au sombre. Dans la défense de l'ordre à laquelle la police s'identifie, il n'y a plus guère de place pour distinguer les mauvais et les bons, les canailles et les sujets égarés. C'est parce qu'elle est perçue sur le mode, insaisissable, de l'épidémie que la révolte doit être combattue partout. Certains groupes, certains métiers sont, bien sûr, davantage suspects : traditionnellement indociles, ils se laissent plus facilement infiltrer par les « scélérats », qui servent à leur tour de relais aux rumeurs et aux violences. Après les affrontements, l'inspecteur Poussot enquête dans les rues de Cléry et de Bourbon : « Il serait trop difficile de démêler parmi les maîtres menuisiers et compagnons de ces rues les plus coupables, parce qu'ils y étaient presque tous en général, et que, de tous les temps, ces habitants ont toujours été des rébellionnaires, ils mériteraient bien que l'on fît dans ces quartiers des exemples » ; et il ajoute en marge : « Il sera difficile de trouver des témoins contre ces gens qui s'entendent tous et il ne fera pas bon d'y faire des informations[40]. » Assurément, Poussot n'a pas inventé la solidarité d'un métier ou d'un quartier. Il l'a sans nul doute éprouvée et il est bien placé pour la connaître. Mais il ne sait plus l'interpréter autrement que comme un aveu de complicité.

Toute tension sociale se voit ainsi réinterprétée et peut trouver sa place dans un plan général de

subversion. Sans autre preuve, un banal conflit du travail qui tourne à l'aigre devient ainsi l'indice d'une participation plausible à l'émeute. Faubourg Saint-Honoré, le 23 mai, Pierre Tournier et Nicolas Passerat, deux manœuvres qui réclamaient en vain une augmentation à leur patron, l'ont insulté et en sont venus aux mains avec lui. C'est assez pour qu'on les arrête et pour qu'on les envoie devant le magistrat instructeur, comme si l'incident ne pouvait être dissocié d'agissements séditieux de plus grande envergure[41]. Logique classique de l'amalgame : elle fait voir que, pour les hommes de l'ordre, le danger n'est plus vraiment localisable, mais qu'il est virtuellement omniprésent dans la capitale. C'est contre lui-même qu'il faut d'abord prémunir le peuple de Paris.

Dans le programme d'un soupçon généralisé, les plus vieux motifs retrouvent spontanément leur efficace. Ce sont, on vient de le voir, les quartiers et les métiers dangereux, repères visibles, repères commodes dans la géographie des périls. Ce sont aussi des êtres collectifs insaisissables qui hantent alors l'imaginaire de la police. Si l'on redoute si fort de voir affluer en ville les délinquants et les errants, c'est que l'on pressent derrière eux des formes d'organisation perverses qui mettent d'autant plus radicalement en cause l'ordre social qu'elles constituent elles-mêmes une véritable contre-société. Confortée par la mémoire, la bande de voleurs est à la fois un fantôme et une réalité. Les noms des « fameux voleurs » forment, depuis le début du XVIII[e] siècle, une chaîne qui jamais ne s'interrompt. En 1750, on note encore dans les registres policiers que tel ou tel est suspecté d'avoir été car touchien, qu'il a peut-être appartenu à la bande de

Nivet (1728-1729) ou à celle de Rafiat (1731-1733). Car les bandes ne disparaissent jamais dans les faits ni dans le souvenir. Que les occasionnels, les complaintes ou la Bibliothèque bleue en aient entretenu la légende, c'est là chose assurée ; mais que la police s'obstine à pister à vingt ou trente ans de distance les traces du grand banditisme, c'est bien la preuve qu'elle continue à situer au centre de son combat une entreprise qui paraît défier le temps.

Pourquoi les bandes font-elles si peur ? Les voleurs suivent les foires pendant la belle saison ; l'hiver, ils refluent vers la capitale où ils coupent les bourses avec la régularité de travailleurs saisonniers. Il n'y a rien là après tout que de très habituel. S'ils inquiètent tant, c'est peut-être d'abord parce qu'ils paraissent avoir souvent bénéficié de la bienveillance, parfois active, des populations. A la fin des années 1720, Philippe Nivet, dit Fanfaron, a ainsi pu échapper à plusieurs reprises aux archers avec l'aide de la foule, avant de tomber définitivement[42]. Par leur seule présence, les voleurs révèlent donc l'antagonisme latent qui dresse la rue contre les agents inférieurs de la police. Mais surtout, ramifiées en réseaux indéfiniment multipliés, les bandes paraissent indestructibles. On peut arrêter l'un ou l'autre et, pour l'exemple, le punir : il est aussitôt remplacé. Vieux routier de l'ordre public, l'inspecteur Roussel est attentif à cette sociabilité de l'ombre qui réinvente sans relâche les grandes organisations criminelles du passé. Les femmes y jouent un rôle central. Pas de voleurs sans femme, mère ou sœur, maîtresse ou concubine ; point de fille d'amour sans voleur. Elles sont souvent les maillons qui continuent à relier les bandits séparés par l'exil ou par la prison ; à leur

manière, elles assurent la survie du groupe. Aussi bien est-ce vers elles que se tourne par privilège le dispositif policier. Aucun interrogatoire n'oublie d'identifier les compagnes d'une vie ou d'un jour ; aucune descente ne néglige les prostituées aux noms d'aventure, les amies plombeuses ou fouilleuses de poche, qui sont l'élément le plus stable de la société du crime. La police les suit à la trace, espérant par elles remonter plus loin. En juin et juillet 1750, les interrogatoires féminins se multiplient — sans résultats. Le détail est significatif : comme les archers et les inspecteurs, le magistrat qui mène l'instruction est lui aussi convaincu d'être aux prises avec un invisible ennemi.

Le désordre policier

Tout au long de l'information judiciaire qui est ouverte au lendemain de l'émeute, les interrogatoires posent en principe la culpabilité de la foule dans les désordres du mois de mai. Souvent, les témoins font pourtant entendre une autre vérité qui rejette, à l'inverse, sur un mauvais usage de la police la responsabilité de tout ce qui est survenu. Discours inverse, même logique : des arguments semblables sont repris au service d'une leçon contraire.

Là où les enquêteurs cherchaient à repérer les entreprises souterraines du crime organisé, le peuple dénonce la présence de « mauvais drôles » dans les rangs des troupes de l'ordre. Il n'a pas forcément tort. Antoine Severt, dit Parisien, travaille depuis des années pour deux inspecteurs qui associent leurs efforts, Durot et Poussot : entendons

qu'il est directement rémunéré par eux — il touche 600 livres par an — et qu'il est à leur service exclusif. Il est bien connu comme espion et comme homme de main, et si détesté que par une confusion significative, c'est lui et non Labbé que certains croiront avoir été massacré le 23 mai. On ne sait jamais très bien, en fait, de quel côté il se trouve. Interrogé, « s'il n'a pas déjà été dans prison, Conciergerie et Châtelet », il répond : « Oui, qu'il a été dans le procès de Lalande, et que ledit Lalande, qui était de la bande Rafiat, à l'instigation d'un nommé Poulot ayant chargé lui, répondant, d'un assassinat, que sur ce il avait été décrété et s'était rendu en prison, avait soutenu, comme le fait était vrai, qu'il n'avait jamais assassiné personne, que même il n'avait pas connu Lalande avant qu'il fût en prison, que par l'événement Lalande a été condamné à la roue et qu'à l'Hôtel de Ville, il a déchargé lui répondant et a déclaré que c'était Poulot qui l'avait conseillé de le charger par vengeance...[43]. » De ces justifications embrouillées, on ne saura jamais le fin mot. Mais on peut au moins en tirer la conviction que pour les magistrats comme pour la rue, l'imputation est au moins plausible. Il est vrai que, comme cela se rencontre à d'autres époques, la police d'Ancien Régime trouve ses collaborateurs où elle peut.

Mais voici Poussot lui-même, l'employeur de Parisien et de Labbé, et de plusieurs autres mouches. Décidée à lui faire un mauvais parti, la foule l'a cherché, ainsi que ses hommes, dans Paris sans le trouver et lui-même se vante de cette douteuse célébrité auprès du lieutenant de police. Pendant l'instruction, les témoins parlent à plusieurs reprises de sa « bande » : terme sans ambiguïté et

qui le situe du côté de la délinquance. Parmi les membres de son équipe, une femme qui est aussi sa maîtresse. Geneviève Dion, dite la Maréchale, est une ancienne voleuse retournée et employée par la police qui l'a préposée à l'espionnage des vendeurs de libelles ainsi qu'à la surveillance de la prostitution. Entre le crime et la répression du crime, elle n'a jamais définitivement franchi la frontière et elle transpose dans son nouvel emploi les méthodes qu'elle a toujours pratiquées : la délation, la violence, le chantage, l'extorsion de fonds ; elle est capable de faire sortir de prison les enfermés de l'Hôpital général comme elle peut y faire expédier qui lui déplaît. A Geneviève Pommier, qui gagne sa vie en diffusant des feuilles volantes interdites, elle propose de rendre la liberté si elle consent à devenir « l'esclave de ses plaisirs ». La Maréchale finira par tomber victime de ses entreprises trop ambitieuses et de ses appétits honteux. Mais de son activité proliférante, chacun est informé au moins par ouï-dire et les forfaits de ses acolytes rejaillissent sur l'institution policière tout entière. C'est vers l'immeuble où, l'année précédente, Poussot vivait avec sa maîtresse que Labbé aux abois cherche à se réfugier le 23 mai ; il espère y trouver des amis, une protection ; et c'est en évoquant le détestable souvenir de la « bande de la Maréchale » que ses poursuivants du marché des Quinze-Vingts se lancent sur ses traces comme sur celles d'un voleur dans son repaire[44].

La police a donc ses mauvais héros, ses réseaux louches, infiltrés dans la ville. Elle a aussi ses formes d'exaction qui sont autant de détournements de l'autorité publique dont elle tient son pouvoir. Pourquoi, au fait, enlève-t-on des enfants

dans Paris ? A cette demande, on apporte, on l'a dit, des réponses multiples et parfois contradictoires. Mais si dans tous les cas les hommes de l'ordre se trouvent être l'instrument de ce crime, il arrive aussi qu'ils en soient les bénéficiaires immédiats. Les exempts, on l'apprend bientôt, sont payés à la tâche pour opérer leurs arrestations. Sébastien Le Blanc, qui a été arrêté au lendemain de l'émeute, rapporte aux magistrats instructeurs qu'il touchait sur chaque tête « douze francs, sur quoi il était obligé de faire tous les frais comme de voitures et d'archers auxquels il donnait à chacun quinze sols [...] et qu'il y avait des fois où il lui en a coûté de son argent[45] ». La modicité du profit escompté semble d'ailleurs avoir incité plusieurs de ces hommes de main à accélérer les cadences, à aller au-delà d'instructions déjà rigoureuses et à courir la prime.

Mais on n'en est pas resté là. Les témoignages abondent de parents qui, alertés par les policiers, ont retrouvé leur enfant en prison et qui ont dû, parfois, payer très cher pour obtenir leur liberté. A Marguerite Simon, qui a vu son fils enlevé sous ses yeux avec deux de ses camarades, place Royale, il a fallu, malgré la protection d'un conseiller au Parlement, quinze jours et cinquante-cinq sols pour obtenir qu'il soit élargi ; encore a-t-elle dû le nourrir à ses frais durant toute sa détention. Georges Bachevilliers, maître boutonnier, a attendu lui aussi deux semaines avant de pouvoir récupérer son garçon de quinze ans qu'il avait envoyé en course ; il a « donné pour l'entrée 36 sols et 4 livres 16 sols pour la sortie », quand bien même l'adolescent est « resté à la paille et y a gagné la gale dont il n'est pas encore guéri ». Barthélemy Lucas a été

obligé d'emprunter pour faire libérer son enfant au bout de dix-sept jours. La présomption est donc forte, et les magistrats la partagent, que c'est l'appât du gain qui a poussé plusieurs des exécutants de la police à travailler sans discernement excessif. Le conseiller Severt semble même avoir été convaincu, sans pourtant pouvoir l'établir, qu'entre les exempts et les greffiers du Châtelet une manière d'arrangement avait été passée.

Si graves soient-ils, ces désordres n'ont pourtant rien d'exceptionnel. Ils sont probablement indissociables des fonctionnements d'une administration qui, malgré la réputation élogieuse qui est la sienne dans l'Europe du XVIII[e] siècle, est toujours insuffisante à sa tâche. S'ils ont pris cette ampleur et si le peuple leur accorde une telle importance, c'est qu'ils sont reçus autrement qu'ils ne l'étaient jusqu'alors. Traditionnels sinon ordinaires, ils sont devenus en 1750 le menaçant symbole d'une nouvelle logique policière[46].

Car on a jusqu'ici parlé de la police comme d'un tout. Elle se compose en fait de deux grands ensembles dont l'équilibre se transforme précisément dans ces années-là. D'une part, placés sous l'autorité du Parlement, les commissaires sont des magistrats chargés de l'administration générale d'une circonscription dans Paris. Le contrôle et la répression ne sont qu'une partie de leur mission, non la plus importante. Ils sont connus de tous dans leur quartier et l'on vient spontanément leur demander de régler les conflits de la vie quotidienne. Leur autorité est fondée sur une familiarité profondément ancrée dans un espace. D'autre part, s'oppose à eux le nouvel appareil policier qui a été mis en place depuis la lieutenance de police

de d'Argenson — le père du ministre et du mémorialiste — dans les premières années du XVIII[e] siècle. Il obéit à une tout autre définition et sa mission est prioritairement répressive. Son personnel aussi est très différent. Le corps des inspecteurs, créé en 1708, est placé sous l'autorité directe du lieutenant général, qui les recrute et qui les gratifie comme il l'entend. Eux n'administrent pas un territoire particulier. Ils se spécialisent dans un secteur thématique de l'ordre public. Ils sont partout présents dans la ville et, jusqu'au plus intime de l'existence collective, ils écoutent les faits et les gestes de Paris. Leur activité est, tout à la fois, secrète et connue de tous. Au cabaret, dans les escaliers des immeubles, sur les marchés, on les repère, eux et leurs espions. Car leur activité est relayée par tout un réseau de collaborateurs qu'ils choisissent à leur guise et qu'ils paient. Grâce à eux, l'écoute policière investit davantage encore l'espace de la capitale, puisque ces mouches sont des gens du commun qui se fondent dans le paysage. Cet espionnage généralisé, qui s'alourdit en même temps que s'accroissent les effectifs dans la première moitié du XVIII[e] siècle, est comme la face noire d'une utopie. La police rêve avec lui de pouvoir tout connaître à tout moment des secrets d'une ville qui deviendrait ainsi transparente à elle-même.

Le public supporte mal cette présence multipliée. Il s'inquiète de voir les inspecteurs et leurs sbires prendre progressivement en charge les tâches des vieilles institutions policières que l'on savait repérer, déjouer et, le cas échéant, combattre : ainsi des archers de l'Hôpital général, traditionnellement chargés de l'arrestation des men-

diants et contre qui on a si souvent fait le coup de poing. Avec la pègre, on soupçonne la nouvelle police de toutes les compromissions et l'on n'a pas toujours tort, on l'a vu. Depuis des mois, les commissaires alertent le lieutenant général sur le mécontentement populaire qui s'enfle contre la nouvelle police[47]. Peine perdue. La politique répressive à laquelle s'attache Nicolas Berryer — « l'infâme monsieur Beurrier », comme on le chansonne — passe au contraire par un quadrillage plus serré, par une politique préventive d'assainissement plus radicale. Il accélère brutalement le mouvement, sans égard pour les conséquences. C'est le sens de l'ordonnance de novembre 1749, dont les dispositions ne tranchent pas sur les mesures législatives antérieures, mais dont l'exécution est confiée à cette phalange détestée. Berryer est décidé à réussir. Il engage des hommes, leur donne des instructions, les presse d'être efficaces. La pression devient alors intolérable. La vieille sociabilité qui s'était nouée autour de la gestion de l'ordre paraît définitivement compromise. Demeurent alors face à face le peuple et la police — qui n'est plus sa police.

A-t-on véritablement pensé que l'arrestation des errants, grands et petits, préfigurait une politique de répression généralisée dans la capitale ? Il est difficile de le savoir. Mais les ambitions abusives de Berryer ont pu en accréditer la conviction : puisqu'on enlève « sans distinction » les petits vagabonds et des enfants d'artisans ou de marchands, c'est que tout est désormais possible et que plus rien n'est assuré. La violence de l'émeute est une réponse au désordre de la police.

Les règles de l'émeute

Barbier, après la révolte : « En fera-t-on quelque exemple, parce que, d'un côté, il est à craindre de faire naître une sédition plus générale ? Et, d'un autre côté, il est dangereux de laisser cela tout à fait impuni et de laisser connaître au peuple sa force, et qu'il peut être redoutable ; car dans tout ceci, il a toujours eu le dessus et l'on a été obligé de le ménager[48]. » Le 24 mai, le chroniqueur sait déjà que quelque chose s'est passé, que dans le désordre et la violence quelque chose s'est exprimé : il le redoute, mais il le reconnaît.

Il est pourtant difficile de comprendre ce que dit une émeute, et même de la décrire. On peut s'enfoncer dans la tourmente, se laisser obnubiler par le détail excessif et redondant de chaque scène. Des foules de la Révolution, Taine nous a ainsi laissé des évocations admirables et haineuses, à partir desquelles Gustave Le Bon s'est efforcé de construire à bon compte une science des foules. Le

diants et contre qui on a si souvent fait le coup de poing. Avec la pègre, on soupçonne la nouvelle police de toutes les compromissions et l'on n'a pas toujours tort, on l'a vu. Depuis des mois, les commissaires alertent le lieutenant général sur le mécontentement populaire qui s'enfle contre la nouvelle police[47]. Peine perdue. La politique répressive à laquelle s'attache Nicolas Berryer — « l'infâme monsieur Beurrier », comme on le chansonne — passe au contraire par un quadrillage plus serré, par une politique préventive d'assainissement plus radicale. Il accélère brutalement le mouvement, sans égard pour les conséquences. C'est le sens de l'ordonnance de novembre 1749, dont les dispositions ne tranchent pas sur les mesures législatives antérieures, mais dont l'exécution est confiée à cette phalange détestée. Berryer est décidé à réussir. Il engage des hommes, leur donne des instructions, les presse d'être efficaces. La pression devient alors intolérable. La vieille sociabilité qui s'était nouée autour de la gestion de l'ordre paraît définitivement compromise. Demeurent alors face à face le peuple et la police — qui n'est plus sa police.

A-t-on véritablement pensé que l'arrestation des errants, grands et petits, préfigurait une politique de répression généralisée dans la capitale ? Il est difficile de le savoir. Mais les ambitions abusives de Berryer ont pu en accréditer la conviction : puisqu'on enlève « sans distinction » les petits vagabonds et des enfants d'artisans ou de marchands, c'est que tout est désormais possible et que plus rien n'est assuré. La violence de l'émeute est une réponse au désordre de la police.

Les règles de l'émeute

Barbier, après la révolte : « En fera-t-on quelque exemple, parce que, d'un côté, il est à craindre de faire naître une sédition plus générale ? Et, d'un autre côté, il est dangereux de laisser cela tout à fait impuni et de laisser connaître au peuple sa force, et qu'il peut être redoutable ; car dans tout ceci, il a toujours eu le dessus et l'on a été obligé de le ménager[48]. » Le 24 mai, le chroniqueur sait déjà que quelque chose s'est passé, que dans le désordre et la violence quelque chose s'est exprimé : il le redoute, mais il le reconnaît.

Il est pourtant difficile de comprendre ce que dit une émeute, et même de la décrire. On peut s'enfoncer dans la tourmente, se laisser obnubiler par le détail excessif et redondant de chaque scène. Des foules de la Révolution, Taine nous a ainsi laissé des évocations admirables et haineuses, à partir desquelles Gustave Le Bon s'est efforcé de construire à bon compte une science des foules. Le



premier écrivait, la peur au ventre, une défense de la civilisation; le second prophétise l'âge des masses et finira par fournir des recettes aux politiques du XXe siècle. L'un et l'autre partagent pourtant la conviction qu'une masse d'hommes n'est efficace que parce ce que ceux qui la composent renoncent à toute conscience, à tout contrôle au cours d'un processus général de fusion. Les émeutiers n'ont pas d'autre but que d'être ensemble; ils laissent monter en eux le vertige irrationnel qui les soumet à l'avance au charisme d'un meneur. La foule existe, mais sans projet et seulement pour se donner[49]. D'autres historiens en proposent une lecture diamétralement opposée. Dans l'aventure collective d'une révolte, ils cherchent à reconnaître la volonté lucide des acteurs. A vrai dire, ils s'intéressent souvent moins à ce que disent les comportements qu'à l'identité sociale des émeutiers. C'est la composition particulière de chaque foule qui en fait connaître la fonction et la vérité[50]. On voudrait, en suivant les directions offertes par quelques travaux récents[51], se tenir ici à distance égale de ces deux positions : de celle qui ne reconnaît l'évidence de l'action collective que pour lui dénier toute signification, comme de celle qui construit au contraire toute son interprétation sur une assignation sociale en se désintéressant de ce qui se passe dans l'événement. Comprendre les pratiques de la révolte comme la recherche obstinée, tâtonnante, d'un sens qui n'est pas donné au départ, mais qui peu à peu se découvre.

Mais d'abord, qui sont-ils? Des émeutiers, on parle généralement comme d'un être collectif : le « peuple », la « foule », plus souvent la « populace ».

Termes acceptés par tous : lorsqu'on les interroge, ceux-là mêmes qui ont fait la révolte les reprennent à leur compte. Ces mots pointent un mode d'intervention reconnaissable plus qu'ils n'identifient un groupe particulier. De la composition sociale de l'émeute, il n'est pas aisé, à vrai dire, d'avoir une idée claire. Non que les témoignages fassent défaut : ils sont relativement nombreux au contraire; mais la plupart d'entre eux sont partiels et, surtout, ils expriment les convictions instinctives de leurs auteurs plutôt qu'ils ne se fondent sur une véritable information. De cette sociologie intuitive l'inspecteur Roussel donne un bon exemple lorsque, le soir du 23 mai, il tombe sur un attroupement rue des Petits-Champs : « J'ai demandé ce qu'il y avait, on m'a répondu que c'étaient des exempts qui avaient voulu arrêter un enfant, d'autres ont dit que c'étaient des preneurs d'enfants qui s'étaient sauvés chez les boulangers. Nous avons continué notre chemin [...] mais le peloton a grossi considérablement en deux minutes et surtout de beaucoup de domestiques dont la plupart ont passé à côté de nous sans pourtant nous rien dire... » Faut-il le croire? L'inspecteur est par ailleurs bon connaisseur du terrain parisien, mais c'est précisément cette compétence qui lui procure, trop facilement peut-être, des certitudes — de même nature que celles qui orientaient son collègue Poussot vers certaines rues ou vers tel corps de métier.

Du même Roussel, nous tenons aussi un matériau plus sérieux : les rapports de l'enquête qu'il a fait mener dans Paris par ses informateurs dans les deux jours qui ont suivi l'émeute. Le travail est apparemment bien fait; en face de chaque nom, il

note les observations de ses mouches et donne la liste des témoins entendus. Si séduisant qu'il puisse paraître, le document est pourtant biaisé. C'est dans les cabarets et aux barrières qu'il a dépêché ses espions : les conversations que ceux-ci y surprennent, les informations qu'ils recueillent ne peuvent que renforcer la police dans l'idée que la pègre a joué le rôle décisif dans la révolte. Pour faire bonne mesure, Roussel introduit même un groupe témoin qui lui permet de conforter son interprétation : marchands, bourgeois, « honnêtes artisans » qui s'indignent du désordre de la rue et de l'insuffisance des troupes de l'ordre. L'austère rapport tourne alors à la mise en scène sociale. La distribution des rôles est sans surprise[52]. La liste des suspects soumise au procureur général du Parlement, puis celle des accusés traduits devant la cour — loin de se répéter, elles ne gardent d'ailleurs que quelques noms en commun —, ne font que confirmer le diagnostic posé sur la révolte : elle a été l'œuvre d'une population instable, qui dans Paris est perçue comme un danger permanent[53]. Sans doute, on n'a point trouvé de vrais brigands sur qui mettre la main, tout au mieux quelques mauvais garçons dont l'un paiera de sa vie sa mauvaise réputation. Les autres, c'est-à-dire la très grande majorité de ces coupables présumés, appartiennent au peuple de la rue : quelques mendiants, des vendeurs ambulants, des garçons employés dans les boutiques, un colporteur, un frotteur, une porteuse de chaises, un porteur d'eau, deux soldats de la milice, soit un bon échantillon de ces métiers de fortune qui permettent à tant de Parisiens de survivre aux marges de la grande pauvreté. En revanche, guère de compagnons ni de

femmes, dont tant de témoignages rappellent pourtant la place qu'ils ont eue, les secondes surtout, tout au long de ces journées. Le choix des suspects induit déjà une interprétation de la révolte.

Entendons-nous : la plupart de ceux que l'on met ainsi en cause ont été présents sur les lieux de la violence et les interrogatoires feront apparaître qu'ils ont souvent tenu les propos séditieux, commis les gestes brutaux dont on les accuse. Mais chacun sait qu'ils n'étaient pas seuls, même si ce sont eux qui, à la fin, sont restés pris dans la nasse. Les « bourgeois des voisinages », les bons marchands, les artisans établis qui souvent les ont dénoncés, sont aussi les parents de ces enfants que la police enlève ; ceux dont les cris et la colère ont provoqué les premiers attroupements, à l'origine de chacune des séquences de l'émeute. On les retrouve, plus tard, dans la foule des insurgés et jusque dans les scènes les plus dures[54]. Or, à une exception près — celle de Louis Devaux, maître serrurier, dont on verra le rôle singulier qu'il a joué lors de la première arrestation de l'exempt Labbé —, ils sont absents du dossier d'instruction. Ils sont protégés par leur statut, bien sûr, qui leur vaut une manière de respectabilité, et la police tient à les distinguer du bas peuple. Mieux que les gueux, ils savent aussi quoi dire pour échapper à leurs responsabilités. Mais il y a plus. Une fois le drame dénoué, la tension retombée, ils sont prêts à tout oublier et à partager la version que les autorités donnent de l'affaire. Parce que cela les arrange, cela va de soi ; mais probablement aussi parce que, l'émotion et la colère passées, ils retrouvent difficilement leur place dans la scénographie de

l'émeute. Les boutiques forcées, pillées, parfois détruites ne l'ont pas été par la seule « populace », mais ils ne peuvent imaginer, après coup, avoir participé à ces exactions non plus qu'au siège des maisons des commissaires. La punition de l'exempt Labbé, tous l'ont probablement souhaitée, « pour l'exemple » comme dit l'un d'eux ; mais à distance, la cérémonie cruelle de la mise à mort en pleine rue, ces morceaux d'habits qu'on arrachait au cadavre pour s'en faire des trophées, le charivari dérisoire qui est venu répéter l'exécution jusque sous les fenêtres du mort, les menaces contre le guet, contre la police, contre Berryer, contre le roi — tout cela leur est non seulement étranger, mais hostile. Les plus conscients y déchiffrent les marques d'une autre culture qu'ils ont côtoyée un moment au sein de la révolte et qui maintenant les effraie[55].

On ne connaîtra jamais le détail de ceux qui ont rejoint la foule des émeutiers. Tout au plus entrevoit-on qu'elle a mêlé, le temps d'une action, des éléments hétérogènes et qui se sont amalgamés. En saurait-on davantage qu'on ne serait peut-être pas beaucoup plus avancé, car rien ne garantit que chacun y ait conservé sa manière. On s'y met au contraire à l'unisson. L'arpenteur Langlois, qui assistait à la bagarre de la rue Saint-Honoré, le 23 mai, avec un huissier et un musicien, est sans nul doute un petit bourgeois, fier de l'être. On l'a pourtant entendu proférer d'incroyables menaces : à ses deux compagnons, il a déclaré « que s'ils voulaient le seconder, ils iraient tuer un exempt dans sa maison ». Puis, devant deux commis du lieutenant général, Langlois, « ne respirant que le sang », a poussé la surenchère, affirmant « qu'il faudrait

tomber aussi sur ces drôles-là comme sur ce gueux qu'on tuait. Les susnommés demandant pourquoi, il leur dit : c'est que votre maître est un misérable ». Se souvient-il après coup de ses rodomontades ? Les magistrats préfèrent en tout cas ne pas donner suite aux dénonciations dont il a fait l'objet[56]. C'est qu'il n'était pas dans son personnage ou, plus exactement, que son comportement contredit la distribution des rôles qui permet à la police et à la justice de réduire cette affaire à une révolte comme les autres.

On n'en conclura pas pour autant, comme l'auraient fait Taine ou Le Bon, que l'émotion et la violence suffisent à fondre les affects et les attitudes au sein d'une même déraison collective. Si l'émeute attire autant de participants, venus d'horizons si divers, ce n'est point parce que quelques professionnels du désordre ont réussi à les entraîner. C'est parce que, par-delà la répétition monotone des mouvements de la foule, des gestes et des cris, elle propose à ceux qu'elle rassemble quelque chose de commun : un objectif, sans doute, mais plus encore un langage qui s'élabore au cœur de l'événement et qui donne à chacun les raisons de son action. On peut donc tenter de la lire comme un texte que les acteurs improvisent tout en se conformant à d'anciens canevas. Mais l'exercice n'est pas plus arbitraire qu'il n'est conventionnel. En choisissant des lieux, des situations, en arrêtant des formes de règlements, les émeutiers inventent, d'épisode en épisode, la signification de leur révolte.

A première vue, du désordre partout. L'émeute n'a pas de forme. Elle est faite d'une série d'épisodes discontinus dans le temps comme dans l'espace, qui se répètent plutôt qu'ils ne s'enchaînent. Chacune de ces explosions sporadiques naît, on l'a dit, d'un incident que personne n'a pu prévoir et que personne ne maîtrise. Chacune aussi est autonome, même si quelques-uns des suspects sont accusés d'avoir couru la révolte d'une scène à l'autre à travers Paris. D'ailleurs, la ville ne s'est jamais embrasée tout entière.

Chaque séquence a son histoire, anecdotique. Toutes ensembles, elles racontent une histoire. Elles disent d'abord, explicitement, qui est l'ennemi que la foule désigne : les enleveurs d'enfants, bien sûr, mais, au-delà d'eux, la police qui s'est si lourdement compromise dans cette affaire. On ne compte pas les déclarations menaçantes à l'égard des exempts, des archers, des inspecteurs et de leurs espions, et le seul passage d'une escouade suffit parfois à provoquer l'attroupement et à déclencher la violence.

Celle-ci n'est pourtant pas indistincte. Si les affrontements surgissent au hasard, chaque épisode semble obéir à un scénario commun qui finit par conduire le cortège des émeutiers devant la maison d'un commissaire. C'est chez Rousselot que l'on rabat, le 16 mai, le garde suisse qu'on a poursuivi à coups de pierres depuis le faubourg Saint-Antoine ; chez Regnard que l'on emmène les deux quidams pris à partie par la foule et malmenés dans le quartier Saint-Lazare ; chez Rochebrune, rue Geoffroy-l'Asnier, que se réfugient les exempts surpris avec leur voiture rue des Nonnains-d'Hyères. De même les 22 et 23 mai : deux suspects pris en chasse du côté du faubourg Saint-Denis et que le guet tente de protéger à grand-peine finissent chez le commissaire Defacq, rue Saint-Martin ; ils sont escortés par une meute de « plus de quatre mille personnes » — le chiffre est probablement exagéré — « qui faisaient des huées très considérables » ; Nicolas Niveltel, l'invalide contre qui s'est brutalement déchaînée la rage des badauds près du Pont-Neuf, se retrouve assiégé dans l'hôtel du commissaire Delafosse, rue de la Calandre ; et c'est chez La Vergée, à côté de Saint-Roch, que les émeutiers conduisent Labbé dans la dernière grande scène de la révolte. La répétition de cette même séquence n'est, bien sûr, pas le fait du hasard. Pour les fugitifs qui tâchent de sauver leur peau, c'est un abri qu'ils cherchent dans un lieu où ils pourront se placer sous la protection de l'autorité publique. Pour la foule qui est à leurs trousses, forcer un suspect jusque devant un magistrat, c'est déjà l'amorce d'une réparation. Les uns et les autres pensent y trouver leur compte.

Car, dans l'espace parisien, la maison du commissaire tient une place exceptionnelle. Elle est là, bien visible, familière à tous avec ses murs couverts d'affiches et d'informations. On y placarde les arrêts, on y annonce les célébrations officielles, on y signale aussi les objets perdus ; parfois, une main malveillante y laisse une dénonciation anonyme. Lieu d'information, où l'on échange et où l'on commente les nouvelles, ouvert à tous. C'est la fonction même de son occupant qui le veut. Que

survienne un incident, bénin ou grave — un loyer impayé, une boucle de soulier volée, une échauffourée ou un crime de sang —, c'est d'abord devant le commissaire que l'on se rend. Toujours disponible ou presque, puisqu'il vit là avec sa famille, il écoute les plaintes, entend les témoignages ; il calme les esprits, tente des conciliations, réprimande ; parfois, il dresse procès-verbal ou décide une arrestation. C'est un médiateur en contact constant avec la population du quartier, autoritaire et protecteur tout ensemble. Son rôle est coutumier et il offre à tous un recours rassurant, habituel. Il s'oppose terme à terme à cet autre personnel de police que les émeutiers associent désormais aux rapts d'enfants, aux inspecteurs, à leurs hommes de main et surtout à ces mouches qui se fondent dans l'anonymat de la rue et que l'on n'est jamais assuré de reconnaître.

En refluant vers la maison du commissaire, la foule cherche ainsi à clarifier une situation qui est trop entachée d'équivoques. Elle s'efforce de ramener les choses à la normale devant un magistrat accoutumé à l'entendre et dont on attend qu'il rétablisse la procédure ordinaire. En choisissant leur objectif, les émeutiers disent ce qu'ils veulent. Ils sont souvent entendus. Le commissaire Defacq les rassure, par exemple : tandis qu'il leur demande « de cesser leur poursuite », il leur promet que si l'un des suspects amenés devant lui « se trouvait avoir pris quelque enfant, il le ferait arrêter, au moyen de quoi il a contenu toute la populace, à arrêté un carrosse et a fait entrer les particuliers blessés[57] ». La Vergée, dans un premier temps, ne réagit pas autrement. Parfois aussi, le commissaire se dérobe à la médiation qu'on attend

de lui. Effrayé par la violence qui l'entoure, il préfère se barricader. Le recours est alors manqué. La ligne de partage se brouille entre la bonne police et la mauvaise, et le peuple lance l'assaut contre le symbole déchu d'une autorité arbitrale qui s'est dérobée à sa tâche.

Mais on peut tenter d'aller au-delà de ces formes répétitives et de repérer, au plus près des comportements, des modèles d'organisation et d'action qui suggèrent un ordre au sein de ce désordre, qui disent comment l'émeute gère la violence dont elle est porteuse. On en fait ici l'épreuve avec l'épisode le plus connu et le mieux documenté de la révolte : la journée du 23 mai, dont une lecture attentive permet peut-être de mieux comprendre l'intrigue.

Les formes de la violence

Le matin, sur les neuf heures et demie, l'émeute traverse le marché des Quinze-Vingts. Labbé, traqué, et ses poursuivants ne font que passer en courant dans l'enclos où l'on travaille depuis l'aube, avant de s'engouffrer dans un immeuble voisin. La scène ne dure qu'un instant. Ceux qui étaient là, interrogés pendant l'instruction, prétendent n'en garder aucun souvenir précis. On ne sait rien, on n'a reconnu personne. Le témoignage serait plausible si tous ne se repliaient avec une myopie insistante sur le détail de leurs occupations quotidiennes, dont, à les écouter, rien n'aurait pu les distraire à ce moment-là. Dans ce lieu de sociabilité intense, où chacun se connaît, où les mêmes familles travaillent de génération en génération, la

foule des émeutiers est évoquée comme un corps étranger, autonome, et qui demeure extérieur à ce qui a lieu sur le marché. De la révolte, on ne peut, au mieux, que constater qu'elle est passée, comme le fait Thomas Lamotte, un vieux balayeur habitué des lieux, qui se rappelle « toutes ces femmes qui détalaient, tous les tonneaux renversés ». Tactique accoutumée : on se dérobe aux questions des enquêteurs, trop empressés à recueillir, derrière des informations, la piste d'éventuelles dénonciations. Cet évitement est d'autant plus raisonnable que, à trop en dire, on risque d'avoir à rendre compte de son propre rôle dans l'affaire. Mieux vaut donc feindre d'avoir été occupé ailleurs. Le peu que l'on sait, on ne l'a pas vu, on l'a « ouï dire », après coup.

Bien sûr, ils ne disent pas la vérité. Car, si aucun d'entre ces témoins n'a probablement suivi l'épisode de bout en bout, si l'événement a surpris tout le monde, un savoir social immédiat permet d'en deviner presque aussitôt les contours. L'émeute, c'est d'abord une rumeur; c'est, à la lettre, un bruit. Avant même d'avoir rien vu, les habitants du marché savent que quelque chose va se passer et ils lui donnent son nom. Ils reconnaissent la violence de la rue avant même qu'elle ne fasse irruption parmi eux. Les garçons bouchers le crient aux marchandes : « Retirez-vous mes enfants car il va arriver du bacanal ! » Le porteur d'eau Roland lance « comme pour avertissement : "Voilà la révolte !" ». Cri public, mise en garde collective, mais aussi repérage infaillible d'une forme sociale somme toute traditionnelle, que l'on retrouve sans étonnement repris d'une émotion à l'autre, et jusqu'aux journées de juillet 1789. A cette

annonce, on sait répondre instinctivement. Chacun le fait en improvisant les gestes qui font voir qu'il a compris ce dont il s'agissait et les risques de la situation. Certains choisissent de s'enfuir, comme la vendeuse d'herbes qui raconte complaisamment son effroi pour convaincre les juges de son innocence. D'autres pensent d'abord à mettre leur marchandise en sûreté. La marchande de poisson, Adrienne Boucher, sait ce qu'est une émeute : aux premiers signes du désordre, elle a le réflexe d'enfouir au fond de ses mannes les grands couteaux qui lui servent à découper les raies.

Plusieurs, à vrai dire, en savent davantage encore sur la meute des poursuivants, qui s'enfle de rue en rue, et parmi lesquels ils doivent bien identifier des gens du quartier, quoi qu'ils en disent. Ils sont sur leur territoire et, même s'ils feignent de s'ignorer lors des confrontations organisées par la police, ils se connaissent de nom ou de surnom, de vue et de réputation — on s'en rend compte dès que la pression policière se relâche. Mais surtout, ils savent qui est l'homme que l'on pourchasse, et pourquoi. La femme Olivier, qui a tenté de protéger la fuite de Labbé et qui l'a malencontreusement orienté vers les Quinze-Vingts, a entendu crier : « C'est un mouchard de monsieur Poussot... Là-dessus la populace s'est jetée sur lui et elle qui le traînait[58]. » La dénonciation va bien au-delà d'une simple déclaration d'hostilité envers la police, toujours mal accueillie dans l'espace clos du marché. Elle donne un nom qui vaut accusation, puisque la conviction est acquise depuis plusieurs jours que Poussot et ses sbires font partie des enleveurs d'enfants et qu'on les recherche à travers Paris. Personne n'a rien vu,

mais la plupart ont noté au vol la couleur d'un habit qui confirme en un instant l'identité du fuyard. Le bruit en court aussitôt de banc en banc à travers l'enclos, qui l'amplifie encore à la manière d'une caisse de résonance. La scène alors se déplace avec Labbé de la place à l'immeuble où il se réfugie.

L'immeuble : une ville en réduction[59]. Cinq étages, soixante-dix feux, huit boutiques, dix étals de boucherie, quantité de chambres, les unes louées aux boutiquiers, les autres « à des gens qui gagnent leur vie », marchands, domestiques, compagnons ; au dernier étage, des blanchisseuses et un vaste grenier qui sert de dortoir à des ouvriers. On y habite et on y travaille tout à la fois. Les métiers sont partout. Au second, la rôtisseuse vend de la viande cuite tandis que sa voisine, porte entrebâillée, façonne des maillots d'enfants. Au rez-de-chaussée, un menuisier, un marchand de tripes, des garçons bouchers ; une marchande y entrepose la morue qu'elle débite sur le marché ; l'humidité obscure permet même d'y faire pousser des endives. Odeurs de lessive, de bois, de viande étalée, de cuisine et d'ordures. Bruits : de ce qui se passe entre les chambres et les ateliers, de ce qui se dit dans les couloirs, on perçoit l'écho entrecroisé, on saisit des bribes au vol, on renoue l'intrigue à sa guise. Ces existences juxtaposées se mêlent par la force des lieux et les cloisons trop minces n'en retiennent pas longtemps les secrets. Tout ce qui se passe est connu, tout ce qui se dit vient se joindre à ce que l'on raconte à travers les étages. L'escalier est un fleuve de rumeurs où tout peut s'écouler. Dans l'immeuble, l'espace est saturé et, comme la rue, il ne laisse guère de place à l'intimité. Tout communique, d'ailleurs, par les passages et les allées, les portes et les trappes. L'usage plus que les murs dessine une topographie compliquée, un labyrinthe familier dans lequel il faut apprendre à s'orienter.

Labbé en connaît toutes les ressources. S'il se précipite dans l'immeuble qui surplombe le marché, c'est bien sûr parce qu'il pense y trouver une cachette, et il a raison. Mais il se trompe quand il croit pouvoir s'y perdre. Deux ans plus tôt, on s'en souvient, l'inspecteur Poussot, son maître, vivait là avec la Maréchale. Geneviève Olivier, qui l'accompagne aujourd'hui, faisait partie de leurs intimes. Les deux femmes faisaient même cuisine commune, ce qui n'étonne pas puisque la seconde « est ce qu'on appelle une femme du monde qui débauche des jeunesses » : leur connivence dans le vice doit se doubler, on le suppose, d'une complicité partagée au service de la police. De ce passage, la mémoire collective du quartier, davantage encore celle de l'immeuble, a conservé la trace. Par le choix de son refuge, Labbé, escorté de la femme Olivier, achève de confirmer les soupçons de la foule. Désormais, il importe de le rattraper non seulement parce que la rumeur l'accuse d'avoir prêté main-forte aux enlèvements d'enfants, mais aussi parce qu'on trouve avec lui l'occasion de régler des comptes anciens avec une police abusive et corrompue.

Le fuyard l'a rapidement compris. « Est venu dans l'escalier un homme effrayé, qui avait un habit rouge et qui avait ses cheveux ébouriffés, demandait de lui sauver la vie. » Sa compagne, qui l'a perdu de vue, se fait repérer en tentant, maladroitement, de donner le change en criant : « Où

est-ce qu'il est, où est-ce qu'il est, il n'en est pas, nous ne sommes pas de ceux-là, c'est un garçon que j'ai placé chez un capitaine aux gardes. » Elle-même cherche à se dissimuler parmi les blanchisseuses ; elle ôte sa capote et feint d'être occupée à repasser avec les autres, sans réussir à tromper longtemps son monde. Labbé, qui n'a pas eu la force de grimper jusque chez une amie de Geneviève Olivier, sous les combles, se réfugie sous un lit chez la dame Rozeau, au quatrième. Déjà, les poursuivants sont entrés en nombre dans la maison, dont ils ont bloqué les issues. L'espace leur y appartient de droit ; ils en prennent possession, ouvrent les portes, fouillent les recoins sans que personne ne tente vraiment de les arrêter.

Jusque-là, l'immeuble et les parcours qu'il offre commandent l'action. Ils orientent la violence selon des usages qui sont ceux de la vie quotidienne. Tout change lorsque survient enfin celui qui s'annonce lui-même : « Je suis le maître de la maison. » Louis Devaux, quarante-quatre ans, est un maître serrurier qui vit depuis dix-huit ans dans les lieux. Mais ce n'est pas un locataire comme les autres : il est le « principal locataire » de l'immeuble et du marché des Quinze-Vingts, qui, au nom du propriétaire, collecte chaque semaine les loyers ; un homme de confiance donc, qui manie de grosses sommes (lui-même parle de cinq mille cinq cents livres par an). Ses responsabilités ne s'arrêtent pas là. Moitié gérant, moitié juge de paix, il a pour tâche de maintenir l'ordre et, si possible, l'harmonie dans l'espace dont il a la charge. Il n'était pas là au départ de l'action et n'intervient qu'après qu'on l'a alerté. Mais, aussitôt arrivé, il prend la mesure de la situation et impose sa règle

aux uns et aux autres : non par la force — que peut-il faire face aux émeutiers, de quel poids pèserait-il plus tard devant la police ? —, mais par une intelligence subtile et prompte du jeu social qu'attestent les trois témoignages, de sens contraire pourtant, qui nous font connaître l'épisode[60].

Solidaire des poursuivants sur le fond, il a choisi de contrôler et de canaliser la violence pour l'orienter hors de l'immeuble. Devaux utilise à plein les ressources de sa fonction coutumière. Son premier souci est de calmer la foule en substituant son autorité réglée à la colère multiple qui l'entoure. A celui qui défonce une porte à coups de gourdin, il commande : « Tout beau, mon ami, ce n'est point comme cela qu'il faut s'y prendre, point de bruit. » Il agit sur le tumulte, en même temps qu'il assure les émeutiers qu'il est de leur côté. Il prend leur place, annonçant : « Je veux que l'on m'ouvre les portes » ; « parce qu'il est le principal locataire de cette maison [...] la populace, se fiant à lui, le laissa aller seul » (en fait, elle le suit à distance). Après avoir en vain cherché Labbé sous les combles, il le découvre enfin dans sa cachette et laisse trois hommes s'emparer de lui avec le détachement de Pilate : « Le voilà, faites-en ce que vous voulez. » A-t-il le choix ? Lorsque plus tard on lui reproche, pendant son interrogatoire, de ne pas avoir fait plutôt appel à la garde, il répond qu'on l'aurait assommé et la suite des événements lui donne d'ailleurs raison. Mais le problème n'est sans doute pas là. Devaux ne cherche pas alors à se substituer à la police, mais à faire respecter sa loi.

Il a obtenu ce qu'il désirait : un règlement dans le calme, mais il ne prône pas pour autant l'apaise-

ment. Il empêche seulement que des actes irrémédiables soient commis dans le territoire dont il est responsable comme vis-à-vis de l'extérieur. A ceux qui tiennent l'exempt, « le visage tout ensanglanté », il interdit encore de lui régler son compte sur place. Eux veulent le précipiter par une fenêtre. Lui s'interpose et ordonne : « Ne le jettez pas mais emmenez ce coquin et débarrassez nous-en pour qu'il n'arrive point d'affaires ici. » En une phrase, tout est dit et tout est fait : imposer son autorité, agir en sorte qu'il ne puisse être suspecté ni par la police ni par l'émeute, évacuer le problème. Sa marge d'action est étroite, mais il s'y meut sans faute. La foule obéit à ses injonctions tandis qu'il renvoie ses locataires à leurs activités habituelles. Aux compagnons qui travaillent dans son atelier, il interdit de sortir et demande de se remettre à l'ouvrage.

Le rôle de Devaux ne s'arrête pourtant pas avec la sortie de Labbé. Il se prolonge, mais la partition change brutalement. Maintenant qu'il a garanti l'ordre, le maître de l'immeuble peut régler ses propres comptes. L'irruption de l'exempt et de sa compagne est venue rappeler publiquement que, deux ans plus tôt, la police s'est octroyé le droit d'empiéter sur son territoire, qu'elle a installé dans ses murs ses représentants équivoques, ses trafics douteux, son insupportable espionnage. En se réfugiant chez lui, Labbé lui-même a pu faire croire au public qu'il était ici en pays de complaisance. Il faut donc dissiper l'ambiguïté et réparer l'offense. Après avoir imposé le retour au calme, voici qu'à son tour Devaux commande le désordre : une violence à sa guise, localisée, qu'il manipule et qu'il contrôle, et dont la leçon doit être

entendue de tous. La femme Olivier est restée prudemment au dernier étage, auprès de sa commère la Denis chez qui il la retrouve. Il dit tout haut sa colère : « Il ne veut point chez lui des gens qui recensent toute sorte de monde. » Phrase à double sens, pour être bien entendu : il ne tolère pas d'espions et refuse qu'on empiète sur ses prérogatives de principal locataire. Aussi organise-t-il sans tarder l'expulsion. Il prend garde de ne pas brutaliser Geneviève Olivier, mais il la montre du doigt en proclamant « qu'elle était une coquine qui ne valait pas mieux que la Maréchale ». Il sait aussi tirer parti des rôles accoutumés. Qui, mieux que les femmes de l'immeuble, saurait la reconduire sous les injures, ameuter les passants, la désignant ainsi à la vindicte ? D'autorité, il poste quelques blanchisseuses et leur enjoint d'alerter la rue. Marie-Françoise Lecomte est l'une d'elles ; interrogée plus tard, elle racontera « que le sieur Devaux avait engagé elle et la dame Rambure, ne sait si la grosse Nanette y était, à aboyer par la fenêtre après cette femme Olivier et qu'elle, répondante, mit la tête à la fenêtre et cria à la femme Devaux : " Tenez, voilà madame Olivier, cette maquerelle qui a demeuré ici, c'est monsieur Devaux qui le dit ", et que le dit Devaux en la poussant avec son pied lui a dit : " Parle donc bougresse, il ne faut pas nommer personne. " » Colère du metteur en scène dont la maladroite a manqué d'éventer l'intrigue autant que peur des représailles : il a besoin que l'action soit tout entière jouée au naturel.

Sur le pavé, la suspecte est prise à partie par un petit groupe d'hommes et de femmes qui la souffletent et font tomber son bonnet. On frôle le pire

lorsque les cris fusent : « C'est une larronnesse et maquerelle de la bande à la Maréchale, il faut l'assassiner. » Deux garçons bouchers finissent par s'interposer et lui permettent de prendre le large. Qu'importe : Devaux a obtenu la démonstration souhaitée. A sa manière, il a rétabli l'ordre une seconde fois.

Il disparaît ensuite de l'événement. Il aura été l'homme d'un moment et d'un lieu, celui auquel pendant quelques heures son rôle institutionnel, connu de tous, a donné le moyen de canaliser puis d'orchestrer la révolte. Celle-ci s'est fugitivement réorganisée autour de lui. Mais il n'est ni un meneur ni un comploteur, comme les juges, désarmés devant l'opacité des faits, sont tentés de le croire. Devaux est un relais dont le rôle n'est important que parce que, loin de s'y superposer, il s'est trouvé pris dans le déroulement de l'émeute. Son intelligence de l'action propose aux insurgés, pendant un bref moment, un scénario acceptable qui permet à leur ressentiment de s'exprimer librement dans les formes qu'il a choisies. Puis la foule continue son chemin sans plus avoir besoin de lui, et lui n'a plus rien à faire avec elle.

La négociation

Le second moment de cette journée du 23 mai se concentre autour de la maison du commissaire de la Vergée, rue Saint-Honoré. C'est la séquence la plus brutale de l'émeute, puisqu'elle tourne à la bataille rangée entre les forces du guet et la foule, et qu'elle s'achève sur le massacre de Labbé, devant Saint-Roch. De cette violence témoignent

de façon concordante les témoins interrogés au cours de l'information judiciaire et les chroniqueurs qui situent tous là la scène capitale de la révolte. Dans la mémoire collective des acteurs comme dans le récit qu'en notent les observateurs, elle vient au terme d'une longue progression de tensions, mais elle annonce aussi un dénouement. Elle clôt théâtralement l'émeute. Lus de près, les témoignages sont bien sûr plus contradictoires. L'affrontement y perd beaucoup de son exemplarité dramatique. Mais c'est de la profusion du détail concret que naît cette fois l'impression de désordre et de violence, le sentiment d'une incohérence des actions. On se souvient de l'interminable témoignage du commissaire. Obnubilée par le détail, la déposition de son clerc, Louis Paillard, qui a suivi de bout en bout l'épisode, en donne une relation plus hachée encore :

> Le déposant était en bas à la porte de l'étude qui est à côté de la porte cochère, ayant presque reçu un coup de pierre et voyant le danger qu'il courait, s'est retiré et est monté à des commodités qui ont une petite fenêtre sur la cour, d'où il voyait ce qui se passait, que de là il vit que le guet avait la baïonnette au fusil et s'était partagé des deux côtés de la porte cochère, et le sergent avec la hallebarde gardait la porte du cabaret, le déposant vit un petit garçon dix ans environ que le déposant ne connaît point, qui se glissa dans la cour par la porte vitrée du cabaret qui était cassée, nonobstant que le sergent fit semblant de le pointer avec sa hallebarde, que le sergent s'appelle Dunoix, caporal pour le jour à la barrière et sergent pour la nuit, et dans ce moment le déposant entendit un coup de feu, ne sait d'où il provenait, puis un second provenant de dessus la porte cochère, par

conséquent venait de la populace puisque le guet était dans la cour, cela détermina Duriez à faire tirer par un de ses soldats et le coup tiré occasionna un autre coup qui fut tiré par la populace, lequel fut suivi d'un deuxième coup tiré par le guet, et la populace forçant pour s'avancer dans la cour, Duriez pour les empêcher fit faire feu par un ou deux de ses soldats, ce qui écarta la populace qui se retira dans la rue et continua à jeter des pierres par-dessus la porte du commissaire et par celle du cabaret environ un bon quart d'heure...[61].

Dans cette apparente confusion, il n'est pas abusif, peut-être, d'identifier à nouveau les éléments d'un ordre. Ou, plus exactement, les comportements émeutiers paraissent obéir à un certain nombre de règles qui, à leur tour, renvoient à des valeurs que la foule semble vouloir imposer. Entre les autorités et le peuple de Paris, un code commun de bonne conduite, qui a été transgressé, doit être restauré, puis respecté. On peut ainsi tenter de rendre à l'épisode de la rue Saint-Honoré sa logique en repérant, derrière l'incohérence des gestes et des paroles, une suite de transactions que la foule s'efforce de négocier avec la police.

Après s'être emparés de lui, les émeutiers conduisent Labbé jusqu'à la maison du commissaire de police. Lieu symbolique : on a déjà eu l'occasion de dire qu'il rappelle, dans l'espace parisien, la présence d'une autorité familière et rassurante. De cette démarche, on attend un rétablissement de l'ordre normal des choses. L'exempt était depuis longtemps suspect ; il a été pris en train d'enlever un enfant. Il doit donc être arrêté, procès-verbal doit être dressé avant qu'il ne soit conduit en prison, en attendant que la justice

passe. La violence de la foule n'est donc qu'un moyen d'obtenir la mise en œuvre d'une procédure habituelle. Elle est moins destinée, au départ, à intimider qu'à restaurer entre l'autorité et les administrés une relation perçue comme régulière. Ainsi le comprennent d'ailleurs l'adjoint de La Vergée, puis le commissaire lui-même, lorsqu'ils s'engagent à faire mener Labbé au Châtelet : « Nous leur avons répliqué en ces termes, et de façon à être entendu par tout le monde : mes amis, je vais vous rendre justice et envoyer ce particulier en prison ; ils parurent contents[62]. »

Pour que la confiance soit pleinement rétablie, il faut encore que la réparation soit publique. Le commissaire et son clerc insistent l'un et l'autre sur le fait que la transaction a été menée « portes ouvertes », au vu et au su des émeutiers, « pour ne point aigrir la populace ». Cette publicité fait contraste avec le secret qui, depuis le début, entoure toute l'affaire des enlèvements d'enfants. Elle n'est point habituellement requise, mais, dans les conditions très particulières du printemps 1750, elle est un préalable nécessaire au retour de l'ordre. Anticipant les violences de cette journée, Berryer, le lieutenant général, développait le même motif dans les recommandations un peu cyniques qu'il adressait, le matin même, à un autre commissaire, Regnard le Jeune :

Il serait nécessaire, Monsieur, pour contribuer à calmer la populace et dissiper les inquiétudes qui quoique mal fondées paraissent augmenter ; que dans le cas où il serait conduit chez vous, soit par cette populace, soit par le guet, quelqu'un que l'on accuserait ou que l'on soupçonnerait d'avoir voulu arrêter

quelque enfant, de l'envoyer sur-le-champ, et sans le garder chez vous un seul instant, à la Conciergerie, coupable ou non, et cela à la vue de tout le peuple que l'on empêcherait même pas de l'y suivre s'il en avait envie[63].

Pour que le calme revienne, il faut d'abord que la distribution des rôles redevienne claire. Car ce que l'on reproche à Labbé et à ses collègues, au-delà des rapts dont on les rend responsables, c'est l'indécision qu'ils entretiennent sur leur personne. De son appartenance à la police, l'exempt ne garde que le volant rouge que tant de témoins ont d'ailleurs repéré, et dont il se couvrira la tête pour tenter de protéger sa dernière fuite. Pour le reste, toute son habileté consiste à se fondre dans le paysage parisien pour y être davantage libre de ses mouvements. Jusque dans le bureau du commissaire, il cherche à dissimuler sa fonction et, brandissant un tire-bouchon à l'appui de ses dires, déclare n'être qu'un « garçon marchand de vin, sans condition ». Mais Labbé n'est qu'un exemple particulier de ce qu'on reproche à la police en général. Dans son *Journal,* Barbier note au même moment que l'ambiguïté entretenue sur l'identité et la fonction de ses membres exaspère la colère de la foule : « Tous ces gens, soit ceux qui n'ont pas pu s'échapper et qui ont été ou assommés ou bien mutilés, soit ceux qui se sont réfugiés dans les maisons et surtout chez les commissaires, se sont trouvés être des archers, mouches, espions. Pourquoi se trouvaient-ils là[64] ? »

A ce moment, tout peut donc encore rentrer dans l'ordre. L'engagement public paraît suffire à faire aboutir la transaction. Mais une série de maladresses ruine en quelques instants l'équilibre auquel on semblait parvenu. Le guet, qui survient pour conduire l'exempt en prison, commet deux erreurs graves. Il prétend d'abord débarrasser la maison des émeutiers qui y ont escorté Labbé, mais le commissaire et son clerc « s'y sont opposés pour ne point aigrir la populace qui paraissait se calmer[65] ». Pas pour longtemps : presque aussitôt, la troupe fait fermer la porte cochère de l'hôtel après avoir repoussé la foule vers la rue et arrêté l'un des insurgés. Cette arrestation est probablement moins importante que la décision de soustraire le suspect et la suite de l'action à la vue de ceux qui prétendaient les surveiller. Comme il était prévisible, les émeutiers se déchaînent alors et attaquent la maison du commissaire. Seconde erreur : pendant l'échauffourée qui s'ensuit, un sergent est assez maladroit pour pointer sa hallebarde contre un gamin qui a réussi à pénétrer dans la cour. Geste malencontreux dans les circonstances affectives qui sont celles de la révolte, et qui est immédiatement suivi du premier coup de feu, auquel le guet répond. L'affaire est d'autant plus mal engagée que ceux qui pourraient continuer à jouer le rôle d'intermédiaire entre les deux camps disparaissent alors de la scène. Devant l'attaque de sa maison, La Vergée se barricade dans son appartement. Celui qui, par fonction, est le partenaire obligé de toute négociation avec la rue se soustrait donc à son rôle. Il passe, du même coup, dans le camp des suspects. Son hôtel cesse provisoirement d'être un lieu consensuel pour devenir l'un des objectifs de la vengeance collective. Le soir du 23 mai, après qu'ils auront repris et massacré Labbé, les émeutiers parleront d'ailleurs de revenir

à la charge afin de sanctionner plus clairement la défaillance du commissaire.

Même rendu à ce point, tout n'est pas encore perdu. Il reste place pour d'autres formes de transactions, avec des enjeux redéfinis, avec d'autres partenaires aussi. Puisque l'autorité régulière s'est dérobée, un accord doit être négocié à nouveaux frais. Il faut inventer les termes d'un autre règlement, c'est-à-dire obtenir une réponse d'un partenaire de substitution. La foule veut récupérer Labbé et rendre sa propre justice, puisque la police lui semble avoir trahi sa confiance. Mais cette récupération, qui pourrait être obtenue par la force seule, fait significativement l'objet d'une négociation cérémonieuse. Alors que le commissaire a renoncé, que le guet est débordé par les assaillants, on éprouve encore le besoin de recourir aux bons offices d'un médiateur.

Celui qui sort de la foule pour assumer ce rôle n'est pas tout à fait n'importe qui. Claude-Toussaint Parisis est « garçon du magasin des menus plaisirs de Sa Majesté » ; un commis de rang médiocre, sans doute, mais qui arbore la grande livrée du roi aux parements de drap rouge (on y insiste à quatre reprises au cours de l'interrogatoire qu'il devra subir pendant l'instruction[66]). Au cœur de l'émeute, lui seul paraît en mesure de se faire entendre des révoltés, dont il est l'interprète, comme du guet, auquel il conseille de remettre Labbé plutôt que de se laisser massacrer. L'autorité dont il porte sur les épaules le lointain symbole le pousse en avant ; elle l'accrédite, même si, pendant l'information judiciaire, on le soupçonne après coup de collusion avec les émeutiers et si on lui reproche durement de « s'être fait ainsi médiateur

entre une populace mutinée et des officiers faits pour mettre et maintenir le bon ordre ». Rien, bien sûr, ne nous assure que le dialogue dont il fait état, plusieurs semaines après, devant le magistrat instructeur a bien eu lieu tel quel dans l'après-midi du 23 mai. Mais, à la limite, il importe peu, puisque, à ce témoin qui est menacé de devenir un accusé, il faut avant tout se montrer crédible devant les juges. L'incroyable ton de représentation, l'ostentation de civilité que Parisis estime plausibles en les rapportant suffiraient à faire voir qu'il s'agit là d'une mise en scène qui n'est nullement due au hasard et dans laquelle l'échange est très précisément codé :

> Le répondant répond que voyant la fureur de cette populace et le risque que courait le guet, il fut assez imprudent pour s'avancer, ayant l'habit de la grande livrée sur le corps, et ayant ôté son chapeau au sergent, et lui dit : Monsieur le sergent, je viens d'entendre que si vous ne donnez pas satisfaction au public, ils vont vous forcer et vous hacher en pièces ; le sergent dit au répondant : Monsieur, je vous remercie, je vous prie de dire à la populace que nous leur donnerons satisfaction. Le déposant fit la révérence au sergent, et s'en allant, il dit à la populace : Monsieur le sergent vient de me dire que vous allez avoir satisfaction, et s'en alla au magasin.

Labbé est alors remis à la foule qui peut enfin consommer sa vengeance. Elle l'accomplit dans la rue, en public et collectivement. La confession dernière qu'on lui refuse cruellement devant Saint-Roch — l'un des exécutants raille méchamment : « Tiens, voilà ton confesseur ! », en lui jetant un pavé à la tête — dit bien que cet homme-là ne

peut plus faire sa paix avec personne, qu'entre le criminel désigné et ceux qui le punissent il n'y a plus de place pour des intermédiaires, fussent-ils des clercs. Et lorsqu'au soir le peuple, qu'on n'a pas réussi à disperser, contraint le cortège funèbre à repasser, aux yeux de tous, sur les lieux de la négociation manquée et du massacre, il rappelle à nouveau, publiquement, qu'il a, à sa manière, imposé sa réparation. Le procureur Gueulette note : « On fit lever le cadavre que l'on mit sur une échelle pour le porter à la Basse Geôle ; on assure que le peuple exigea que ceux qui le portaient élevassent l'échelle jusque sur leurs épaules afin que le malheureux qui n'avait plus figure humaine fût vu de tout le monde, que tout cela fut exécuté et qu'il fut accompagné dans sa marche par une très grande partie de la populace qui força les archers à prendre leur route le long de la rue[67]. »

Les émeutiers n'en ont pas pour autant terminé avec les autorités qui se sont jusque-là dérobées devant eux. Quand ils traînent le cadavre de Labbé devant la porte de Berryer, il faut y voir plus que l'action d'une foule qui ne se contrôle pas, davantage aussi qu'une bravade : ils ramènent le serviteur à son maître, ils désignent un responsable, et ils font connaître à ce dernier qu'ils attendent encore sa réponse. Elle ne vient pas. Deux jours plus tard, elle vient d'une autre instance, le Parlement, qui se saisit de l'affaire. Le nouvel interlocuteur est bien choisi, puisque la cour, qui assure traditionnellement l'administration de la ville au nom du roi, prend, à cette occasion, une sorte de revanche : ne s'identifie-t-elle pas, elle aussi, à un ordre coutumier mieux accepté que celui que la nouvelle police tente de mettre en place ?

D'Argenson, pour une fois optimiste, peut écrire : « Les têtes sont fort échauffées à Paris et partout : dans ces circonstances, le Parlement devient un grand seigneur. C'est comme un ministre déplacé que l'on reprendrait en lui donnant plus d'autorité que ci-devant ; il devient médiateur entre le roi et le peuple[68]. » La révolte, alors, peut s'arrêter.

Le fait et le bruit

Des événements de 1750, il est difficile de dresser un bilan factuel. L'enquête a pourtant été menée sérieusement par la police et par les magistrats, mais elle est moins intéressée à établir des faits, même les plus triviaux — surtout les plus triviaux —, qu'à évaluer les responsabilités, celles en particulier des émeutiers présents sur les théâtres de la violence. Il reste impossible, par exemple, de connaître précisément le nombre des victimes des journées de mai : le chiffre d'une vingtaine de morts, avancé par les autorités policières, est invérifiable même s'il apparaît excessif ; celui des blessés est plus vague encore[69]. Mais il y a plus grave : parce que l'affaire des enlèvements d'enfants touche à un registre sensible (des exactions ont été commises par les forces de l'ordre), et parce qu'elles sont escortées de rumeurs fabuleuses, parce que aussi l'instruction met davantage l'accent sur la révolte que sur ce qui l'a motivée, la réalité

et la nature des rapts ont souvent fini par être considérées comme douteuses. Les chroniqueurs n'arrivent pas toujours à se persuader qu'il y a du vrai dans cette histoire et, trente ans plus tard, Mercier peut parler d' « un bruit, vrai ou faux, qu'on enlevait les enfants ». Cette indécision, les contemporains l'ont parfois transmise aux historiens qui utilisent leurs témoignages.

Dans le dossier d'archives qui nous est parvenu, on trouve pourtant de quoi trancher ces hésitations. On y rencontre d'abord, en assez grand nombre, les dépositions d'enfants qui ont été inquiétés ou celles de leurs parents. Le 23 mars 1750, Mardi saint, Louis Taconnet, demeurant rue du Vieux-Colombier, est allé se promener au sortir du catéchisme avec trois camarades. Ils sont sortis de la ville par la barrière Notre-Dame-des-Champs et, le long du chemin qui les menait rue de Vaugirard, ils jouaient ensemble « aux petits palets » avec des tuiles trouvées là ; « ils ont été suivis par trois hommes qui semblaient prendre part à leur jeu, est survenu un quatrième qui s'est jeté sur eux et ont été arrêtés et les ont mis dans un carrosse où il y avait quatre autres hommes habillés de bleu avec des fusils ; a demandé pourquoi on l'arrêtait et lui fut répondu que c'était pour rien, pour leur faire peur, à quoi lui déposant a dit menez-nous chez un commissaire et le monsieur a répondu à quoi cela servira, a insisté et lui ont promis, mais n'en ont rien fait et l'ont mis au Grand Châtelet [70] ».

Taconnet a quinze ans et demi. Jean-François Joly, lui, n'en a que neuf ; il est ouvrier en gaze et habite encore chez ses parents, faubourg Saint-Martin. « Le 1er mai, allait chercher chez sa sœur sa petite nièce pour la mener chez eux comme sa

mère lui avait dit, passant rue Croix-des-Marais, il fut enlevé tout d'un coup. » Il précise « qu'il ne jouait pas, que ce fut Mr Le Blanc qui l'a enlevé, qu'on l'a mis dans un carrosse où ils étaient douze, comme lui, à être menés au Grand Châtelet où il est resté onze jours [71]. » La déposition de Marguerite Ollier, blanchisseuse et veuve d'un compagnon menuisier, renvoie à des faits plus anciens — décembre 1749 ou début 1750 —, qu'elle évoque comme une scène de Greuze : « Il y a six mois, sur les neuf heures du soir, étant occupée à travailler chez elle, son fils unique de treize ans venait de se coucher, survinrent trois messieurs dont un montra un bâton et se réclama d'être exempt, et dirent qu'ils venaient sur ordre du Roi, que l'un d'eux lui demanda si son fils ne lui avait pas apporté du linge, que l'un d'eux dit au fils : lève-toi bougre et habille-toi, que l'enfant s'habilla et qu'elle pleurait beaucoup, son fils lui dit : ne pleure pas ma mère, ces messieurs ne me feront point de mal, qu'ils l'emmenèrent chez le commissaire, qu'elle l'a suivi le tenant à la main, qu'il a été conduit au Châtelet sans passer par le commissaire, est resté huit jours... [72]. » Trois témoignages parmi une bonne vingtaine d'autres. Les circonstances sont différentes, mais les mêmes points forts se retrouvent de l'un à l'autre : l'enlèvement est fait par surprise, sans égard pour le statut ni pour l'âge des enfants, sans tenir compte de leurs protestations ; l'arrestation a lieu sans procès-verbal et elle est, souvent, accompagnée de menaces verbales ou physiques.

Or ces dépositions se trouvent être largement confirmées par l'interrogatoire des cinq membres des forces de l'ordre qui sont déférés avec les émeutiers devant les juges, au lendemain du

25 mai[73]. Il y a là deux exempts, deux hommes du guet et un inspecteur de police, qui ne représentent vraisemblablement qu'une petite partie du dispositif policier mis en place par le lieutenant général en exécution de l'ordonnance de novembre 1749. Tous reconnaissent les faits même si, comme il est compréhensible, ils cherchent à en minimiser l'importance. Pour aucun d'entre eux, il ne s'est agi d'une activité ordinaire : ils sont intervenus en dehors de leurs prérogatives accoutumées et sur un ordre exprès de Berryer qu'ils ont soigneusement conservé par-devers eux, à titre de preuve, et qu'ils produisent devant les magistrats. S'ils ont ainsi accepté de sortir de leur rôle, c'est parce qu' « il faut bien vivre », que le lieutenant de police a fait pression sur eux et qu'ils se sont laissé convaincre par les primes promises, dont ils attendaient un notable supplément de ressources.

Tous pourtant affirment avoir eu des doutes sur le caractère légitime, sinon légal, de leur travail. Tous, sauf un, exposent leurs états d'âme. Sébastien Le Blanc a rendu au bout d'un mois l'ordre qu'il tenait de Berryer, le 15 mai, « s'étant aperçu que le public n'était pas content de ces captures ». Julien Danguisy, sergent du guet, affirme « qu'il n'a pas cherché l'emploi, que c'est arrivé comme cela » ; mais, inquiet des conséquences éventuelles de sa mission, « il avait soin de faire mettre en écrit par sa fille toutes les captures [...], il croit que sa fille en a encore les noms sur un livre » (à vrai dire, la liste a dû servir aussi à justifier les primes auxquelles il pouvait prétendre). Il a collaboré avec Faillon, cavalier du guet, qui, lui, a accepté le travail proposé « dans l'espoir d'avoir quelque meilleur emploi, ainsi que Berryer avait eu la bonté de

promettre... ». Mais « il n'avait pas de goût à ces sortes d'expéditions » et il a préféré ne pas continuer ; lui aussi a tenu un état de ses prises pendant le mois où il reconnaît avoir été actif, du 12 mars au 16 avril, après quoi une échauffourée un peu vive l'a convaincu de renoncer à sa tâche.

Voici enfin l'inspecteur Brucelle, que sa charge place directement sous les ordres du chef de la police et qui a commencé d'arrêter des enfants bien avant que soit publiée l'ordonnance de novembre. C'est en mars 1749 qu'il a reçu de Berryer une commission « qui lui paraissait équivoque » (le document figure d'ailleurs au dossier), mais à laquelle il s'est soumis jusqu'en novembre — c'est-à-dire jusqu'au moment où le nouveau texte a paru clarifier la situation. Pour démontrer ses scrupules, Brucelle prétend faire voir qu'il s'est interdit tout zèle à l'endroit des enfants ; il affirme en avoir « arrêté soixante à quatre-vingts et aurait pu en arrêter trois cents, que Mr Berryer lui a dit qu'il n'en arrêtait pas assez ».

Les accusés chargent tous le lieutenant de police et ils espèrent ainsi s'attirer l'indulgence des magistrats, dont ils pressentent qu'ils ne seront pas mécontents de pouvoir mettre en cause la responsabilité directe de Berryer. Mais ils fournissent trop d'indices pour que cette tactique, qui se révélera d'ailleurs payante, rende seule compte de leurs déclarations. Dans le détail qu'ils livrent assez généreusement à la cour, on retrouve la plupart des circonstances que dénonçaient les victimes ou leurs parents. Danguisy explique ainsi que lui et ses hommes opéraient par surprise : « Quand ils avaient avis qu'il y avait des joueurs quelque part, ils détachaient quelqu'un habillé en cuisinier ou en

ouvrier ou en bourgeois, qui faisait semblant de regarder le jeu; quand Faillon paraissait avec l'escouade qu'ils avaient ordre d'avoir toujours avec eux pour qu'on ne les prît pas pour ceux qui arrêtaient les mendiants, les joueurs voulaient se dissiper et les cuisiniers se saisissaient des joueurs et de ceux qui tenaient l'argent. » Le Blanc confirme que ses archers opéraient « en habits bourgeois » pour être plus efficaces. Tous aussi reconnaissent que leurs ordres précisaient que les enfants arrêtés ne devaient pas être présentés devant un commissaire, mais menés directement en prison. Ils prétendent avoir, à l'occasion, tenté d'avertir les parents avant que l'écrou ne rendît les choses plus difficiles, mais qu'ils n'ont pas toujours été en mesure de le faire et qu'ils craignaient d'ailleurs qu'on les soupçonnât (à bon droit, semble-t-il, selon quelques témoignages) de rançonner eux-mêmes les familles.

Surtout, les dépositions des victimes comme les réponses des accusés lèvent le doute sur la nature des enlèvements. Qui a-t-on arrêté en 1749-1750 ? Le vocabulaire est ici ambigu. Les textes parlent indifféremment d' « enfants » ou de « petits garçons ». Ni l'un ni l'autre terme ne livre une indication précise sur l'âge des intéressés; ils s'appliquent à une période mal définie qui couvre à la fois la petite enfance et une adolescence prolongée jusqu'au tournant de la vingtième année, plus tard parfois s'il s'agit d'un fils qui demeure au foyer de ses parents. On parle aisément d'un « petit garçon » de quatorze ou quinze ans. Or cette gamme d'âges renvoie à des situations bien différentes, en particulier du point de vue de la responsabilité pénale : avant onze ou douze ans, même s'il

travaille déjà depuis un certain temps, un « enfant » n'est pas susceptible d'être entendu en justice ni envoyé en prison; ensuite, il est traité comme un adulte.

Les mots risquent donc de nous égarer et c'est d'ailleurs ce que plaide l'exempt Hamart, le seul à refuser nettement l'accusation dont il est l'objet. Ses compagnons insistent aussi sur leur effort pour discerner les âges. Lors d'une tournée dans Paris, Le Blanc a surpris « plusieurs polissons et décrotteurs qui jouaient de l'argent », mais il s'est « contenté d'arrêter deux des plus grands joueurs et d'écarter les autres en les menaçant »; en outre, il prend soin de noter dans son journal qu'ils ont dix-sept et seize ans. Brucelle, malgré les ordres reçus, « n'arrêtait que des jeunes gens de vingt à quinze ans et au début c'étaient des gens si bons à arrêter que les gens des quartiers disaient que cela était bien fait ». Mais dans la même phrase, il reconnaît que, « plus tard, en donnant son rapport à Berryer, il eut l'honneur de lui dire que dans le nombre des joueurs il trouvait beaucoup d'enfants fort jeunes et même des enfants de bourgeois, et que Berryer lui dit bon, Brucelle, c'est précisément ce que je veux que vous arrêtiez, qu'en conséquence il a continué ».

De fait, les témoignages rassemblés ne laissent guère de doutes, même s'ils ne permettent pas d'établir une statistique probante. A côté du contingent normal de jeunes gens, délinquants ou non, ils font apparaître un bon nombre de vrais enfants. On a déjà cité la déposition de Jean-François Joly, qui a neuf ans. François Copin, qui en a onze, revenait de porter une lettre, le 16 mai au matin, lorsqu'il a été interpellé près de la place aux

Veaux « par un particulier qui était un exempt et qui lui a dit : viens avec nous en carrosse, nous te donnerons quelque chose, et on l'a mis dans le carrosse où il y avait huit autres enfants dont deux petites filles de cinq à huit ans ». Il est sauvé avec ses deux compagnes d'infortune par l'intervention opportune d'un soldat des gardes familier du quartier, qui l'a reconnu[74]. Le petit Laporte, enlevé pendant que ses parents étaient chez eux « à boire de la bière », et qu'ils ont réussi à récupérer d'extrême justesse, a neuf ans[75]. Un cocher de place dont la voiture a été réquisitionnée, probablement par Danguisy, l'a accompagné le 14 mai dans sa tournée à travers la capitale ; dans sa déposition, aux six « jeunes gens » arrêtés place du Carrousel et rue du Roule, il oppose « quatre jeunes de dix à douze ans » et « un petit qui a été réclamé par un laquais », que l'on a fait monter aux Capucins[76]. Plus nombreuses encore sont les victimes qui se situent à l'âge tournant des onze à douze ans. Il est en tout cas certain qu'à Paris on a effectivement enlevé des enfants bien plus jeunes que ne le permettait l'usage courant.

Mais l'âge n'est pas seul en cause ici. Le statut social des garçons arrêtés est un autre sujet d'indignation. Il est fort possible que l'on ait assez bien accueilli le projet de débarrasser Paris de ses enfants sans aveu comme on souhaite depuis longtemps le faire de l'ensemble des vagabonds. Mais, du dossier, la conviction sort renforcée que la rafle a été beaucoup plus large. L'exempt Hamart peut bien affirmer n'avoir traité que le gibier accoutumé de la police ; l'inspecteur Dumont cite, lui, l'exemple de deux garçons de treize et quatorze ans en fugue, que l'on a surpris à mendier, dont les

parents ne se sont pas même inquiétés avant qu'on les convoque, et conclut sa démonstration : « Voilà comme on fait courir des bruits qu'on enlève des enfants de bourgeois pendant que ce sont de petits libertins qui s'en vont[77] » ; ce sont là des témoignages rares et qui vont à contre-courant de ce que suggère l'ensemble de l'instruction.

Sans doute a-t-on arrêté dans le lot de vrais joueurs et même quelques récidivistes, comme ce Pierre Barlamant, pris place Vendôme le 20 avril et qui, à dix-sept ans, a déjà été arrêté pour le même motif l'année précédente. Mais les cas les plus fréquemment invoqués sont ceux de fils d'artisans, de marchands ou d'ouvriers, souvent eux-mêmes déjà engagés dans une activité professionnelle. Arrêté le 23 avril, Nicolas Savoie, douze ans, est le fils d'un coffretier de la rue de Buci ; Louis Taconnet, celui d'un maître boulanger ; Alexandre Regnault, celui d'un maître épinglier du quartier Saint-Paul, et sa tante, qui vient témoigner pour lui, est marchande fruitière ; Georges-Jean Bachevilliers, celui d'un maître boutonnier chez qui, à quinze ans et demi, il est compagnon ; le père du petit Millard, qu'on a pris rue Royale, est horloger ; Marie-Madeleine Bizet, qui vient réclamer son garçon en prison, est la femme d'un éperonnier du roi. Toutes les familles n'appartiennent certes pas à cette petite bourgeoisie satisfaite de son rang et qui le fait connaître. On rencontre aussi chez les parents de simples gagne-deniers, des ravaudeuses, des porteurs, des blanchisseuses ; chez les enfants de simples apprentis, des garçons cordiers, de petits commis, et aussi ces décrotteurs omniprésents, et qui paraissent constituer la lie de la population jeune dans la capitale.

chez ceux qui la commentent de plus loin, comme Barbier ou d'Argenson.

Pourtant, ni ces précédents ni ces opérations plausibles ne suffisent à satisfaire les interrogations qu'a suscitées l'événement, qui demeure opaque et intrigant autant qu'il est scandaleux. Et qui, donc, fait parler. C'est tout naturellement que l'on se met en quête d'autres interprétations de ce mystère. La foule, que l'on accuse d'être prête à tout croire, n'est pas ici seule en cause. La conviction qu'il y a quelque chose derrière les choses se retrouve aussi bien du côté des autorités.

C'est après tout Berryer qui, le premier, tente de convaincre les magistrats que l'on a répandu dans Paris des mauvais bruits dans l'intention de nuire à l'ordre public et, pourquoi pas, avec des arrière-pensées politiques. L'un des témoins qu'il fait citer à l'appui de cette thèse n'insiste-t-il pas sur la qualité des personnes qu'il a surprises à exciter la foule au moment du meurtre de Labbé ? Il dénonce la présence de « trois jeunes gens de dix-huit à vingt ans, assez bien mis et l'épée au côté, qui paraissaient comme applaudir au traitement qu'on venait de faire à Labbé, et qu'aussitôt que le cadavre a été à la porte de Berryer, ces mêmes jeunes gens ont reparu, étant fort proches de ceux qui jetaient des pierres, survint un quatrième assez bien mis, de l'âge de vingt-six à vingt-sept ans... ». D'Argenson a entendu dire, lui aussi, que « ces mouvements populaires étaient animés et poussés par des gens au-dessus du peuple », mais il rapporte le bruit sans en être trop convaincu [81]. Le Parlement, pour son compte, est moins prêt à croire à l'existence d'un complot politique qu'à la responsabilité de meneurs, semeurs de rumeurs ou

batteurs de pavés, qui, montés de la pègre, formeraient le personnel ordinaire des émeutes — et c'est dans ce sens qu'il oriente sa propre enquête. Le lieutenant de police comme les magistrats savent pourtant à quoi s'en tenir sur l'essentiel, dès l'ouverture de l'information. Ils connaissent la nature et la forme des enlèvements, et ils n'ont pas grand-chose à apprendre sur les projets qui les ont motivés. Ils ont néanmoins recours à l'hypothèse du complot pour des raisons qui relèvent probablement moins de la mauvaise foi ou des habitudes de pensée que d'une difficulté à comprendre l'importance qu'a soudain prise toute l'affaire.

Le peuple est bien sûr au courant d'une politique de répression qu'il désapprouve d'autant plus qu'il est le premier à en subir les conséquences. Si les échauffourées se sont multipliées depuis quelques mois contre les hommes de Berryer, c'est bien qu'on a eu conscience d'un durcissement de la situation ; et l'exaspération contre la nouvelle police s'est faite, on l'a vu, volontiers démonstrative. On sait aussi que les jeunes arrêtés sont promis à la prison ou, croit-on, au Mississippi — comme cette mère qui pense son fils déjà parti pour l'Amérique. Pourtant, ici encore, ces certitudes ne suffisent pas. Quelque chose résiste à l'interprétation. Il appartient à la rumeur de le désigner et de l'élucider.

Tous les experts en conviennent : la rumeur est un personnage familier de la grande ville. Lenoir, lieutenant de police à la fin du XVIII[e] siècle, lui consacre de longs développements et rappelle que, trente ans plus tard, l'affaire des enlèvements d'enfants « n'est pas encore effacée parmi le peuple

de cette ville ». Désabusé, il conclut au caractère irrépressible d'un phénomène qu'on ne peut guère combattre : « Les Parisiens avaient plus de propension à ajouter foi aux mauvais propos et aux libelles qu'on faisait circuler clandestinement qu'aux nouvelles qu'on fait imprimer, publier par ordre du gouvernement[82]. » Le constat n'est d'ailleurs pas original. La rumeur identifie une sociabilité de l'oral et, surtout, elle traduit l'émotivité et la crédulité qui sont alors inséparables d'un portrait psychologique du peuple ; comme la superstition, à laquelle souvent on l'apparente, elle identifie une manière d'être collective.

En 1750, il y a bien eu une rumeur, ou plutôt une série de rumeurs emboîtées les unes dans les autres. A un premier niveau, elle seule peut rendre compte de la rapidité de l'information dans une ville immense, et où le quartier demeure le cadre normal de l'existence individuelle et familiale[83]. La plupart des arrestations qui nous sont connues par le dossier de l'instruction ont aussitôt donné lieu à de grands concours de peuple et la nouvelle en circule bien vite dans Paris. Il s'agit au départ d'épisodes minuscules et triviaux, comme il s'en rencontre plusieurs fois chaque jour ; ils suffisent pourtant à ameuter la foule avec une efficacité qui n'est pas habituelle. Pourquoi ?

D'abord parce que chacune de ces scènes est à la fois publique et incompréhensible. Des hommes, le plus souvent sans uniforme, mais dont on apprend très rapidement à reconnaître le vêtement et l'allure, interpellent les garçons dans les rues, sur les places, aux barrières et ils les emmènent sans autre forme de procès dans une voiture fermée ; ou encore ils viennent les prendre chez

eux, ou ils les poursuivent jusque chez les particuliers chez qui les gamins cherchent un refuge[84]. Marie-Jeanne Fouquet, revendeuse d'herbes et de poisson au marché du Bourg-Tibourg, donne un récit type de ces épisodes : elle « a vu deux enfants enlevés dans le cimetière Saint-Jean le jour de Pâques fleuries, qu'il y en avait un qui tenait Cadet Regnault et un archer qui tenait un autre enfant, toutes ses parentes qui sont dans le marché se mirent en état de retirer cet enfant, que c'était monsieur Danguisy qui faisait cette expédition, qu'elle ne l'a pas vu mais à son chapeau, et qu'un million d'âmes de ce marché lui a demandé de relâcher cet enfant[85] ». Jusque dans l'emphase où il se conclut, le témoignage rend bien compte de ce mélange contradictoire de familiarité et d'extraordinaire dont naissent, tout à la fois, l'émotion et le commentaire multiple qu'elle appelle.

A mesure qu'ils se font plus fréquents, les enlèvements sont mieux connus. On apprend à en noter les détails, à en identifier les auteurs, on en sait probablement mieux les modalités et l'issue. Pourtant, ils demeurent imprévisibles et le secret continue d'entourer les opérations policières — au moins en est-il inséparable aux yeux du plus grand nombre. Colportée de bouche à oreille, l'information en retient donc ce qui doit permettre d'en fixer l'essentiel, de connaître les victimes et les ennemis ; elle fixe une histoire, vraie ou fausse, en tout cas reconnaissable et plausible, et qui invite à l'action. Ainsi de la dernière tentative d'enlèvement, celle qui coûtera la vie à Labbé le 23 mai, dont le bruit est saisi au vol par un informateur anonyme : « Il y a un tapissier, porte du Palais-Royal, qui a une femme et une fille. On prétend

chez ceux qui la commentent de plus loin, comme Barbier ou d'Argenson.

Pourtant, ni ces précédents ni ces opérations plausibles ne suffisent à satisfaire les interrogations qu'a suscitées l'événement, qui demeure opaque et intrigant autant qu'il est scandaleux. Et qui, donc, fait parler. C'est tout naturellement que l'on se met en quête d'autres interprétations de ce mystère. La foule, que l'on accuse d'être prête à tout croire, n'est pas ici seule en cause. La conviction qu'il y a quelque chose derrière les choses se retrouve aussi bien du côté des autorités.

C'est après tout Berryer qui, le premier, tente de convaincre les magistrats que l'on a répandu dans Paris des mauvais bruits dans l'intention de nuire à l'ordre public et, pourquoi pas, avec des arrière-pensées politiques. L'un des témoins qu'il fait citer à l'appui de cette thèse n'insiste-t-il pas sur la qualité des personnes qu'il a surprises à exciter la foule au moment du meurtre de Labbé ? Il dénonce la présence de « trois jeunes gens de dix-huit à vingt ans, assez bien mis et l'épée au côté, qui paraissaient comme applaudir au traitement qu'on venait de faire à Labbé, et qu'aussitôt que le cadavre a été à la porte de Berryer, ces mêmes jeunes gens ont reparu, étant fort proches de ceux qui jetaient des pierres, survint un quatrième assez bien mis, de l'âge de vingt-six à vingt-sept ans... ». D'Argenson a entendu dire, lui aussi, que « ces mouvements populaires étaient animés et poussés par des gens au-dessus du peuple », mais il rapporte le bruit sans en être trop convaincu[81]. Le Parlement, pour son compte, est moins prêt à croire à l'existence d'un complot politique qu'à la responsabilité de meneurs, semeurs de rumeurs ou

batteurs de pavés, qui, montés de la pègre, formeraient le personnel ordinaire des émeutes — et c'est dans ce sens qu'il oriente sa propre enquête. Le lieutenant de police comme les magistrats savent pourtant à quoi s'en tenir sur l'essentiel, dès l'ouverture de l'information. Ils connaissent la nature et la forme des enlèvements, et ils n'ont pas grand-chose à apprendre sur les projets qui les ont motivés. Ils ont néanmoins recours à l'hypothèse du complot pour des raisons qui relèvent probablement moins de la mauvaise foi ou des habitudes de pensée que d'une difficulté à comprendre l'importance qu'a soudain prise toute l'affaire.

Le peuple est bien sûr au courant d'une politique de répression qu'il désapprouve d'autant plus qu'il est le premier à en subir les conséquences. Si les échauffourées se sont multipliées depuis quelques mois contre les hommes de Berryer, c'est bien qu'on a eu conscience d'un durcissement de la situation ; et l'exaspération contre la nouvelle police s'est faite, on l'a vu, volontiers démonstrative. On sait aussi que les jeunes arrêtés sont promis à la prison ou, croit-on, au Mississippi — comme cette mère qui pense son fils déjà parti pour l'Amérique. Pourtant, ici encore, ces certitudes ne suffisent pas. Quelque chose résiste à l'interprétation. Il appartient à la rumeur de le désigner et de l'élucider.

Tous les experts en conviennent : la rumeur est un personnage familier de la grande ville. Lenoir, lieutenant de police à la fin du XVIIIe siècle, lui consacre de longs développements et rappelle que, trente ans plus tard, l'affaire des enlèvements d'enfants « n'est pas encore effacée parmi le peuple

de cette ville ». Désabusé, il conclut au caractère irrépressible d'un phénomène qu'on ne peut guère combattre : « Les Parisiens avaient plus de propension à ajouter foi aux mauvais propos et aux libelles qu'on faisait circuler clandestinement qu'aux nouvelles qu'on fait imprimer, publier par ordre du gouvernement[82]. » Le constat n'est d'ailleurs pas original. La rumeur identifie une sociabilité de l'oral et, surtout, elle traduit l'émotivité et la crédulité qui sont alors inséparables d'un portrait psychologique du peuple ; comme la superstition, à laquelle souvent on l'apparente, elle identifie une manière d'être collective.

En 1750, il y a bien eu une rumeur, ou plutôt une série de rumeurs emboîtées les unes dans les autres. A un premier niveau, elle seule peut rendre compte de la rapidité de l'information dans une ville immense, et où le quartier demeure le cadre normal de l'existence individuelle et familiale[83]. La plupart des arrestations qui nous sont connues par le dossier de l'instruction ont aussitôt donné lieu à de grands concours de peuple et la nouvelle en circule bien vite dans Paris. Il s'agit au départ d'épisodes minuscules et triviaux, comme il s'en rencontre plusieurs fois chaque jour ; ils suffisent pourtant à ameuter la foule avec une efficacité qui n'est pas habituelle. Pourquoi ?

D'abord parce que chacune de ces scènes est à la fois publique et incompréhensible. Des hommes, le plus souvent sans uniforme, mais dont on apprend très rapidement à reconnaître le vêtement et l'allure, interpellent les garçons dans les rues, sur les places, aux barrières et ils les emmènent sans autre forme de procès dans une voiture fermée ; ou encore ils viennent les prendre chez

eux, ou ils les poursuivent jusque chez les particuliers chez qui les gamins cherchent un refuge[84]. Marie-Jeanne Fouquet, revendeuse d'herbes et de poisson au marché du Bourg-Tibourg, donne un récit type de ces épisodes : elle « a vu deux enfants enlevés dans le cimetière Saint-Jean le jour de Pâques fleuries, qu'il y en avait un qui tenait Cadet Regnault et un archer qui tenait un autre enfant, toutes ses parentes qui sont dans le marché se mirent en état de retirer cet enfant, que c'était monsieur Danguisy qui faisait cette expédition, qu'elle ne l'a pas vu mais à son chapeau, et qu'un million d'âmes de ce marché lui a demandé de relâcher cet enfant[85] ». Jusque dans l'emphase où il se conclut, le témoignage rend bien compte de ce mélange contradictoire de familiarité et d'extraordinaire dont naissent, tout à la fois, l'émotion et le commentaire multiple qu'elle appelle.

A mesure qu'ils se font plus fréquents, les enlèvements sont mieux connus. On apprend à en noter les détails, à en identifier les auteurs, on en sait probablement mieux les modalités et l'issue. Pourtant, ils demeurent imprévisibles et le secret continue d'entourer les opérations policières — au moins en est-il inséparable aux yeux du plus grand nombre. Colportée de bouche à oreille, l'information en retient donc ce qui doit permettre d'en fixer l'essentiel, de connaître les victimes et les ennemis ; elle fixe une histoire, vraie ou fausse, en tout cas reconnaissable et plausible, et qui invite à l'action. Ainsi de la dernière tentative d'enlèvement, celle qui coûtera la vie à Labbé le 23 mai, dont le bruit est saisi au vol par un informateur anonyme : « Il y a un tapissier, porte du Palais-Royal, qui a une femme et une fille. On prétend

que l'homme massacré par la populace [...] avait le matin donné de l'argent à la fille de ce tapissier pour aller chercher des cerises, qu'une autre femme ayant vu cela a averti la mère que l'homme était un voleur d'enfants et que sur cela s'est élevée la rumeur dont il a été victime [86]. »

Lorsqu'il mentionne la rumeur, Barbier, qui s'en méfie mais qui l'écoute professionnellement, parle d'un « bruit général et public » ou il l'énonce au neutre du « on dit ». Tous les témoignages mettent pourtant en cause des groupes particuliers, plus enclins que d'autres à faire circuler les nouvelles. Ce sont d'abord les domestiques, qui forment un redoutable réseau d'informateurs, dans les rues ou aux fenêtres. Ce sont davantage encore les femmes, que Brucelle entend « clabauder » au marché, qui une autre fois font « un si grand bacanal » qu'elles le contraignent à relâcher quatre petits libertins qu'il avait arrêtés, et dont il fait les principales actrices de tous les incidents. Ce sont elles que Lequesne entend gronder longtemps avant qu'elles ne le prennent à partie chez un marchand de bière de la rue des Nonnains-d'Hyères. Elles alertent le quartier, courent sus au guet. Ce sont elles qu'incrimine l'inspecteur Roussel auquel ses mouches rapportent « que les idées du menu peuple augmentent tous les jours et surtout parmi les femmes, qu'on continue à prendre les enfants » ; elles amplifient si fort la rumeur qu'elles la font sortir de la ville jusque dans les banlieues : à Vincennes, le 22 mai, elles se sont attroupées autour de deux « preneurs d'enfants de Paris [87] ».

Moufle d'Angerville, qui relate toute l'histoire trente ans plus tard, finit par comprendre toute la révolte de 1750 à travers elles : « Un exempt, avide

de lucre et dans l'espoir de l'impunité, enleva un enfant : il se flattait de rançonner la mère pour le lui rendre. On sait à quel point s'exalte dans le sexe l'amour maternel. Chez les animaux les plus doux, les femelles en pareil cas deviennent méconnaissables, féroces et furieuses. La femme dont il s'agit, n'étant retenue par aucune crainte, fit entendre des gémissements dans tout le quartier ; d'autres mères, dans de semblables alarmes, se joignirent à elle. Bientôt ce ne fut plus un ou deux ou quelques enfants ravis ; c'étaient des milliers [...]. Le sexe commença l'émeute au faubourg Saint-Antoine ; elle s'étendit bientôt de proche en proche, se communiqua aux hommes et gagna au centre [88]. »

D'Angerville interprète, bien sûr, toute l'affaire à sa guise et il charge lourdement le trait. Lorsqu'il souligne le rôle des femmes, il minimise l'importance de la révolte — déjà, les foules sont féminines — en même temps qu'il se réfère à l'une de leurs fonctions traditionnelles : dans les émotions anciennes, les femmes sont souvent en vedette parce qu'elles sont moins exposées à la répression policière et judiciaire que les hommes. L'insistance de cet auteur bien informé — n'oublions pas qu'il est l'un des continuateurs des *Mémoires secrets* de Bachaumont — pourrait cependant renvoyer à autre chose. Car nombreux sont les témoignages qui évoquent un rôle actif des femmes, en dehors même des scènes d'émeutes. On les voit ainsi cacher « des petits enfants qui craignent d'être enlevés », « faire des déclarations chez les commissaires », ou encore rédiger des placets pour protester contre les arrestations arbitraires et tenter de faire ainsi libérer les prisonniers de Berryer [89]. Elles

ont donc été davantage et autre chose qu'une simple caisse de résonance pour la rumeur. Elles ont, et plusieurs fois, pris les choses en main et elles se sont exprimées.

C'est, bien sûr, parce ~~que~~ qu'il s'agit d'enfants, même si ce ne sont pas toujours leurs enfants. Des enfants pris au milieu de leur activité quotidienne, au vu et au su de tout le monde. Dont l'honnêteté a été publiquement mise en cause : Françoise Linotte explique que « ce qui lui a fait le plus de peine, c'est qu'un des archers, déguisé en cuisinier, a dit que son fils faisait un métier à se faire pendre [c'est l'un des fameux décrotteurs], ce qui pouvait faire croire que son fils avait volé ». A l'inverse, Marie-Madeleine Bizet chante les louanges d'un « petit garçon qui fait des commissions dans tout le quartier, qui brode quand il n'a rien à faire et qui a été enlevé : tout le quartier s'y est intéressé » ; récit modèle, qui, de la rue jusqu'à l'intimité familiale, dresse le portrait d'un enfant sage et souligne, par contrecoup, la cruauté de ses tourmenteurs[90]. Toutes ces mères prennent encore soin d'insister devant les magistrats sur la sollicitude dont elles ont continué d'entourer leurs garçons après qu'ils ont été rendus en prison, alors que leur arrestation représente souvent pour les familles un manque à gagner non négligeable. Décidément, la protestation féminine ne se réduit pas au folklore accoutumé des poissardes acharnées contre les autorités. Elle ne se limite pas non plus à une motivation psychologique qui situerait la réaction collective des mères dans le seul registre de l'affectivité. Ce qu'elles dénoncent dans les enlèvements, c'est une mise en cause du lien social. A cet égard, peu importe que les garçons arrêtés soient ou non de

vrais enfants, qu'ils soient — à l'extrême — connus ou inconnus : en même temps qu'elle déséquilibre tout le jeu des relations sociales, les réseaux de solidarité et de reconnaissance, la menace qui pèse sur Paris touche aux sources mêmes de la vie. L' « enfant » devient le symbole emphatique d'une défense collective.

Or, pendant ces années centrales du XVIIIe siècle, il se trouve qu'une sensibilité insistante à l'enfant s'exprime un peu partout. Elle n'a vraisemblablement pas grand-chose à voir avec les préoccupations pédagogiques et morales qui nourrissent, au même moment, une littérature savante. Elle s'enracine plutôt dans une série de faits divers dont la répétition a fini par faire des histoires exemplaires — un peu à la manière des rapts d'enfants dans la France des années 1970 ou, dix ans plus tard, des assassinats de femmes âgées dans Paris : elle pointe un lieu d'inquiétude dans la société. Ces anecdotes, on les retrouve partout : chez les chroniqueurs, bien sûr, mais aussi dans les nouvelles à la main ou dans l'information recueillie dans la rue par la police.

Contentons-nous de suivre Barbier, toujours sensible à l'air du temps. En 1734, il accordait déjà son attention à une affaire qui a ému tout Paris : « On a mis ces jours-ci à la morgue du Châtelet quinze ou seize petits enfants morts, parmi lesquels il y en avait un âgé de trois ans, et tous les autres plus jeunes ou nouveau-nés. Ce spectacle a attiré un grand concours de monde et a effrayé le peuple. » On s'interroge : s'agit-il d'enfants abandonnés ? D'un meurtre collectif ? En fait, on finit par découvrir qu'un médecin avait rassemblé ces

petits cadavres « pour en faire des anatomies ». L'affaire a traîné en longueur et elle a laissé derrière elle une mauvaise impression de soupçon dont Barbier s'est inquiété. Plusieurs mois après, on note encore que « le peuple a ruminé vengeance sur des apparences aussi cruelles... ».

En mars 1749, le scénario est différent, mais l'argument est proche. Une quarantaine de filles du quartier des Halles sont prises de convulsions et de vomissements pendant le catéchisme qu'elles suivaient pour se préparer à la première communion. L'épisode se répète à deux jours d'intervalle et « cela a paru extraordinaire ». « On avait remarqué une pauvre femme qui avait approché de ces filles, et qui avait tiré de sa poche et secoué un mouchoir. Les petites filles non malades ont dit qu'on avait déjà vu cette même femme le vendredi ; que c'était une sorcière et une empoisonneuse et l'alarme a été jetée dans le quartier. » L'inquiétude se répand dans la ville puisque, le lendemain, « une pauvre femme montant les marches de la paroisse Saint-Sauveur, une petite fille cria que c'était la sorcière et l'empoisonneuse de Saint-Eustache. Sur-le-champ, elle a été entourée de deux cents femmes et hommes ». On découvrira ensuite que ce sont les émanations méphitiques du charnier des Innocents qui ont incommodé les enfants, mais le doute est en marche.

Histoires noires, histoire rose. Voici celle du Dauphin et de la Dauphine, qui, en novembre 1749, alimente la chronique. Ils n'ont pas d'enfant et l'un et l'autre racontent en public qu'ils voudraient en élever un ; elle veut un garçon, lui préférerait une fille. De leur fenêtre, ils aperçoivent

dans les jardins de Versailles la pauvre femme d'un menuisier affligée de cinq petits de quatre à cinq ans, qui ne sont pas tous à elle. « Voilà mon affaire », dit le Dauphin qui jette son dévolu sur une « petite fille très crottée et très malpropre ». On la décrasse, on l'habille, on la ramène à son bienfaiteur. « Nouvel amusement. Le Dauphin a dit qu'il en prendrait soin, qu'il veut qu'elle sache tout, qu'il lui fera faire une généalogie, que ce n'est pas la première fois que des gens de condition sont tombés dans la misère, et il lui a donné le nom de Mlle de Tourneville. » Puis il envoie sa trouvaille au couvent à Saint-Germain-en-Laye. Barbier conclut cette belle histoire d'un enlèvement princier en promettant à l'enfant tous les bonheurs. C'est pourtant encore, à sa manière, un enlèvement.

Comme dans cette autre histoire singulière qui fait jaser tout Paris dans les derniers jours de 1749. Vers Noël, une jeune fille « de dix-sept à dix-huit ans, assez jolie, passablement habillée », se présente à Saint-Étienne-du-Mont pendant la messe. Elle paraît ne rien savoir de ce qu'elle fait : elle ignore ce qu'est une messe, un prêtre, une église. Pressée de questions, elle finit par raconter « qu'elle avait été enfermée toute sa vie dans une maison ; qu'elle avait trouvé par hasard la porte ouverte et s'était évadée ». On avertit le curé et le commissaire, et on obtient bientôt d'autres détails : elle était séquestrée avec sa sœur par son père « qui la maltraitait quelquefois ». Elle explique « qu'elle n'avait jamais vu ni parlé à aucun homme ; que de ses fenêtres, elle voyait seulement un jardinier, que son papa n'avait qu'un lit pour lui et sa grande sœur. Qu'elle avait entendu dire à son

papa qu'il tuerait sa grande sœur, et qu'il l'épouserait après ». Beau récit d'innocence, comme les aime le Siècle des lumières. Bien entendu, la jeune fille se souvient d'avoir été enlevée à l'âge de quatre ans. Il faut une semaine pour découvrir que l'héroïne pour qui chacun se passionne dans la capitale est une simulatrice, la fille d'un ouvrier, qui recherchait probablement la faveur de quelque grand. Elle finira chez les pénitentes de Saumur.

Reste enfin le tout-venant des violences à enfant, que le chroniqueur note attentivement : en juin, après l'émeute, on condamne au fouet et à la marque une femme qui a attiré un gamin de cinq ans pour le dépouiller de ses hardes ; on fait crier l'arrêt à grand bruit par les rues « pour amuser le peuple sur l'aventure des enfants à laquelle celle-ci n'a aucun rapport ». En juillet, c'est une maquerelle, la femme Moyon, qui subit la même peine « pour avoir enlevé et voulu débaucher une petite fille de dix ans » qu'elle destinait à un noble client. On pourrait continuer. Prise isolément, chacune de ces anecdotes n'a aucune importance. Mises en série, elles ne racontent pas non plus une histoire unique. Elles offrent plutôt des variations autour d'un petit nombre de thèmes communs. Dans toutes, on retrouve l'enfant — catégorie largement définie à nouveau dans ces textes — soumis à la volonté, mauvaise ou bonne, d'adultes qui prétendent forcer sa vie pour la plier à leurs desseins. Il est devenu l'objet d'un commentaire inquiet et qui prolifère. Nul doute que, d'un épisode à l'autre, comme Barbier lui-même le suggère, on ait aussitôt repéré des consonances, établi des liens, fondé des convictions[91].

Car ces rumeurs prennent partout, puis elles

durent. De l'affaire de Saint-Eustache, le chroniqueur observe que « cette aventure, qui ne s'était passée jusqu'ici que parmi le peuple, a bientôt fait la nouvelle dans toutes les maisons de Paris, sur un ton plus sérieux » et qu'on a bientôt mis en cause le roi, la Pompadour et la Cour. Après que la supercherie de l'innocente de Saint-Étienne-du-Mont a été découverte, il note que l'on est venu visiter le phénomène de tous les horizons sociaux, que des gens de condition sont venus l'interroger et que l'affaire a été l'objet de discussions dans « presque tout Paris ». C'est d'ailleurs chez lui un thème récurrent que cette divulgation de la nouvelle qui, de plus en plus si on l'en croit, ignore les barrières sociales et alimente une sorte de conviction partagée. On en trouvera peut-être un exemple dans la dernière, et la plus grave, des rumeurs de 1750.

La fable du sang

Barbier, encore : « Il s'est débité que l'objet de ces enlèvements d'enfants était qu'il y avait un prince ladre pour la guérison duquel il fallait un bain ou des bains de sang humain, et que n'en ayant point de plus pur que celui des enfants, on en prenait pour les saigner des quatre membres et pour les sacrifier, ce qui révolte encore plus le peuple. » Mais il ne cite ce bruit que pour le révoquer aussitôt : « On ne sait pas sur quoi sont fondés de pareils contes ; on a proposé ce remède-là du temps de Constantin, empereur, qui ne voulut pas s'en servir. Mais ici nous n'avons aucun prince

ladre et, quand il y en aurait, on n'emploierait jamais une pareille cruauté pour remède. »

D'Argenson fait écho, le 26 mai, mais lui met en cause le souverain : « On répand que le roi est ladre, et prend des bains de sang comme un nouvel Hérode. » Deux jours après, la marquise de Pompadour écrit à son frère, Abel Poisson, marquis de Vandières : « A propos de folie, vous aurez su celle des Parisiens. Je ne crois pas qu'il y ait rien d'aussi bête que de croire qu'on veut saigner leurs enfants pour baigner un prince ladre. J'avoue à ma honte que je les croyais moins imbéciles. » Longtemps plus tard, le vitrier Ménétra, qui était un enfant en 1750, reprend la même histoire dans une version différente : « Dans ce temps-là, le bruit courait que l'on prenait de jeunes garçons et qu'on les saignait et qu'ils étaient perdus à jamais et que leur sang servait pour baigner une princesse attaquée d'une maladie qui ne pouvait être guérie qu'avec du sang humain[92]. »

Un prince, une princesse, le roi : la fable reste fondamentalement la même, mais elle n'est explicitement attestée que par ces quatre contemporains de l'affaire des enlèvements. On la trouve, en revanche, avec d'autres variantes, dans des textes plus tardifs : chez Mercier, qui ne la cite que pour l'écarter ; chez Moufle d'Angerville, qui ne précise cependant ni le nom, ni le sexe de l' « illustre malade » ; dans les papiers du lieutenant de police Lenoir, qui parle d'un « jeune prince malade de la maison royale ». Au début du XIXe siècle, Peuchet, excellent connaisseur, reprend l'histoire dans ses *Mémoires tirés des archives de la police,* où il a dû retrouver des informations que nous n'avons pas rencontrées ; dans sa version de l'histoire, c'est la

santé du roi qui, dans l'esprit des Parisiens, aurait expliqué les rapts d'enfants[93].

D'un tel dossier, il va de soi qu'on ne tirera pas d'autre conviction que celle-ci : alors même que d'autres explications plus immédiates et plus rassurantes couraient les rues de la capitale, la rumeur des bains de sang a pris, dans une mesure que nous ne connaîtrons jamais exactement. Que nous n'en retrouvions aucune trace dans l'instruction judiciaire de l'affaire n'a rien que de très normal : on imagine mal les inculpés, les témoins, la police et moins encore les magistrats reprendre, même avec des pincettes, un bruit qui vaudrait une accusation de lèse-majesté. Le silence relatif des sources ne prouve donc rien ici. D'autant que la fable n'est pas tout à fait isolée : elle s'inscrit dans une courte série qui fait voir qu'il s'agit à nouveau d'une de ces histoires exemplaires, prêtes à servir.

En 1733 déjà, semblable bruit avait couru à propos d'une maladie supposée du Dauphin, mais sans réussir, apparemment, à s'imposer dans les esprits. En 1749, un prince russe en visite à Paris se serait vanté de connaître le secret de « la guérison d'une lèpre affreuse ». Pressé de questions, il finit par se confier à quelques grands personnages : « La base des remèdes était dans la transfusion d'un sang jeune ; d'une part on saignait à blanc ; de l'autre on versait dans les veines épuisées la liqueur contenue dans celles des enfants qu'on faisait périr ainsi. » Peuchet, qui raconte l'anecdote et qui déteste rétrospectivement la haute société d'Ancien Régime, affirme même que l'un des témoins de ces déclarations en aurait informé Louis XV. Vingt ans plus tard, c'est à Lyon que le motif reparaît dans une nouvelle adaptation. La

foule prend d'assaut la maison des oratoriens, car l'on accuse les pères d'abriter un prince manchot, « et tous les soirs on arrête autour du collège des enfants auxquels on coupe un bras pour l'essayer au prétendu prince ». Faut-il voir derrière cette folie une preuve de « l'imbécile crédulité du peuple » ou le complot revanchard des jésuites expulsés du royaume ? Voici enfin la même histoire, mais inversée : en 1762, une pâtissière de Mantes nouvellement accouchée se voit proposer par deux inconnus un sac d'or et un sac d'argent en échange du bébé parce « qu'il leur fallait un enfant né de ce jour, que ce fût une fille et que la mère n'eût pas d'autres enfants que des filles, que leur projet était de faire périr le Roi dans le mois avec la cervelle et la moelle de cet enfant » ; outre l'argent, ils promettent de lui donner une autre enfant[94].

Le thème est assurément trop insistant pour n'avoir pas de signification. Ces témoignages ne démontrent en rien, bien sûr, que ces pratiques barbares aient existé ; ils ne prouvent même pas que ceux qui en faisaient courir le bruit croyaient à ce qu'ils racontaient. C'est une vérité plus obscure, moins articulée, qui cherche à prendre forme et sens à travers la rumeur, comme c'était déjà le cas dans les comportements émeutiers. Mais d'abord, d'où viennent ces bruits ? Ceux qui nous les rapportent les attribuent le plus souvent à la crédulité populaire qui, d'elle-même, engendrerait de semblables terreurs. Un petit nombre d'autres reprennent à leur compte la thèse d'une conspiration menée pour effrayer l'opinion ; au XIXe siècle, un historien du règne de Louis XV, Capefigue, rationaliste peu enclin à prendre au sérieux ces « idées atroces », préférera penser que des pamphlets pro-

testants venus d'Angleterre et de Hollande ont semé à dessein ces bruits abominables ; mais il n'en dit pas davantage et nous n'en avons trouvé aucune trace[95]. Autant dire que, cette fois, le dossier est vide et que c'est à la rumeur elle-même qu'il faut demander ses raisons.

Elle présente deux aspects qu'il convient d'abord de séparer. Le premier, qui identifie les enlèvements d'enfants au massacre des Innocents, est très largement attesté. Les femmes ameutées que l'inspecteur Roussel observe et écoute pendant son voyage à Vincennes ne parlent pas autrement ; l'une d'entre elles « a élevé la voix et a dit, vraiment, ils croient être dans le temps d'Hérode ». Dix fois, le mot revient, et jusque dans la bouche du souverain lui-même qui finit par s'emporter contre « ce vilain peuple qui dit que je suis un Hérode[96] ». La parabole évangélique n'a rien qui doive surprendre dans une ville qui, depuis un quart de siècle, est travaillée par la prédication janséniste jusque dans les milieux les plus populaires ; L'histoire réelle ne fait, après tout, qu'accomplir les promesses de l'Écriture. Commentant dans une lettre les événements de 1750 en style prophétique, l'avocat Lepaige, grand archiviste des convulsionnaires parisiens, en fait l'aube d'une apocalypse qu'il faut savoir attendre : « Quel est le père et la mère assez durs pour se laisser dépouiller tranquillement des enfants que Dieu leur a donnés ? Cependant on doit se taire et garder le silence. Mais nous en verrons bien d'autres. Cela n'est rien en comparaison de ce qui va arriver. » Et il prédit « que des ruisseaux de sang couleront ; on a vu des fleuves qui en étaient teints...[97] ». Ces promesses de sang, on peut gager qu'elles ont été maintes fois

répétées dans les sermons, au cours des cérémonies cruelles des secouristes qui, par des mots, des gestes ou par les souffrances qu'ils s'infligent, ne cessent de proclamer pendant ces mêmes années l'irréductibilité de leur cause et l'infidélité du souverain à la mission sacrée que lui transmet sa race. Mais le parallèle avec Hérode a une conséquence d'importance : il place le roi au centre de la rumeur.

On aborde ici la seconde face de cette fable, celle qui parle d'un prince lépreux et qui évoque des bains de sang. C'est, à vrai dire, une très vieille histoire qui entremêle un écheveau complexe de références[98]. Au départ, on trouve un interdit assez général qui associe la lèpre au péché ; il semble avoir été particulièrement fort dans les civilisations du Moyen-Orient et s'exprime avec insistance dans la Bible. A une opposition pur/impur, telle que la propose par exemple le Lévitique (13, 1-7), s'en superpose une seconde qui sépare ceux qui se conforment à la volonté de Dieu et les pécheurs qui l'offensent. La lèpre punit ainsi Miryam, la sœur de Moïse, qui a calomnié son frère ; Ozias, l'un des rois de Juda, qui a voulu usurper les fonctions d'un prêtre ; ou encore Géhazi, qui, par avidité, a profané le nom divin. Elle est le signe du péché et la tradition rabbinique donnera à cette équivalence symbolique une place grandissante, comme le fera la tradition chrétienne qui, de la guérison des lépreux par Jésus, fait en retour la promesse d'un salut du monde. Des Pères de l'Église aux commentateurs médiévaux, la définition spirituelle finit par primer sur l'identification physique de la maladie puisque, comme le dit

à la fin du XII[e] siècle un *Manuel des péchés* : « Chacun en péché mortel/Est un lépreux spirituel. »

Du coup, le champ des lépreux potentiels s'accroît démesurément. Juifs ou chrétiens, les commentateurs scrutent le texte saint pour y trouver des preuves. David, qui a contraint Bethsabée à l'adultère, puis qui fait tuer son mari pour pouvoir l'épouser, est frappé dans son peuple et dans sa descendance (II, Samuel, 11-12). Hérode, qui a épousé la femme de son frère (Marc, 6, 17-18), est lui aussi puni. Ce sont des rois. Et, tout au long de la tradition judéo-chrétienne, la lèpre fait figure de maladie royale par excellence. Elle a frappé Constantin, persécuteur des chrétiens, avant que sa conversion ne lui apporte la guérison divine. Elle aurait menacé Richard Cœur-de-Lion et Saint Louis, encore qu'il s'agisse vraisemblablement ici de la définition spirituelle (que le saint roi dit à Joinville être pire que la maladie elle-même). Plus haut placés sont les pécheurs, plus terrible est leur châtiment. Il sanctionne en particulier la faute des souverains qui n'ont pas obéi aux commandements de Dieu ou qui ne sont pas convertis au fond de leur cœur. L'un des derniers avatars de cette tradition est proposé par Louis XI, roi non lépreux mais roi malade, mauvais roi, roi cruel : le père Daniel, jésuite historiographe de Louis XIV, relate dans son *Histoire de France* (parue en 1696, mais qui fait l'objet de treize rééditions jusqu'en 1755) comment il a tenté de retarder l'inexorable affaiblissement de son corps, en buvant « du sang qu'on avait tiré à plusieurs enfants dans l'espérance que cette potion pourrait corriger l'âcreté du sien et rétablir son ancienne vigueur[99] ».

Car à ce mal, il est un remède. La tradition ne le

mentionne qu'avec horreur : c'est le sang humain. Selon la théorie des humeurs, la lèpre est liée dans toutes ses formes à un désordre du sang, qui est chaud et humide [100]. Il faut donc la combattre au moyen d'un sang pur et froid, celui par exemple d'une vierge ou d'un enfant dans lequel on doit baigner le corps malade. Les exemples en sont nombreux depuis Pline, qui le premier l'indique comme un remède pratiqué en Égypte contre l'éléphantiasis. C'est du sang d'enfants que des médecins — juifs, cela va de soi — proposent au roi Richard et à Saint Louis, ou qu'aurait effectivement utilisé Averroès, convaincu faussement d'être lépreux ; c'est du sang de vierge que le pauvre chevalier Heinrich de Hartmann von Aue se voit offrir pour sa guérison dans un poème allemand de la fin du XIIe siècle, ou qui encore doit guérir la châtelaine lépreuse que rencontrent Galaad et Perceval dans certaines versions du Graal. Le motif, systématiquement recensé par les frères Grimm au début du XIXe siècle, appartient au folklore comme à la littérature savante, cléricale ou laïque [101]. Mais c'est dans la légende de Constantin qu'il trouve sans doute sa formulation la plus forte et celle à laquelle il est fait le plus souvent référence. Puni de la lèpre pour ses péchés, l'empereur païen se voit prescrire du sang d'enfants ; mais au moment de les laisser sacrifier, il ouvre son cœur à Dieu qui le guérit en même temps qu'il lui offre le salut spirituel. Le sang est bien un remède, mais on se sauve à le refuser.

Il va de soi que la plupart de ces références, qu'il serait aisé de multiplier, sont inaccessibles aux acteurs et aux interprètes de la révolte. Beaucoup appartiennent à une tradition savante dont les plus

lettrés de nos témoins paraissent surtout connaître l'histoire de Constantin — c'est le cas de Barbier et celui de Mercier —, plusieurs font aussi allusion à la légende de Louis XI. Celles qui relèvent de la transmission orale sont pour nous invérifiables, à l'exception — capitale, il est vrai — des exemples scripturaires ; l'invocation répétitive d'Hérode montre le rôle qu'ils ont probablement joué en préparant l'opinion à interpréter les « signes » du siècle et à reconnaître les péchés du monde. Au-delà, il existe cette sociabilité de la rumeur, culture mixte si constamment évoquée par les sources, et qui fait circuler dans Paris des bribes de connaissances, des précédents réels ou fictifs, de vraies inventions ; qui remanie librement ces citations, d'où qu'elles viennent, et les agence selon les besoins du moment. On ne peut guère aller plus loin que ce faisceau de convergences qui ne livrent que des présomptions. Dans une mesure qu'il nous reste difficile d'apprécier, ce savoir traditionnel multiforme propose les éléments d'un scénario plausible. Pour exprimer quoi ?

La lèpre est une maladie de l'âme. Elle frappe celui qui, par orgueil ou par manque de foi, ne s'est pas vraiment remis à la volonté divine, comme l'a fait autrefois Constantin. C'est aussi une maladie de l'esprit, placée, comme la mélancolie à laquelle elle est d'ailleurs associée, sous le signe de Saturne. Le lépreux est lui aussi la proie des angoisses, de l'abattement ; il cède au caprice et à la colère, il ne sait résister à ses désirs et son appétit sexuel est sans limite. Or il existe un homme dans le royaume de France, en 1750, qui répond à ce portrait. Un homme qui ne cesse de retarder sa conversion véritable, malgré l'annonce qu'on en

fait chaque mois ; un homme que tout ennuie et qui paraît accablé d'un mystérieux mal de vivre ; un homme qui se laisse dominer par ses appétits les plus bas, au point qu'il renonce à faire son métier et à accomplir les promesses de son propre sang. Sans le savoir, la rumeur a bien inventé son objet. Les pièces du puzzle trouvent maintenant leur place. Voici donc celui que, sans le nommer, la fable du sang fait connaître : ce n'est pas un prince ni même un dauphin ; c'est Louis, le nouvel Hérode.

Le mal aimé

L'instruction confiée au conseiller Severt dure deux mois, du 27 mai au 28 juillet 1750. Elle est sérieusement menée. Le magistrat a fait procéder à une trentaine d'arrestations — dont celles de cinq membres des forces de l'ordre. Il recueille en outre les témoignages : une première série de cinquante-six personnes jusqu'au 11 juin, qu'il complète par cent soixante-neuf additions d'information dans les semaines qui suivent. Pendant toute la durée de l'enquête, les rumeurs courent comme à l'accoutumée, car si la procédure va grand train, elle demeure secrète. Dans l'attente d'une décision dont elle attend réparation, la ville est nerveuse. Vers le milieu de juillet, alors que le dossier paraît bouclé, le Parlement décide de retarder encore son jugement de quinze jours. Il craint sans doute les réactions de la foule, mais il en exaspère du même coup l'attente. L'arrêt tombe enfin le 1er août.

Le texte reconnaît implicitement les abus de la

fait chaque mois ; un homme que tout ennuie et qui paraît accablé d'un mystérieux mal de vivre ; un homme qui se laisse dominer par ses appétits les plus bas, au point qu'il renonce à faire son métier et à accomplir les promesses de son propre sang. Sans le savoir, la rumeur a bien inventé son objet. Les pièces du puzzle trouvent maintenant leur place. Voici donc celui que, sans le nommer, la fable du sang fait connaître : ce n'est pas un prince ni même un dauphin ; c'est Louis, le nouvel Hérode.

Le mal aimé

L'instruction confiée au conseiller Severt dure deux mois, du 27 mai au 28 juillet 1750. Elle est sérieusement menée. Le magistrat a fait procéder à une trentaine d'arrestations — dont celles de cinq membres des forces de l'ordre. Il recueille en outre les témoignages : une première série de cinquante-six personnes jusqu'au 11 juin, qu'il complète par cent soixante-neuf additions d'information dans les semaines qui suivent. Pendant toute la durée de l'enquête, les rumeurs courent comme à l'accoutumée, car si la procédure va grand train, elle demeure secrète. Dans l'attente d'une décision dont elle attend réparation, la ville est nerveuse. Vers le milieu de juillet, alors que le dossier paraît bouclé, le Parlement décide de retarder encore son jugement de quinze jours. Il craint sans doute les réactions de la foule, mais il en exaspère du même coup l'attente. L'arrêt tombe enfin le 1er août.

Le texte reconnaît implicitement les abus de la

police, puisqu'il interdit pour l'avenir les procédures expéditives recommandées par Berryer. Les juges décident que, désormais, les individus arrêtés par le guet ou par les exempts de robe courte seront conduits devant le commissaire le plus proche. Celui-ci aura tout loisir d'examiner les preuves, d'interroger le suspect et les témoins, avant de dresser procès-verbal et de décider de la suite à donner à chaque affaire. Ce dispositif n'innove en rien : il marque simplement un retour à la normale. Surtout, il donne raison à ceux qui ont protesté contre la politique du lieutenant de police, sans pourtant que la responsabilité de Berryer soit explicitement reconnue. Mais les sanctions prises par les juges font voir que les enlèvements d'enfants n'ont pas été au centre de leurs délibérations. Ce qu'ils entendent punir prioritairement, c'est l'insurrection de la rue contre les autorités. La dissymétrie des peines infligées le montre bien. Les exempts arrêtés, Le Blanc et Brucelle, les hommes du guet Danguisy et Faillon, sont condamnés à une peine symbolique. Après avoir été « admonestés [...] à genoux » dans la grand-chambre du Parlement, ils devront payer chacun trois livres « applicables au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais ». Cette réparation, qui vaut reconnaissance de la faute, suffirait peut-être à apaiser les esprits si elle n'était balancée par la sévérité des peines infligées à trois des émeutiers que l'on condamne à la potence. La cour a d'ailleurs prévu que son arrêt serait mal reçu, car elle le rend sous la protection d'un lourd appareil policier et militaire.

D'Argenson commente, sarcastique : « La montagne accouche d'une souris, le Parlement a

beaucoup travaillé l'instruction des enlèvements d'enfants, et tout ce travail énorme aboutit à la condamnation d'un enfant qu'on n'osera pas pendre et de deux exempts qui seront blâmés [102]. » Sur un point au moins, il se trompe. Le plus jeune des trois condamnés est bien âgé de seize ans, mais il sera pendu. Charles-François Urbain est un mauvais garçon qui a déjà fréquenté Bicêtre. Il est « connu pour rôder toutes les nuits et ne rentre qu'à trois heures du matin [...] on le voit garni de tabatières et de montres en or, ce qu'il ne pourrait avoir s'il n'était un petit voleur [103] ». Il prétend néanmoins travailler avec son père, fripier dans l'enclos Saint-Germain, pour le compte duquel il achète et revend des hardes et de la brocante qu'il doit chaparder à l'occasion. Une notoriété de quartier l'a fait reconnaître dans les bagarres du 22 mai, rue de la Calandre, où il aurait eu l'intention d'incendier la maison du commissaire Delafosse, puis lors de la tentative manquée pour prendre des armes dans les boutiques du pont Saint-Michel. Les faits qu'on lui reproche sont graves, mais il paie d'abord pour sa réputation, que personne ne tente de défendre. Il est puni aussi pour la violence — et peut-être la franchise — de ses harangues. A Marie-Charlotte Duval, femme d'un sergent auquel il a jeté des pierres, il lance comme par défi que la police ne peut rien contre l'émeute, que « pour tuer un archer du guet, on n'est pas pendu, on n'a pas le fouet ni la marque, c'est comme un cheval de poste, on en est quitte pour cinquante francs [104] ». Discours agressivement subversif, intolérable, et qui le désigne, bien au-delà de ce qu'il a fait, à la sévérité des magistrats.

Les deux autres condamnés sont moins

éclatants. Jean-Baptiste Charvat, un portefaix de vingt-quatre ans, est un Savoyard monté dans la capitale, dont la famille est restée au pays. On lui reproche d'avoir été présent sur le théâtre de plusieurs des émeutes du 16 mai. Il nie tout en bloc, ce qui a dû renforcer la conviction de la cour. Jean-Baptiste Lebeau a vingt-quatre ans, lui aussi ; porteur de charbon, il appartient à un métier communément considéré comme séditieux. On l'accuse d'avoir participé aux même violences, d'avoir ameuté la foule contre la garde et d'avoir brisé la jambe d'un archer qui l'avait frappé. Ses dénégations ne pèsent guère face aux témoignages recueillis. Surtout, il doit faire face à une circonstance aggravante : lui-même est depuis près d'un an soldat aux gardes. Son dossier est le seul qui soit véritablement probant [105]. De ses deux compagnons d'infortune, on a clairement voulu faire des exemples en les choisissant, comme Lebeau et parmi d'autres possibles, dans le monde flottant des petits métiers de fortune. En frappant fort, le Parlement a bien voulu intimider le public de la révolte. Mais sa sévérité reste prudente : tous les autres accusés sont remis en liberté. Surtout, aucun des acteurs de la journée du 23 mai, celle où l'émeute a clairement vidé son contentieux avec la police, n'a été inquiété. Sur cet épisode trop parlant, sur lequel on a tant interrogé de témoins, on a préféré clore le dossier.

Ces précautions vont-elle suffire ? On murmure déjà contre la sentence. Pendant deux jours, on attend en vain de Versailles un geste de clémence qui pourrait tout arranger. Mais l'exécution a lieu en Grève, le 3 août, sous la protection d'un grand concours de troupe. Quand l'heure est venue, la

foule amassée s'émeut et tente de sauver les condamnés : sans succès, car le supplice a été décidé pour faire connaître qui était maître de l'ordre dans la ville. Barbier le constate sans états d'âme : « Lorsque le charbonnier fut monté à l'échelle, tout le peuple, dans la place, a crié grâce, ce qui a fait arrêter le bourreau qui a fait descendre quelques échelons au patient. Cela a causé un mouvement d'espérance aux deux autres ; mais il n'y avait point de grâce. Le guet, en ce moment, tant à cheval qu'à pied, la baïonnette au bout du fusil, a fait un grand rond dans la place et fait reculer le peuple, dont il y en a eu même plusieurs blessés et renversés les uns sur les autres, et l'exécution a été faite. Le peuple, qui était dans la Grève, a eu si peur de se trouver environné de soldats aux gardes, qu'il s'enfuyait avec confusion et crainte le long du quai Le Peletier et de la Ferraille, jusque par-delà le Pont-Neuf, ce qui fait voir qu'avec un peu d'ordre, le peuple de Paris est facile à réduire [106]. »

Tout est en ordre et rien n'est réglé. D'Argenson et Barbier parlent l'un et l'autre de la « consternation » qui a saisi « non seulement le petit peuple mais les honnêtes gens » après ce dénouement. La sentence est mal acceptée. Le Parlement ne pouvait pas reconnaître la réalité des enlèvements et la sanctionner aussi légèrement : c'est donc qu'il a accepté que l'on dissimulât des preuves trop accablantes. Une symétrie inverse exige par conséquent que les condamnés aient été innocents. Barbier, qui redoute pourtant la violence populaire, note « que ces exécutions ne déshonoreront point la famille de ceux qui ont été pendus [107] ». De fait,

quelques jours plus tard, la communauté des charbonniers fait dire des messes pour l'âme de Lebeau et, malgré la surveillance des mouches, les compagnons y manifestent par petits groupes leur solidarité[108]. La police est suspecte, le Parlement s'est déconsidéré. Mais c'est la figure d'un autre responsable qui, progressivement, s'impose pendant ces semaines de deuil collectif. Passe alors au premier plan celui dont jusque-là chacun ne prononçait le nom que pour l'exempter aussitôt de toute responsabilité dans l'affaire des enlèvements d'enfants. Pendant l'été de 1750, d'Argenson découvre avec ravissement que le peuple n'aime plus son roi.

Ou plutôt il prétend le découvrir. Car la rumeur, une fois encore, vient de loin. Dans son introduction à l'*Histoire de la Révolution française,* Michelet date des années du milieu du siècle ce retournement décisif : « Le roi, ce dieu, cette idole, devient un objet d'horreur. Le dogme de l'incarnation royale périt sans retour. » Sans partager son emphase, beaucoup d'historiens ont vu dans l'émotion qui a gagné le royaume au moment de la maladie du roi à Metz, en 1744, la dernière flambée d'amour de son peuple pour le Bien-Aimé. Les mauvais bruits ont pourtant commencé bien plus tôt.

Passé l'accueil chaleureux fait aux débuts du règne, à sa jeunesse, à son mariage, on a commencé à murmurer contre lui et contre son entourage. Comme si l'intermède aventureux de la Régence avait suffi à faire oublier les dernières années obscurcies du Roi-Soleil, c'est d'abord l'écrasant parallèle avec Louis XIV qui sert à peindre le portrait au noir de son arrière-petit-fils. De

Louis XV, on dénonce bientôt la faiblesse de caractère, et surtout cette indolence qu'on appelle sa « fainéantise ». Le terme revient inlassablement dans les rapports que fournit la police sur l'état de l'opinion. On accuse même Fleury d'entretenir ces dispositions vicieuses pour mieux asseoir son autorité. Le jeune roi est étranger à tout grand dessein : « On ne dira pas dans l'histoire qu'il a battu toutes les nations de l'Europe comme a fait son trisaïeul, mais qu'il n'a fait la guerre qu'aux cerfs[109]. »

Car seul le bonheur de l'homme privé paraît retenir son intérêt. Attentif à ses seuls plaisirs, il n'accomplit pas même les gestes qui sont traditionnellement associés à l'exercice de la fonction souveraine. Il se refuse à toucher les écrouelles, il cessera bientôt de faire ses pâques. Il se soustrait aussi à ces formes dérisoires, symboles ténus qui tissent entre le roi de France et son peuple une complicité que Louis prétend ignorer. Lorsque la reine vient à Paris prier devant les reliques de sainte Geneviève pour obtenir la naissance d'un dauphin, en 1728, on s'étonne de l'immodestie de son appareil, « on dit qu'il suffisait [...] qu'elle se tienne à Versailles [...] qu'elle devrait du moins à l'approche des églises mettre pied à terre ainsi que la feue Reine et Louis XIV faisaient toutes fois qu'ils sont venus ». On se plaint aussi de la pingrerie des aumônes qui sont alors jetées aux pauvres et de « l'amour que le roi a pour l'argent ». La même année, alors que l'on fête à Versailles l'un de ses nombreux rétablissements, le roi laisse à la porte de ses appartements les harangères de la Halle venues, selon la coutume, lui réciter leur compliment ; rentrées à Paris, elles se rappelleront

elles aussi que « feu Louis XIV leur faisait l'honneur de les faire entrer[110] ».

Indolence, égoïsme : très tôt, on évoque aussi son indifférence au malheur, voire sa cruauté. On raconte qu'il s'est contenté de renvoyer, sans le punir autrement, l'un de ses gardes suisses convaincu d'avoir violé une enfant de neuf ans qui en est morte, et qu'il n'a point voulu tenir compte du placet présenté par le père de la petite morte[111]. On parle de sa dureté avec ses propres enfants, avec ses proches. « D'aucuns disent même que le roi est méconnaissable depuis quelque temps, qu'à mesure qu'il avance en âge et plus il devient brusque ; que par là il se rend inaccessible même aux princes de sang[112]. » Ce n'est plus l'inaccessibilité souveraine de Louis XIV, c'est le caprice d'un faible qui ne se maîtrise pas. Qui saurait l'émouvoir ? « On parle de la manière nonchalante dont le Roi vit, et on dit que ce prince n'a aucun sentiment, pas même l'inclination noble ni portée au bien, qu'il est même charmé de donner à connaître à ceux qui l'approchent, que son unique satisfaction est de mépriser un chacun[113]. »

Ce sont là quelques mauvais propos parmi ceux que les mouches recueillent dans Paris dès les premières années du règne. Car, contrairement à ce que l'on a souvent dit, ces bruits hostiles ne viennent pas seulement de la Cour et d'une haute noblesse frustrée dans ses ambitions politiques. Les informateurs les entendent dans la rue, au cabaret, aux portes des églises, sur les marchés. Et le ressentiment qui naît de l'instant ne passe pas. Rien ne s'efface avec le temps, tout au contraire. De mois en mois, les gazetins de la police, qui en ressassent le détail, finissent par tisser la légende noire du roi « fainéant ».

Dans les années 1740, le « mauvais discours » change pourtant de nature et d'ampleur[114]. Les défauts de la personne privée se sont durcis, l'inconduite du roi est publique. Ce qu'on reproche à Louis, c'est d'ailleurs moins de délaisser la reine au profit de ses maîtresses, dont la litanie commence au début des années 1730 — son trisaïeul l'avait fait tout aussi publiquement —, que de mal user, plutôt, de sa virilité souveraine. On le dit dominé par les sens jusqu'à ne point respecter les interdits les plus fondamentaux : ses trois premières maîtresses n'ont-elles pas été trois sœurs qui se sont succédé, et qui ont toutes trois été frappées très jeunes par la mort ? Ne faut-il pas voir là la punition de l'inceste dont on accuse le roi ? Cette sensualité mal gouvernée le fait même, un moment, soupçonner « d'avoir du goût pour les hommes, que ses gardes du corps pourraient bien être du nombre de ses favoris », on se plaint « que le Roi n'a aucune autre vue que celui d'être fainéant, qu'à son âge il devrait commencer à régner par lui-même[115] ».

Aux maîtresses royales, on reproche aussi la part grandissante qu'elles prennent dans les affaires de l'État. L'arrivée sur la scène publique de la Pompadour, en 1745, cristallise cette hostilité. Le rôle politique de la marquise, la faveur qu'elle obtient pour sa famille et pour ses proches, ses liens connus avec les milieux de la finance sont autant de preuves de l'indolence d'un roi qui se refuse à gouverner. On l'accuse de faire fortune en spéculant sur les blés et dans la rumeur d'un complot de famine ourdi contre le peuple, elle trouve tout

naturellement sa place ; le souverain est encore, pour un temps, épargné, mais c'est la femme qui passe pour diriger le royaume à sa place qui est directement mise en cause[116]. L'avalanche de libelles, de chansons, de placards qui prennent la favorite pour cible, finit parfois par atteindre Louis. Barbier note, en juin 1749 : « On dit qu'il a paru, il y a trois semaines, des vers épouvantables contre le Roi ; on dit même un livre de sa vie. On fait des recherches très vives pour tâcher de découvrir les auteurs de main en main[117]. »

Surtout, la critique prend pendant ces années une coloration expressément politique en même temps qu'elle trouve de puissants amplificateurs. La crise janséniste, qui s'exaspère vers le milieu du siècle, est à l'origine d'un discours collectif d'une incroyable violence qui met en cause la personne royale et jusqu'aux fondements de la monarchie. Relayée par les nouvelles à la main, par une presse clandestine que dominent les *Nouvelles ecclésiastiques*, par la parole des curés parisiens, la dénonciation du roi injuste et impie imprègne depuis vingt ans les sensibilités parisienne, populaire et bourgeoise. Elle trouve parfois les accents prophétiques d'une apocalypse ; elle s'exprime aussi en menaces explicites, telle cette apostrophe jetée en 1750 par une convulsionnaire : « Monarque impur, tes jours sont comptés. Tu périras sous ton sceptre, toi et ta courtisane seront frappés d'une mort bien tragique[118]. » L'année précédente, un poème a circulé, qui commençait par ce vers : « Réveillez-vous, mânes de Ravaillac ! » « Le Roi l'ayant entendu lire a dit : Je vois bien que je mourrai comme Henri IV[119]. » Mais il ne fait pas de doute qu'à côté de ces déclarations spectaculaires et dont, au

lendemain de l'attentat de Damiens (1757), on mesurera enfin l'importance, le combat janséniste a donné naissance à ce qu'il faut déjà appeler une opinion publique[120]. Peu importe ici que les motifs sur lesquels se fixe l'attention collective soient religieux, politiques ou simplement moraux : c'est au contraire de l'indistinction conservée entre ces différents registres que le mauvais discours tire sa puissance et sa mobilité bavarde. Il suggère un modèle de dénonciation qui peut se greffer sur tous les types de conflits. La même conviction rhétorique peut, à l'occasion, servir à exprimer les revendications parlementaires, les protestations d'un clergé inquiété dans ses privilèges, la colère des peuples accablés par l'impôt ou menacés par la faim.

Un climat d'inimitié s'installe en quelques années. Il est assez sensible pour qu'un journaliste enrôlé par la police signale, en novembre 1748, l'indifférence qui accueille le retour du roi dans sa capitale : « Les Parisiens n'ont pas montré autant de joie qu'on devait s'y attendre, il n'y a que ses carrosses qui ont crié vive le roi, on n'a pas soufflé des fenêtres ; ce qui est de certain, c'est que nous fûmes à onze heures du soir aux Tuileries et qu'il n'y avait plus personne ni dans ce palais, ni dans les rues, comme si le roi n'y eut pas été ; le pavé n'a été battu pendant la nuit que par quelques ivrognes arrivés par le vin[121]. » Entre le roi et la ville, la désaffection est réciproque. D'Argenson en note les signes croissants avec délectation. Le peuple murmure contre Louis, qui le sait. La police espionne la capitale, excitant encore la défiance. Puis on rapporte au souverain le détail des propos hostiles. Le chroniqueur l'a bien com-

pris, qui note qu'il « s'est montré [...] ne pas aimer sa bonne ville de Paris, je ne sais pourquoi, sinon que, par les déclarations continuelles du lieutenant de police, on lui montre les Parisiens comme faiseurs de chansons, comme disant du mal de la personne de Sa Majesté, comme murmurant de quantité de choses du règne[122] ». Jeu d'échos, qui creuse encore le fossé qui sépare le roi de la ville. Il n'aime plus à y venir et l'on note sans indulgence qu'il a choisi de multiplier, sur les instances de la Pompadour, ses résidences tout autour d'une capitale qu'il déserte. On crie à la dépense, mais on y voit aussi l'aveu d'une rupture. On lui en veut, on le chansonne méchamment : « Tu vas à Choisy et à Crécy, Que ne vas-tu à Saint-Denis ? »

Dans ces conditions, c'est plutôt la modération des sentiments hostiles qui étonne pendant l'émeute de mai 1750. L'essentiel des menaces et des injures vise d'abord la police et ses chefs. Le roi n'y apparaît qu'exceptionnellement. Marguerite Benoist, veuve d'un huissier et marchande à la toilette, était au cabaret rue Montmartre lorsqu'elle a surpris un certain Boucher qui déclarait aux patrons de l'endroit que « Berryer était un jean-foutre et le lieutenant criminel aussi, et que si cela durait longtemps [...] les poissardes de la Halle seraient capables d'aller prendre le roi par les cheveux[123] ». L'inspecteur Roussel, qui, au lendemain de la révolte, rassemble les informations qu'il a pu recueillir, enregistre les rodomontades d'un marchand fruitier qui aurait déclaré « que l'on ferait bien d'assommer les lieutenants criminels et de police, et que l'on irait à Versailles détrôner le roi[124] ». Le 23 mai, Antoine Severt, cet ancien bandit qui travaille désormais comme mouche au

service de l'inspecteur Poussot, entend dans une conversation de cabaret, près de la place des Victoires, proclamer que « nos femmes de la Halle se banderont toutes, elles iront à Versailles détrôner le Roi, lui arracher les yeux de la tête, qu'elles reviendraient à Paris, qu'elles assassineraient le lieutenant criminel et le lieutenant de police...[125] ».

A ces cris séditieux, dans lesquels il est si tentant de reconnaître la voix d'autres femmes, celles qui le 5 octobre 1789 marcheront sur Versailles, on se gardera pourtant de vouloir faire trop dire. Il y en a sans doute eu d'autres pendant les journées de la révolte, mais ce ne sont pas eux qui donnent à la protestation populaire sa tonalité dominante : s'ils avaient pu les produire en grand nombre, les policiers qui les rapportent eussent été trop contents de détourner l'orage vers le souverain.

Non, ce n'est pas le trône qui est menacé par la foule furieuse contre les voleurs d'enfants. C'est la personne même du monarque dans l'exercice de ses vertus souveraines. Roi de puissance, celui qui se refuse à la guerre et qui ne la fait qu'à son peuple ? On le dit « dégoûté du travail, il laisse une femme gouverner » et ne se décide pas même à entreprendre la reconquête symbolique et morale de son propre royaume par ce grand voyage dans les provinces dont on lui a soufflé l'idée[126]. Roi de gloire, cet homme alangui, énervé comme une femme, et que l'on ne sait plus comment désennuyer ? D'un château l'autre, il traîne sa mélancolie et prétend vivre en homme privé sur la scène versaillaise. Roi de bonté, celui qui ne sait plus « que faire de son argent », qui dépense sans donner, qui pressure ses sujets mais leur marchande l'aumône ?

Roi de vie, Louis qui ne ressource plus son charisme au mystère de l'eucharistie, qui n'exerce plus ses pouvoirs guérisseurs, que le malheur et la mort accompagnent ? Ce père n'aime plus ses enfants et il se nourrit de leur sang. Nous ne saurons jamais le nombre de ceux qui ont cru que le nouvel Hérode massacrait des innocents pour régénérer des vertus exsangues, mais il importe peu, à la limite : à qui veut l'entendre, la fable dit que le roi n'est plus le roi.

La révolte n'est pas pour autant une révolution. 1750 n'aura pas de lendemains, même si, sept ans plus tard, Damiens paraît ne pas en avoir oublié le souvenir[127]. C'est seulement une étape, majeure, sur le chemin d'inimitié qui, dans ces années, éloigne le souverain de son peuple. Barbier et d'Argenson, le premier avec davantage de détachement, le second avec plus de passion mauvaise, ont tissé la chronique de cette « antipathie extraordinaire ». De la part de Louis XV, l'hostilité se dit désormais sans fard : « Eh quoi ! a-t-il dit, je me montrerais à ce vilain peuple qui dit que je suis un Hérode ! » Pour punir les Parisiens de leur inconduite, peut-être aussi par précaution, il décide de ne plus passer par sa capitale. En juin, pour aller de Versailles à Compiègne, il fait ouvrir à travers le bois de Boulogne une route que l'on continuera de nommer le chemin de la Révolte[128].

Du côté de Paris, la réponse est, à sa manière, plus subtile. Au-delà des mauvais bruits qui ne cesseront plus, elle s'exprime dans un refus des célébrations de la puissance monarchique. Pendant l'été, le vent gâche un feu d'artifice donné en l'honneur du roi par le prince de Soubise. Barbier

commente : « Voilà des inconvénients qui sont au-dessus du pouvoir et de la dépense des hommes. » Il s'agit encore, peut-être, d'une récrimination morale habituelle, qui dénonce la vanité d'une ostentation trop coûteuse. Le 26 août, la Dauphine accouche « d'une fille seulement »; « le canon des Invalides a tiré ainsi que celui de l'Hôtel-de-Ville, et on alluma sur les sept heures et demie l'illumination qui était préparée à la façade de l'Hôtel-de-Ville, mais cela n'a fait aucun mouvement de joie et de plaisir dans Paris ». Quatre jours plus tard, une nouvelle fête est donnée. D'Argenson : « Un homme qui arrive de Versailles dit ce qui suit : On a été très fâché de l'extrême tristesse du peuple lors du feu de joie et de l'illumination pour la naissance d'une princesse fille de M. le Dauphin ; à peine se serait-on aperçu, dit-on, qu'il y avait des spectateurs tant il y avait de silence. Le peuple est désaffectionné de son maître ; rien de plus fâcheux[129]. »

Froideur, tristesse : la bouderie n'a plus cette fois pour objet la dépense excessive des fêtes royales. Elle marque que les cérémonies qui, d'ordinaire, célèbrent les retrouvailles du roi et de ses sujets, ont perdu leur efficacité. L'un des partenaires se refuse désormais au jeu. La fête n'était point futile. Le refus de la fête ne l'est pas davantage. Il signifie que son peuple se détourne des dons du souverain et que l'échange entre eux n'est plus possible. Passe une année. En septembre 1751, un enfant est à nouveau l'enjeu de cet évitement. C'est un garçon cette fois que met au monde la Dauphine. La naissance d'un héritier est un grand événement qui manifeste la vitalité et garantit la pérennité de la race royale. Mais le

charme est bien rompu : « On me confirme la consternation au lieu de joie dans le peuple aux réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne. On avait prescrit de fermer les boutiques pendant trois jours, personne n'en a tenu compte. Il n'y a jamais eu tant d'amendes faute d'avoir illuminé les maisons. Quand le roi passa pour aller à Notre-Dame, il n'y eut que quelques polissons gagés qui crièrent *Vive le Roi!* C'est ce qui fit que le roi n'alla point à l'Hôtel-de-Ville comme il avait promis [130]. »

Michelet, en 1866 :

Le peuple a le cœur gros. L'orage s'amoncelle. Quoique en mai, il faisait un vent sec, froid, du nord. Chose très grave en révolution. Sur le bruit que Berryer est allé à Versailles, la foule va au Cours l'y attendre. Plusieurs, moins patients, se mettent à dire : « A Versailles ! » — D'autres : « Brûlons Versailles ! » Cela chauffait très fort.

La peur était grande à la Cour. D'abord, on n'en avait rien dit. Puis, on avait dit : « Ce n'est rien. » Et là-dessus la Pompadour était venue voir sa fille à Paris, dîner chez un ami. Tout pâle, il lui dit : « Mais, madame ! ne dînez pas ici. Vous allez être mise en pièces. » Elle fuit, elle vole, rentre jaune à Versailles. Tous sont pénétrés de terreur.

Le 23 mai, ce fut bien pis. Ayant toute la Maison du Roi, une armée, on tremblait. On mit des gardes au pont de Sèvres et au défilé de Meudon.

On eût dit que déjà la Bastille était prise, ou que les affamés du 6 octobre étaient en marche. Versailles est confondu. Les femmes se suspendent au Roi, l'enlacent. Il ne faut pas qu'il fasse le voyage de Compiègne. Qu'il reste avec ses gardes, bien entouré de sa Maison armée. Elles obtiennent que l'on n'ira pas.

Puis on change d'avis. On prend le parti pitoyable d'y aller furtivement. Le soir, il couche à la Muette, puis avant le jour, rasant Paris sans y entrer, il fait son échappée qui a l'air d'une fuite. Il disait aigrement : « Qu'ai-je besoin de voir un peuple qui m'appelle Hérode ? » A Paris, on disait : « Est-ce mépris ? C'est peur. » Donc tout s'envenima, et ce fut un divorce [131].

Texte admirable, mais fallacieux comme le sont toutes les prophéties rétrospectives. Dans la révolte de 1750, le visionnaire veut lire à toute force une répétition générale de la Révolution française. Il se trompe. C'est 1789, bien sûr, qui n'a pas tout oublié des fureurs du passé. L'émeute ne regarde pas vers l'avenir : elle traduit plutôt une crispation héroïque, mais archaïque, contre l'emprise grandissante de l'État sur la vie quotidienne des hommes. Elle a fait peur, et jusqu'à la Cour sans doute ; mais, quoi qu'en ait d'Argenson, elle continue de s'exprimer, en l'inversant, dans un langage politique ancien : celui qui dit que les liens qui unissent un roi à son peuple doivent être ceux de l'amour et de la fidélité. Michelet se trompe et pourtant il a raison. L'affaire des enlèvements d'enfants est un événement minuscule à l'échelle du XVIIIe siècle. Mais elle est le signe d'une transformation décisive dont on commence alors seulement à prendre la mesure. Dans la violence et dans la peur, elle donne une occasion de se dire à cette vérité neuve et terrible : « Le peuple n'aime plus ses rois qu'il a tant aimés. »

1. *Gazette d'Utrecht,* 2 juin 1750.
2. L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris,* Amsterdam, 1782, vol. 1, p. 32-33.
3. A.-P. HERLAUT, « Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et 1750 », *Revue historique,* t. CXXXIX, 1922, p. 43-61 et 201-223, qui reste fondamental ; Ch. ROMON, « L'affaire des enlèvements d'enfants dans les archives du Châtelet (1749-1750) », *Revue historique,* 3, 1983, p. 55-95 ; J. NICOLAS, « La rumeur de Paris : rapts d'enfants en 1750 », *L'Histoire,* n° 40, 1981, p. 48-57 ; P. PIASENZA, « Rapimenti, polizia e rivolta : un conflitto sull' ordine pubblico a Parigi nel 1750 », *Quaderni storici,* 64, 1987, p. 129-151. Nous avons nous-mêmes présenté une première version très partielle de ce travail sous le titre : « Les règles de l'émeute : l'affaire des enlèvements d'enfants (Paris, mai 1750) », dans J. NICOLAS (sous la direction de) ; *Mouvements populaires et conscience sociale, XVIe-XIXe siècle,* Paris, 1985, p. 635-646.
4. A.N., X 2 B 1367, 7 mars 1750.
5. Christian Romon note par ailleurs que près de la

moitié des 73 révoltes recensées entre 1711 et 1766 dans les archives du Châtelet ont lieu entre 1747 et 1751. Voir Ch. ROMON, « L'affaire des enlèvements d'enfants », *op. cit.*

6. *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV ou Journal de Barbier,* désormais cité *Journal,* Paris, 1857, t. IV, p. 422.

7. A.N., AD III 7, notes du procureur Gueulette.

8. B.N. mss Joly de Fleury, 1101, f° 248.

9. Jacques-Louis MÉNÉTRA, *Journal de ma vie,* éd. par D. Roche, Paris, 1982, p. 34.

10. A.N., AD III 7, notes de Gueulette.

11. A.N., X2B 1367.

12. A.N., Y 13 756, déposition du commissaire de la Vergée.

13. Duc DE LUYNES, *Mémoires sur la Cour de Louis XV (1735-1758),* t. X, Paris, 1862, p. 266.

14. D'ARGENSON, *Journal et Mémoires,* éd. Rathery, t. VI, Paris, 1864, p. 202 et suiv.; BARBIER, *Journal,* t. IV, p. 427 et suiv.; COLLÉ, *Journal et Mémoires,* éd. Bonhomme, Paris, 1868, t. I, p. 170.

15. B.N., mss Joly de Fleury, 1101, f° 215, rapport de Fontaine, sergent des gardes (s.d.); A.N., X2B 1368, interrogatoire de P. Defens, s.d.

16. B. Arsenal, Arch. Bastille, 10137, registre de l'inspecteur Roussel, 23 mai 1750.

17. Texte dans A.N., AD III 7.

18. L'essentiel de l'information est recueilli aux A.N. sous la cote X2B 1367 et 1368, ainsi qu'à la B.N. dans la collection Joly de Fleury, mss 1101-1102, où se trouvent conservés notes de police et interrogatoires.

19. Le récit le plus complet de la révolte reste celui que donne A.-P. HERLAUT à partir des interrogatoires menés par le conseiller Severt, « Les enlèvements d'enfants... », *op. cit.*; Ch. ROMON, « L'affaire des enlèvements », *op. cit.*, y ajoute de très utiles précisions, de même que Paolo PIASENZA, que nous remercions de

nous avoir communiqué un travail à paraître. Carte des émeutes dans Paris, dans ROMON, p. 68.

20. A.N., X2B 1367, interrogatoire d'Adrienne Boucher, 8 juin 1750.

21. A.N. X2B 1367, interrogatoire de Claude-Joseph Frizon, 18 juillet 1750.

22. A.N., X2B 1367, interrogatoire de Joseph Jacquet, 9 juillet 1750.

23. A.N., X2B 1367, interrogatoire de Marie-Françoise Lecomte, 8 juin 1750.

24. Sur les nouvelles à la main, voir les définitions de F. Moureau dans P. RETAT (éd.), *Le Journalisme d'Ancien Régime. Questions et propositions,* Lyon, 1982, p. 21-25.

25. D'ARGENSON, *Journal et Mémoires,* t. VI, p. 101, 208, 205, 206, 211.

26. *Ibid.*, p. 464.

27. *Ibid.*, p. 202, 204, 207, 216.

28. Ch. AUBERTIN, *L'Esprit public au XVIIIe siècle. Étude sur les mémoires et les correspondances politiques des contemporains (1715 à 1789),* Paris, 1873, p. 171-192.

29. BARBIER, *Journal,* t. IV, p. 401, 403, 422, 424, 432, 435.

30. On pense, par exemple, à l'affaire Damiens qui a récemment fait l'objet d'un travail collectif sous la direction de P. RETAT, *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIIIe siècle,* Lyon, 1979.

31. A. ZYSBERG, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748,* Paris, 1987, p. 72-75. Sur la politique d'ensemble à l'égard des mendiants, *cf.* Ch. ROMON, « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIe siècle », *Histoire, économie et société,* 2, 1982, p. 259-295.

32. B.N., mss Fds fr., N.A. 9328; et M. GIRAUD, *Histoire de la Louisiane française,* Paris, 1966, t. III, p. 252-276.

33. A.N., U 363, recueil Delisle. Conseil secret du Parlement, 1687-1774.

34. D'ARGENSON, *Journal et Mémoires*, t. VI, p. 80 (30 novembre 1749).

35. MOUFLE D'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV, ou Principaux Événements, particularités et anecdotes de son règne*, Londres, 1781, t. II, p. 421-422.

36. A.N., X2B 1367, interrogatoires de Brucelle, Faillon, Le Blanc, Danguisy, Hamart.

37. A. FARGE, M. FOUCAULT, *Le Désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Paris, Gallimard, 1982.

38. A.N., AD III 7, notes manuscrites du procureur Gueulette.

39. B. Arsenal, Arch. Bastille, 10137, registre de l'inspecteur Roussel, 23 mai 1750.

40. *Ibid.*, Arch. Bastille, 10137, registre de l'inspecteur Roussel, 26 mai 1750, observations de l'inspecteur Poussot.

41. A.N., X2B 1367, interrogatoire de P. Tournier et N. Passerat, 7 juillet 1750.

42. B. Arsenal, Arch. Bastille, 10140, registre de l'inspecteur Poussot, 1738-1754.

43. A.N., X2B 1367, interrogatoire d'Antoine Severt dit Parisien, 9 juin 1750.

44. B. Arsenal, Arch. Bastille, 11732.

45. A.N., X2B 1367, interrogatoire de Sébastien Le Blanc, 31 mai 1750 ; l'information est confirmée par Jean-Auguste Hamart, exempt de robe courte, *ibid.*, 5 juin 1750 ; par l'inspecteur Brucelle, *ibid.*, 3 juillet 1750.

46. Sur ces problèmes, voir l'excellente analyse de P. PIASENZA, « Rapimenti, polizia e rivolta : un conflitto sull' ordine pubblico a Parigi nel 1750 », *Quaderni storici, op. cit.* Mais nous croyons moins que l'auteur au caractère rigoureusement « ordinaire » des pratiques policières en 1750. Pour une étude générale de la police parisienne, voir A. WILLIAMS, *The Police of Paris, 1717-1789*, Bâton Rouge-Londres, 1979.

47. Ch. ROMON, « L'affaire des enlèvements... », *op. cit.*

48. BARBIER, *Journal*, t. IV, p. 432-433.

49. Sur ces problèmes, voir S. MOSCOVICI, *L'Age des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Paris, 1981 ; et S. BARROWS, *Distorting Mirrors. Visions of the Crowd in Late 19th Century France*, New Haven-Londres, 1981.

50. Voir le grand livre de G. RUDÉ, *La Foule dans la Révolution française*, Oxford, 1959 ; trad. française, Paris, 1982 (préface de G. Lefebvre).

51. E. P. THOMPSON, « The Moral Economy of the English Crowd in the 18th Century », *Past and Present*, 50, 1971, p. 76-136. Voir aussi N. ZEMON DAVIS, « Les rites de violence » dans *Les Cultures du peuple. Cultures, pouvoirs et rituels dans la France moderne*, trad. française, Paris, 1979, p. 251-307 ; et « The Sacred and the Body Social in 16th Century Lyon », *Past and Present*, 90, 1981, p. 40-70.

52. B. Arsenal, Arch. Bastille 10137, registre de l'inspecteur Roussel.

53. B.N., mss Joly de Fleury, 1101 ; A.N., X2B 1367.

54. Voir par exemple le témoignage de Frizon, A.N., X2B 1367, 18 juillet 1750 ; celui de l'arpenteur Langlois, B.N., mss Joly de Fleury, 1101, 23 mai 1750.

55. Sur la rencontre, au sein de l'émeute, d'un « style bourgeois » et d'un « style populaire », voir les développements de P. Piasenza dans un travail à paraître sur l'organisation de la police parisienne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

56. B.N., mss Joly de Fleury, 1101, 23 mai 1750.

57. B.N., mss Joly de Fleury, 1102, procès-verbal du commissaire Defacq, 22 mai 1750.

58. A.N., X2B 1368, interrogatoire de Geneviève Olivier, 31 mai 1750.

59. La meilleure évocation de l'immeuble est celle de Louis Devaux, A.N., X2B 1367, 5 juin 1750.

60. Sur cette séquence, on suit les interrogatoires de

Louis Devaux et de Marie-Françoise Lecomte, A.N. X2B 1367, 5 et 8 juin 1750, ainsi que celui de Geneviève Olivier, A.N., X2B 1368, 31 mai 1750.

61. A.N., X2B 1368, interrogatoire de Louis Paillard, 20 juin 1750.

62. A.N., Y 13756, déposition du commissaire de la Vergée. Chez le clerc Paillard, « le déposant a dit qu'il allait être fait justice... ».

63. A.N., Y 11932, cité par Ch. ROMON, « L'affaire des enlèvements... », *op. cit.*, p. 67.

64. BARBIER, *Journal*, t. IV, p. 435.

65. Cet épisode est retracé d'après le long interrogatoire du clerc Louis Paillard, *op. cit.*

66. A.N., X2B 1367, interrogatoire de Claude-Toussaint Parisis, 10 juillet 1750. Confirmation dans le témoignage de Paillard, cité ci-dessus.

67. Procureur Gueulette, A.N., AD III 7, mai 1750.

68. D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 209-210.

69. Discussion dans Ch. ROMON, « L'affaire des enlèvements... », *op. cit.*, p. 87-88. Mais la notion même de « blessé » ne répond à aucun critère précis dans les textes.

70. A.N., X2B 1367, déposition de Louis Taconnet, 29 mai 1750.

71. B.N., mss Joly de Fleury, 1101, témoignage de Jean-François Joly, 25 juin 1750.

72. A.N., X2B 1367, déposition de Marguerite Ollier, 2 juin 1750.

73. A.N., X2B 1367, interrogatoire de Sébastien Le Blanc, 31 mai 1750; interrogatoire de Julien Danguisy, 5 et 16 juin 1750; interrogatoire de Jean-Auguste Hamart, 5 juin 1750; interrogatoire de Joseph Faillon, 13 juin 1750; interrogatoire de Jacques Brucelle, 3 juillet 1750. Des extraits du journal des rapports d'arrestation de Le Blanc sont annexés à son interrogatoire.

74. L'épisode est raconté dans trois témoignages concordants : celui de Jean-Baptiste Feuchère, acolyte chargé de l'instruction des enfants pauvres de la paroisse

Saint-Gervais, A.N., X2B 1367, 27 mai 1750; ceux de François Copin et de sa mère, Marguerite Lebel, *ibid.*, 29 mai 1750. C'est le seul exemple où il soit fait mention de l'enlèvement de filles, mais la précision des dépositions ne laisse point de doute sur la réalité de l'épisode.

75. A.N., X2B 1368, déposition de René Gayard, 13 juin 1750.

76. A.N., X2B 1367, déposition de Joseph Peyssaud, 22 juin 1750.

77. A.N., X2B 1368, déposition de Pierre-François Dumont, 13 juin 1750.

78. A.N., X2B 1367, interrogatoire de Joseph Faillon, 13 juin 1750.

79. Sur ce point, voir P. PIASENZA, « Rapimenti, polizia e rivolta... », *op. cit.* Voir aussi le témoignage de Mercier, témoin d'une de ces scènes : « Un tranquille témoin me dit froidement : " Laissez, ce n'est rien monsieur, c'est un enlèvement de police " » (*Tableau de Paris*, II, XLVII).

80. HERLAUT, « Les enlèvements d'enfants à Paris... », *op. cit.*, p. 43-49.

81. A.N., X2B 1368, déposition de Jacques Descoings, cavalier de la maréchaussée, 20 juin 1750; voir aussi B.N., mss Joly de Fleury, 1102, f[os] 128-129 (dénonciation anonyme); D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 207.

82. B. M. Orléans, Fonds Lenoir, ms. 1422, f[os] 302-304.

83. D. GARRIOCH, *Neighbourhood and Community in Paris, 1740-1790*, Cambridge, 1986; et D. ROCHE, *Le Peuple de Paris*, Paris, 1979, p. 255-256.

84. A.N., X2B 1367, déposition de J.-B. Feuchère, 27 mai 1750; Marie Guérin, veuve Geoffroy, 27 mai 1750; Marie-Louise Pigeon, 27 mai 1750; Gabriel Didier, 29 mai 1750.

85. A.N., X2B 1368, déposition de M.-J. Fouquet, 22 juin 1750.

86. B.N., mss Joly de Fleury, 1101, f° 227. Sur la manière dont la rumeur agence des faits avérés pour les organiser en une fable plausible, voir les analyses parallèles de Steven L. KAPLAN, *Le Complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIIIe siècle,* Paris, 1982.

87. B. Arsenal, Arch. Bastille, 10136, 22 et 23 mai 1750.

88. MOUFLE D'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV, op. cit.,* II, p. 420.

89. Voir, par exemple, A.N., X2B 1367, 27 mai 1750; *ibid.,* déposition d'Anne-France Cornet, s.d.; *ibid.,* déposition de M.-M. Bizet, 29 mai 1750; *ibid.,* déposition de F. Linotte, 13 juin 1750; *ibid.,* déposition de M. Duperrier, 2 juin 1750.

90. A.N., X2B 1368, déposition de F. Linotte, 13 juin 1750; voir aussi le cas du petit Laporte, X2B 1367, 27 mai 1750; *ibid.,* déposition de M.-M. Bizet, 29 mai 1750.

91. BARBIER, *Journal,* t. II, p. 37; t. IV, p. 356-358, 404-405, 407-410, 441, 448-449.

92. BARBIER, *Journal,* t. IV, p. 423; D'ARGENSON, *Mémoires,* Bibliothèque elzévirienne, Paris, 1857, p. 331 (le passage a été supprimé dans l'édition Rathery); *Correspondance de la marquise de Pompadour, op. cit.,* p. 55; MÉNÉTRA, *Journal de ma vie, op. cit.,* p. 34.

93. MERCIER, *Tableau de Paris,* II, XLVII; MOUFLE D'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV,* II, p. 421; B. M. Orléans, Fonds Lenoir, ms. 1422, f° 304; J. PEUCHET, *Mémoires tirés des archives de la police,* Paris, 1838, t. II, p. 127.

94. B.N., mss Joly de Fleury, 280, f° 310; PEUCHET, *Mémoires,* t. II, p. 136; sur l'affaire de Lyon, voir M. GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle,* Paris, 1970, p. 585-586, qui utilise MOREL DE VALEIRE, « Petite chronique lyonnaise, 30 décembre 1768 », *Revue du Lyonnais,* II, 1851, p. 276; il existe un dossier d'archives dans A.D. Rhône, C6 (28 novembre 1768), que Marcel Gauchet a eu la gentillesse de nous signaler mais que

nous avons connu trop tard pour pouvoir en tirer parti; sur l'affaire de Mantes, voir RAVAISSON, *Archives de la Bastille,* vol. 18, année 1762, p. 205.

95. Christopher Hill, auquel nous avons soumis l'hypothèse, nous a certifié n'avoir jamais rencontré ce motif dans la littérature pamphlétaire anglaise du XVIIe siècle.

96. B. Arsenal, Arch. Bastille, 10137, registre de l'inspecteur Roussel, 22 mai 1750; D'ARGENSON, *Journal,* t. VI, p. 219.

97. Bibliothèque de Port-Royal, collection Le Paige, n° 515, f° 147 (lettre à Mme Le Paige, 25 mai 1750). Nous devons ce document à Catherine Maire, que nous remercions.

98. Voir Saul N. BRADY, *The Disease of the Soul. Leprosy in Medieval Literature,* Ithaca-Londres, 1974; ainsi que la thèse inédite de Geneviève PICHON, « La représentation médiévale de la lèpre », Université de Paris-III, 2 vol., Paris, 1979.

99. G. DANIEL, *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules,* éd. de 1755, t. VII, p. 640. Notons que Voltaire, qui le critique, le pille dans l'*Essai sur les mœurs* auquel il travaille précisément dans les années 1750 (chap. XCVI). Mais il n'y a aucune mention de l'affaire de 1750 dans la *Correspondance* ni dans le *Précis du siècle de Louis XV* (1768).

100. Voir, à titre d'exemple, la description de la maladie proposée par le médecin Théodoric de Cervia au XIIIe siècle, dans BRODY, *The Disease of the Soul, op. cit.* p. 35-37.

101. J. et W. GRIMM, *Der arme Heinrich von Hartmann von Aue, herausgegeben und erklärt,* Berlin, 1815; voir aussi P. CASSEL, *Die Symbolik des Blutes und « Der arme Heinrich » von Hartmann von Aue,* Berlin, 1882.

102. D'ARGENSON, *Journal,* t. VI, p. 239.

103. A.N., X2B 1367, interrogatoires de Charles-François Urbain, 29 mai, 11 juin et 15 juillet 1750.

104. A.N., X2B 1368, déposition de Marie-Charlotte Duval, 20 juin 1750.
105. A.N., X2B 1367, interrogatoire de J.-B. Charvat, 22 juillet 1750, et de J.-B. Lebeau, 14 juillet 1750.
106. BARBIER, *Journal*, t. IV, p. 455.
107. *Ibid.*, p. 456.
108. Ils recommenceront en septembre, réunis en corps cette fois : voir D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 259.
109. B. Arsenal, Arch. Bastille, Gazetins de la police secrète, 10158, septembre 1728.
110. *Ibid.*, septembre et novembre 1728.
111. *Ibid.*, août 1728.
112. Arch. Bastille, Gazetins, 10159, août 1729.
113. Arch. Bastille, Gazetins, 10161, 8 février 1732.
114. Voir D. VAN KLEY, *The Damiens Affair and the Unraveling of the Ancien Régime, 1750-1770*, Princeton, 1984, p 226-265.
115. Arch. Bastille, Gazetins, 10159, 3 mars 1729.
116. S. L. KAPLAN, *Le Complot de famine*; op. cit.
117. BARBIER, *Journal*, t. IV, p. 377.
118. B. Arsenal, ms. 6889. Voir aussi D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 172 : « On a depuis peu interrogé des convulsionnaires appelés *secouristes* : il y en a plusieurs qui ont avancé en vouloir à la vie du roi, ce qui fait trembler » (17 mars 1750).
119. D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 15.
120. La thèse est développée par J. SGARD dans un texte inédit qu'il a eu la gentillesse de nous communiquer, « Naissance de l'opinion publique », à paraître.
121. Arch. Bastille, 10029, Journal du chevalier de Mouchy (1745-1749).
122. D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 152.
123. A.N., X2B 1368, information de Marguerite Benoist (date non précisée).
124. Arch. Bastille, 10137, registre de l'inspecteur Roussel, 26 mai 1750.
125. A.N., X2B 1367, interrogatoire d'Antoine Severt dit Parisien, 9 juin 1750.

126. D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 135.
127. VAN KLEY, *The Damiens Affaire, op. cit.*, p. 37-38.
128. BARBIER, *Journal*, t. IV, p. 440 ; D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 218. Voir aussi la *Correspondance de la marquise de Pompadour*, éd. Malassis, Paris, 1878, p. 59 (15 juin 1750).
129. BARBIER, *Journal*, t. IV, p. 465-466 ; D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 250-251.
130. D'ARGENSON, *Journal*, t. VI, p. 474.
131. MICHELET, *Histoire de France*, XVI, Paris, 1866, p. 287-288.